



Gouvernement du Québec
**Ministère de la
Sécurité du revenu**

COMMENCER SA VIE ADULTE À L'AIDE SOCIALE

**Direction générale des politiques et des programmes
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique**

**Nicole Lemieux
Pierre Lanctôt**

Novembre 1995

**Nos remerciements s'adressent à
Mesdames Suzanne Lévesque,
pour ses commentaires aussi
généreux que judicieux, et Martine
Pelletier pour l'excellente mise en
page du document.**

La concentration de la hausse du chômage parmi les jeunes plutôt que parmi les adultes entretient et accentue le conflit entre générations. La création d'un niveau plus élevé de chômage est le moyen que les gouvernements ont choisi pour extirper l'inflation, un problème d'adultes, au détriment de l'emploi, un problème de jeunes. Lorsque le chômage est arrivé, les adultes ont exercé leurs pouvoirs de discrimination, de protection et d'exclusion pour sauvegarder leurs emplois et leurs conditions de travail et reléguer ainsi la plus grande partie du fardeau sur les épaules des jeunes. Des institutions fondamentales comme les corps professionnels et syndicaux et les gouvernements qui les protègent commencent à être vivement contestés par les jeunes pour leurs tendances gérontocratiques. De moins en moins d'adultes échangent et travaillent avec de moins en moins de jeunes. Cette situation est déplorable et dangereuse pour la vitalité de notre société. Les adultes doivent aussi comprendre qu'elle menace la sécurité financière de leur vieillesse. La baisse des revenus présents et futurs des jeunes érode la base fiscale des rentes publiques. On ne peut faire l'hypothèse que les jeunes d'aujourd'hui accepteront facilement les augmentations d'impôts qui viseraient à compenser cette érosion.

(Pierre Fortin, 1984)

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux et graphiques	XI
Introduction	1
Chapitre 1 - Insertion sociale, insertion professionnelle	5
1.1 Jeunes, jeunes adultes, jeunesse	6
Âges et clivages sociaux	6
Âges et entre-deux-âges	7
Âges et générations	8
1.2 L'entrée dans la vie adulte	10
Âges et modes de vie familiaux et résidentiels	11
Âges, maternité et statut matrimonial	14
1.3 L'entrée dans la vie active	15
Chapitre 2 - Cadre d'analyse et méthodologie	21
2.1 Les objectifs poursuivis	21
2.2 Le cadre conceptuel	22
Les caractéristiques	22
Les comportements	23
Les besoins	23
2.3 La méthodologie	24
L'approche quantitative	24
L'approche qualitative	25
Chapitre 3 - Jeunesse québécoise : occupation et dépendance sociale	29
3.1 Répartition des jeunes Québécois âgés entre 15 et 29 ans selon l'occupation principale	29
Un allongement volontaire de la fréquentation scolaire?	31
Une proportion moindre de travailleurs à temps plein	31
Une moindre proportion de bénéficiaires de programmes de transferts gouvernementaux	32

	Les occupations à temps partiel proportionnellement plus nombreuses	32
3.2	L'évolution des taux de dépendance à l'aide sociale et à l'assurance chômage	33
	Les taux de dépendance à l'aide sociale	33
	Les taux de dépendance à l'assurance chômage et à l'aide sociale chez les jeunes de moins de 24 ans	35
3.3	Les jeunes de moins de 30 ans à l'aide de dernier recours	37
	Une clientèle vulnérable à la conjoncture économique	37
	Un groupe représentant près du tiers des prestataires aptes	39
	Un groupe dominé par la sous-catégorie d'âge 25-29 ans	39
	Une répartition régionale comparable à celle de l'ensemble des prestataires	42
	Des personnes seules en majorité et une surreprésentation de familles monoparentales	42
	Une forte majorité de célibataires	43
	Des jeunes résidant majoritairement hors du domicile familial	44
	Peu de jeunes soumis à la contribution parentale	44
	Une proportion de jeunes nés hors Canada s'accroissant avec l'âge	45
	L'entrée à l'aide liée à une perte d'emploi dans près de 40 % des cas	45
	Des jeunes participant davantage aux mesures que leurs aînés	46
	Une participation au programme PAIE comparable à celle de l'ensemble des prestataires aptes	47
	Un nombre d'années de scolarité déclaré augmentant avec l'âge, mais peu de diplômés	47
	Une durée cumulative croissant rapidement avec l'âge	48
	Une proportion des ménages déclarant des revenus de travail augmentant avec l'âge	48
	Des expériences de travail diversifiées	49
Chapitre 4 -	Portrait comparatif de trois générations de jeunes assistés sociaux	51
4.1	Portraits de générations de jeunes assistés sociaux	52
	Portrait général de la génération de 1983	52
	Portrait général de la génération de 1989	54
	Portrait général de la génération de 1993	57
4.2	Portrait comparatif des trois cohortes de jeunes assistés sociaux	60
	Des fluctuations intimement liées aux conjonctures économiques	61

	Un rapport femmes/hommes fluctuant selon la conjoncture	62
	Une concentration graduelle dans la grande région de Montréal . . .	62
	Une plus forte concentration de familles	63
	Des jeunes plus pressés de quitter leur famille ou des parents les incitant à le faire?	63
	Une proportion accrue de personnes nées hors du Canada	64
	Une progression continue des motifs liés à l'emploi comme justification de l'entrée à l'aide sociale	64
	Un état de santé relativement stable de période en période	64
	Une scolarité moyenne relativement stable	64
	Le cas particulier des adolescents	65
4.3	La génération de 1983 : la génération sacrifiée?	66
	Dix ans plus tard, 40 % d'entre eux sont encore là	66
	Une typologie des comportements	67
	La grande région de Montréal davantage frappée par la dépendance de très longue durée	69
	Une dépendance davantage structurelle chez les femmes et les parents et conjoncturelle chez les hommes	69
	La famille d'origine, un rempart face à la dépendance sociale prolongée?	70
	La raison d'entrée à l'aide sociale, annonce un comportement différent	70
	L'état de santé, un premier facteur déterminant de la dépendance sociale	70
	La scolarité, un deuxième facteur déterminant de la dépendance sociale	71
	Des jeunes qui fondent une famille économique	72
4.4	La dimension intergénérationnelle de la dépendance sociale	73
	Une forte dépendance intergénérationnelle	73
	Les jeunes faiblement scolarisés et ceux provenant de certaines régions concentriques plus fortement touchés	75
	La catégorie de ménage des parents et leur durée cumulative à l'aide sociale comme facteurs discriminants	76
Chapitre 5 -	Commencer sa vie adulte à l'aide sociale	79
5.1	L'arrivée à l'aide sociale	79
	Un départ précoce du domicile familial	80
	Les conflits familiaux	82
	L'école ou l'aide sociale...	83

...Ou l'aide sociale pour retourner à l'école	84
«La contribution parentale, ça complique encore les affaires»	85
5.2 La maternité comme mode d'insertion sociale et de subsistance	87
5.3 L'emploi, une perspective lointaine	91
«Les études, ça ouvre plus de portes mais, sont plus dures à ouvrir»	92
«Il faut que tu étudies dans la bonne branche»	94
«Les emplois sont de plus en plus complexes, l'école aussi»	97
«[Le] cycle infernal : Tu reviens toujours au point de départ»	98
«Il y en a de l'emploi, sauf qu'il faut que tu arrives au bon moment à la bonne place»	100
«Je ne travaillerai pas avant d'avoir les deux pieds sur un bloc»	102
À défaut de partager la richesse, est-ce qu'on ne pourrait pas partager le travail?	103
5.4 Les conditions de vie des jeunes assistés sociaux	104
«Sur le bien-être, tu ne vis pas, tu existes»	105
Les conditions de logement	107
5.5 Pour ne pas finir sa vie à l'aide sociale	108
5.6 Une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle	110
Conclusion	113
Annexe	121
Bibliographie	129

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1	Modalités de vie familiale des jeunes de 15-24 ans vivant dans les ménages privés, Québec, 1981 et 1991	12
Tableau 2	Naissances selon l'état matrimonial et le groupe d'âge de la mère, Québec, 1992	14
Tableau 3	Naissances selon l'état matrimonial des parents, Québec, 1951-1961-1971-1981-1991	14
Tableau 4	Naissances selon la scolarité et le groupe d'âge de la mère, Québec, 1992	15
Tableau 5	Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans et des hommes de 25 ans et plus, Québec, 1966-1994	16
Tableau 6	Taux de chômage par âge, Québec, 1982, 1989 et 1992 (pourcentages) . .	17
Tableau 7	Taux de chômage selon le niveau d'instruction, Québec, 1982, 1989 et 1992 (pourcentages)	17
Tableau 8	Répartition des jeunes Québécois selon l'occupation principale, 1983	30
Tableau 9	Répartition des jeunes Québécois selon l'occupation principale, 1993	30
Tableau 10	Taux de dépendance (%) à l'aide sociale selon le groupe d'âge et le sexe, 1975 à 1994	33
Tableau 11	Taux de chômage, taux de dépendance à l'assurance chômage (AC) et taux de dépendance à l'aide sociale (AS) chez les jeunes pour différents groupes d'âge, 1976-1994	36
Tableau 12	Évolution de l'ensemble des ménages selon les groupes d'âge, 1975-1995	38
Tableau 13	Répartition des prestataires aptes selon le groupe d'âge et le sexe, mars 1994	39
Tableau 14	Répartition des prestataires entre les programmes Soutien financier et APTE selon le groupe d'âge, mars 1994	39

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 15	Portrait général des jeunes de moins de 30 ans aptes au travail, à l'aide de dernier recours, mars 1994	40
Tableau 16	Répartition des jeunes ménages aptes selon la sous-catégorie d'âge et le sexe, mars 1994	43
Tableau 17	Nombre d'enfants à charge selon le type de famille chez les prestataires aptes de moins de 30 ans, mars 1994	43
Tableau 18	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon l'état civil et le sexe, mars 1994	43
Tableau 19	Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon le type de résidence et le sexe, mars 1994	44
Tableau 20	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon le lieu de naissance et le sexe, mars 1994	45
Tableau 21	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la raison d'entrée à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994	45
Tableau 22	Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon la classification et le sexe, mars 1994	46
Tableau 23	Participation des jeunes aux mesures désignées, mars 1994	46
Tableau 24	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la sous-catégorie d'âge et le diplôme déclaré, mars 1994	47
Tableau 25	Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la durée cumulative à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994	48
Tableau 26	Revenus de travail déclarés par les ménages aptes dont le requérant a moins de 30 ans, mars 1994	49
Tableau 27	Prestataires aptes de moins de 30 ans ayant déclaré une expérience de travail (63 %) selon la classification du dernier emploi occupé, mars 1994	49

Tableau 28	Prestataires aptes de moins de 30 ans selon la dernière expérience de travail déclarée pour quelques professions sélectionnées, mars 1994 . .	50
Tableau 29	Portrait général des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1983	52
Tableau 30	Nombre d'enfants à charge selon la composition familiale chez les jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1983	54
Tableau 31	Âge des parents selon la composition familiale chez les jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1983	54
Tableau 32	Portrait général des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1989	54
Tableau 33	Nombre d'enfants à charge selon la composition familiale chez les jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1989	57
Tableau 34	Âge des parents selon la composition familiale chez les jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1989	57
Tableau 35	Portrait général des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1993	57
Tableau 36	Nombre d'enfants à charge selon la composition familiale chez les jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1993	60
Tableau 37	Âge des parents selon la composition familiale chez les jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, décembre 1993	60
Tableau 38	Portrait comparatif des cohortes de 1983, 1989 et 1993 selon certaines caractéristiques sociodémographiques	60
Tableau 39	Portrait comparatif des jeunes assistés sociaux de moins de 18 ans, selon la région, la catégorie de ménage et la présence d'enfants à charge, décembre 1983, 1989 et 1993	65
Tableau 40	Nombre d'individus et proportion de la cohorte de 1983 qui ont reçu des prestations entre 1983 et 1993	66
Tableau 41	Portrait comparatif des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans ayant reçu des prestations en 1983 selon la typologie des comportements .	67

Tableau 42	Nombre d'individus et proportion du groupe des sorties définitives ayant reçu des prestations entre 1983-1993	68
Tableau 43	Durées moyenne et médiane cumulatives (en nombre de mois) selon la typologie des comportements, 1983	68
Tableau 44	Prestataires encore à l'aide de dernier recours en 1993: comparaison de la région de résidence en 1983 et 1993	69
Tableau 45	Taux d'utilisation des mesures de développement de l'employabilité selon la typologie des comportements (1984-1993)	71
Tableau 46	Prestataires à l'aide sociale en 1983 et 1993 selon la scolarité, le type de ménage et la typologie des comportements, décembre 1993 . . .	72
Tableau 47	Classification des prestataires de la génération de 1983 encore à l'aide de dernier recours en 1993, décembre 1993	72
Tableau 48	Répartition des jeunes de la génération de 1993 selon la dépendance intergénérationnelle, la région, le sexe, la catégorie de ménage et la scolarité	74
Tableau 49	Répartition des jeunes de la génération de 1989 selon la dépendance intergénérationnelle, la région, le sexe, la catégorie de ménage et la scolarité	75
Tableau 50	Répartition des jeunes assistés sociaux selon leur sexe et le type de ménage de leurs parents au moment où ils bénéficiaient de l'aide sociale	76
Tableau 51	Répartition des jeunes assistés sociaux selon la durée cumulative à l'aide de dernier recours en 1975 et 1993 et le type de ménage de leurs parents	77
Graphique 1	Taux de dépendance à l'aide sociale : 1975-1994	34
Graphique 2	Taux de dépendance à l'aide sociale selon différents groupes d'âge	34
Graphique 3	Taux de dépendance et taux de chômage chez les moins de 24 ans	36
Graphiques 4 et 5	Évolution de l'ensemble des ménages selon les groupes d'âge, 1975-1994	38

INTRODUCTION

1983. Année choc, année d'un sombre record: en mars 1983, 158 940 ménages inscrits à l'aide sociale avaient un chef âgé de moins de 30 ans, ce qui représentait 40 % du contingent de ménages à ce programme; de ce nombre, 53 567 requérants avaient moins de 21 ans¹.

La montée en flèche du nombre de jeunes à l'aide sociale ne tardera pas à provoquer la mobilisation non seulement des mouvements sociaux mais également de la classe politique en faveur d'une «priorité jeunesse²». Il fallait de toute urgence s'attaquer au chômage de la relève québécoise. Seront proposées dès l'année suivante (1984) les premières mesures de développement de l'employabilité. Cinq années plus tard (1989), avec la réforme du régime de l'aide sociale, la parité du montant octroyé aux jeunes de moins de 30 ans avec celui versé à leurs aînés est obtenue. La parité de la prestation s'est accompagnée d'un élargissement de l'accessibilité aux mesures de développement de l'employabilité aux prestataires de plus de 30 ans. En outre, les jeunes sont dorénavant soumis au principe de la contribution parentale, lequel intervient dans le calcul de la prestation selon des règles comparables, dans une perspective d'harmonisation, à celles du programme de prêts et bourses aux étudiants. Depuis les origines de l'aide sociale, les gouvernements ont voulu refréner l'entrée des jeunes à ce programme qui devait être réservé aux mères nécessiteuses et aux personnes incapables, pour des raisons de santé principalement, d'assumer leur autonomie financière au moyen de l'exercice d'un emploi.

L'objet de la présente étude porte sur les jeunes de moins de 30 ans qui reçoivent des prestations d'aide de dernier recours³ et, plus spécialement, sur ceux qui ont moins de 21 ans. Pourquoi cette dernière classe d'âge? Pour la même raison que nous venons d'évoquer et que l'on pourrait reformuler de la manière suivante: l'entrée des jeunes à l'aide de dernier recours constitue un mauvais départ dans la vie adulte parce qu'elle présage, pour un certain nombre d'entre eux, des difficultés d'insertion socioprofessionnelle récurrentes, sinon permanentes. En outre, la mesure mise en place pour accentuer la responsabilité parentale et pour éviter d'encourager les jeunes à recourir à l'aide de dernier recours, la contribution parentale, touche principalement, en raison des règles qui la sous-tendent, des jeunes de moins de 21 ans: en mars 1994, plus de 70 % des personnes soumises à la contribution parentale appartenaient à cette tranche d'âge.

¹ Le groupe d'âge du ménage correspond à celui de la personne requérante. P. Gagné et coll., *De l'aide sociale à la sécurité du revenu. Rapport statistique 1992-1993*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, janvier 1994.

² M.-A. Deniger, «Quand la jeunesse s'enfarge dans les cordes de la bourse», collectif sous la direction de M.-A. Deniger, J. Gamache et J.F. René, *Jeunesses: des illusions tranquilles*, Montréal, VLB éditeur, 1986.

³ L'expression «aide de dernier recours» est venue remplacer celle d'«aide sociale», en 1989, pour désigner les programmes d'aide financière (APTE et Soutien financier) destinés aux personnes dans le besoin. L'expression «régime de sécurité du revenu» renvoie à l'ensemble des mesures et programmes du ministère de la Sécurité du revenu qui s'adressent aux populations en difficulté et aux travailleurs à faible revenu.

Les découpages statistiques par groupes d'âge varient selon le sujet traité et, en ce qui concerne les jeunes, selon la définition retenue. Les données sur la population active, par exemple, séparent généralement les jeunes en deux catégories: les 15-19 ans et les 20-24 ans. Les statistiques éducatives comprennent de plus en plus trois groupes d'âge: les 15-19 ans, les 20-24 ans et les 25-29 ans. Les documents administratifs regroupent souvent les jeunes dans la catégorie des 18-29 ans, comme ce fut longtemps le cas à l'aide sociale, ou des 15-29 ans, comme le veut le découpage adopté par le Secrétariat à la jeunesse⁴. Le lecteur comprendra donc une première difficulté qui se pose ici: les statistiques portant spécifiquement sur les jeunes âgés entre 18 et 20 ans sont pratiquement inexistantes. Ainsi, pour les besoins de notre propos, nous présenterons dans la mesure du possible des données se rapportant aux jeunes âgés de 15 à 29 ans, comme le veulent les classifications les plus générales, et sur ceux âgés de 18 à 20 ans, lorsque des données sont disponibles.

Le présent rapport renferme cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré au phénomène de l'entrée dans la vie adulte. Il cherche à cerner, dans une perspective socio-historique, le concept de jeunesse et les modalités du passage à l'âge adulte, notamment dans ses dimensions résidentielles, matrimoniales et professionnelles. Il se termine sur la question névralgique de l'entrée dans la vie active qui représente, des trois dimensions de l'insertion sociale que nous venons d'évoquer, la dimension centrale de cette étude. Ce chapitre pose la question de l'entrée à l'aide de dernier recours comme stratégie d'affranchissement de la tutelle parentale et d'accès à l'âge adulte. En d'autres mots, il pose l'hypothèse que certaines catégories de jeunes, à défaut d'une insertion professionnelle, envisagent l'aide de dernier recours comme mode d'émancipation de l'autorité parentale à court terme. À plus long terme, cependant, l'aide sociale peut devenir un piège conduisant à l'exclusion sociale.

Le second chapitre décrit l'ensemble des objectifs poursuivis par la présente recherche, le cadre conceptuel et la méthodologie retenue.

Le troisième chapitre vise à donner une vue d'ensemble de la situation des jeunes âgés entre 15 et 29 ans au Québec et, en particulier, à déterminer le taux de dépendance à l'aide sociale de ces derniers. Il dresse également le profil des jeunes prestataires âgés de moins de 30 ans, aptes au travail, par sous-catégorie d'âge, par sexe et par rapport à leurs aînés.

Le quatrième chapitre traite des jeunes assistés sociaux âgés de moins de 21 ans. Il brosse un premier portrait comparatif de trois cohortes de cette population. Les trois générations analysées sont celle de 1983, en raison du nombre record des jeunes assistés sociaux, celle de 1989, une cohorte qui a bénéficié d'une relative croissance économique et précède la mise en opération de la réforme de l'aide sociale et, enfin, celle de 1993, soit la plus récente cohorte victime d'une récession économique. Cette analyse quantitative vise quatre objectifs:

- 1) décrire le profil des trois générations de jeunes assistés sociaux;

⁴ Secrétariat à la jeunesse, *La jeunesse québécoise, faits et chiffres (15-29 ans)*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à la jeunesse, 1992.

- 2) décrire les principaux facteurs internes et externes qui peuvent expliquer les fluctuations de la clientèle des jeunes prestataires de moins de 21 ans entre 1983, 1989 et 1993;
- 3) reconstituer la trajectoire de la génération de 1983 sur une période de dix ans, de manière à dégager une typologie des comportements observés (présences continues, présences intermittentes et sorties définitives);
- 4) vérifier l'existence d'un phénomène intergénérationnel et explorer l'incidence de la contribution parentale en examinant, en rétrospective, la présence à l'aide sociale des parents des jeunes des générations de 1989 et de 1993.

Ce premier volet de la recherche a été suivi d'une étude qualitative sur un échantillon de jeunes âgés de moins de 21 ans qui recevaient des prestations d'aide de dernier recours en 1993. L'analyse des matériaux qualitatifs fait l'objet du cinquième chapitre. Le volet qualitatif vise les objectifs suivants:

- 1) explorer la dynamique intergénérationnelle de la dépendance sociale et l'incidence de la contribution parentale sur l'entrée des jeunes à l'aide de dernier recours;
- 2) dégager une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle. Un profil renvoie à la configuration globale des trajectoires socioprofessionnelles d'un groupe donné de jeunes par rapport à un autre groupe;
- 3) mieux connaître les représentations des jeunes quant à leurs besoins, leur cheminement socioprofessionnel, leurs perspectives d'emploi ou de retour aux études et les conséquences de la dépendance sociale (niveau de revenu, logement, relation avec leurs parents, etc.);
- 4) dégager les principaux constats qui permettent d'éclairer les décisions visant à modifier la politique de la contribution parentale actuellement en révision.

Enfin, un dernier objectif plus général consiste éclairer la prise de décision quant aux moyens, mesures ou actions à envisager pour éviter le piège de la dépendance sociale et favoriser l'intégration des jeunes à l'emploi.

INSERTION SOCIALE, INSERTION PROFESSIONNELLE

Les notions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle peuvent recouvrir plus d'une acception selon les publics concernés, qu'il s'agisse des jeunes, des femmes au foyer ou des chômeurs de longue durée. Pour les fins de la présente recherche, l'insertion professionnelle, ou l'entrée dans la vie active, sera définie comme le processus, de plus en plus long et complexe, par lequel les jeunes accèdent au marché de l'emploi, processus caractérisé depuis les deux dernières décennies par des allers et retours en formation, en emploi, en chômage ou en inactivité.

L'insertion sociale renvoie plus généralement à la participation à la vie collective. Dans la mesure où il est question des jeunes, cette notion se caractérise par le passage à la vie adulte, qu'il soit assuré par le départ du domicile familial, la cohabitation, l'union libre, le mariage, la maternité ou l'insertion professionnelle. La marginalisation, délibérée ou subie, et l'exclusion représentent dans ce contexte des formes d'insertion par la négative ou encore une absence d'insertion socioprofessionnelle. La notion d'exclusion, pas plus que celle d'insertion, n'a pas la même résonance lorsqu'il est question de jeunes adultes ou de chômeurs de longue durée.

L'entrée des jeunes dans la vie adulte a suivi, à travers les époques, différentes voies: des rites initiatiques des sociétés primitives, consacrant le passage de l'enfance à l'âge adulte, jusqu'à l'entrée dans la vie active, représentant dans les sociétés modernes une filière privilégiée d'intégration sociale, en passant par toute autre forme d'insertion, tel le mariage ou la maternité, il s'agit dans tous les cas d'accéder à un statut, celui réservé à l'adulte. Les dernières décennies sont caractérisées par un allongement de la période intermédiaire entre l'adolescence et l'âge adulte, notamment en raison des difficultés grandissantes éprouvées par les jeunes à intégrer le marché du travail. À une insertion professionnelle plus tardive tendent ainsi à se substituer d'autres formes d'insertion, formes qui demeurent différenciées selon le sexe et l'origine sociale, en dépit d'un certain nivellement par rapport aux modes d'insertion traditionnels qui étaient encore davantage polarisés.

L'entrée des jeunes à l'aide sociale représente-t-elle l'une de ces stratégies alternatives d'entrée dans la vie adulte? Nous formulons l'hypothèse, à la lumière d'un survol socio-historique du phénomène, que certains jeunes de milieux défavorisés puissent être tentés par ce mode d'affranchissement de la tutelle familiale à court terme, ou encore y être acculés. À long terme, cependant, l'aide sociale risque de déboucher sur l'exclusion socioprofessionnelle.

Les sections suivantes sont consacrées à la mise en forme d'un cadre théorique que nous tenterons de documenter à l'aide de données statistiques sur la jeunesse canadienne et québécoise. Le cadre théorique, inspiré de la sociologie de la jeunesse française et nord-américaine, porte sur les jeunes et l'origine de la catégorie sociale «jeunesse», de même que sur les modes d'entrée dans la vie adulte, en particulier sous les angles résidentiel, matrimonial et

professionnel. Les données statistiques porteront sur les années 1980 et 1990, soit les périodes correspondant aux cohortes de jeunes assistés sociaux étudiées dans les prochains chapitres.

1.1 JEUNES, JEUNES ADULTES, JEUNESSE

L'évolution du découpage des âges de la vie, que révèle l'histoire des sociétés, n'est pas sans liens avec la structure des classes sociales, les modes de vie caractéristiques des époques, les conditions de vie et les cultures des peuples. Comme le dit bien Olivier Galland:

«la jeunesse n'est pas de tous les temps, elle est une invention sociale, historiquement située, dont les conditions de définition évoluent avec la société elle-même⁵».

Ainsi, le phénomène de l'adolescence, cette période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, n'est apparu qu'au XIXe siècle, d'abord dans la société bourgeoise, avec les premiers mouvements de scolarisation et le développement de la psychologie. Pour les fils et filles de paysans et d'ouvriers, dont la mise au travail était précoce, la jeunesse n'avait pas de sens pratique. On devenait adulte par nécessité, sans connaître le luxe de l'adolescence, fortement associée au dilettantisme, à l'oisiveté, la débauche et la violence des bandes d'«escoliers»⁶.

Comme on le verra dans les paragraphes suivants, l'accès à l'âge adulte n'est pas sans liens avec l'origine sociale, le phénomène de l'allongement de l'espérance de vie, la démocratisation de l'enseignement et le prolongement de la scolarité, la structure économique et les rapports intergénérationnels.

Âges et clivages sociaux

Dans la bourgeoisie française du XIXe siècle, l'éducation vient se substituer à l'«établissement», traditionnellement assuré par la transmission du patrimoine familial. Cette éducation est à la fois un instrument de transmission de la culture et d'encadrement d'une jeunesse dont il faut contenir les emportements. L'insertion économique n'est donc plus, dans la famille bourgeoise, subordonnée à l'économie domestique qui, dans la famille nobiliaire et paysanne, maintenait les enfants dans la dépendance.

Pour les enfants d'ouvriers, qui entrent en usine parfois dès l'âge de huit ans, l'éducation est brève ou inexistante. Il faut attendre les premières réglementations sur le travail des enfants pour que ces derniers soient tenus de fréquenter l'école et que, sur cette base, commencent à se différencier enfance et adolescence. Ainsi, en Angleterre, en 1833, la législation fixe une limite à la durée du travail chez les enfants de 9 à 13 ans à huit heures par jour et chez les adolescents de 13 à 18 ans à onze heures et demie, en plus d'instituer une instruction obligatoire. La France a adopté une loi sur le travail des enfants en 1841 mais il faut encore attendre celle de 1882, relative à l'obligation scolaire, pour que les enfants quittent l'usine pour les bancs

⁵ O. Galand, *Les jeunes*, Paris, Éditions La Découverte, 1985.

⁶ O. Galland, *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin, 1991.

d'école. À partir de 12 ans, les jeunes garçons pouvaient en outre être placés comme apprentis. Mais sous le couvert de l'apprentissage, ils étaient plus souvent «garçons d'atelier» ou «apprentis-gagnant-de-suite», i.e. manoeuvres spécialisés. Aux États-Unis, c'est en 1918 que la fréquentation scolaire obligatoire est instaurée dans tout le pays; certains états avaient déjà voté une telle loi dès la fin du XIXe siècle⁷. En Ontario, les enfants de huit à quatorze ans sont tenus de fréquenter l'école dès 1841. Au Québec, il faudra attendre un cinquantaine d'années après le dépôt d'un premier projet de loi, en 1892, pour que soit enfin adoptée une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire, en 1943⁸.

Parce qu'ils accèdent plus rapidement à une autonomie financière, les jeunes hommes d'origine populaire se marient plus précocement que ceux de la classe bourgeoise, mais ils ont tendance à demeurer dans la famille d'origine jusqu'au mariage. Pour cette jeunesse ouvrière en émergence, le modèle de la famille conjugale est rapidement intégré et devient la norme dès le tout début du XXe siècle.

Âges et entre-deux-âges

La catégorie sociale «jeune adulte⁹» ou «post-adolescence¹⁰», un «entre-deux-âges¹¹» intercalé entre une adolescence prolongée et un statut d'adulte encore inaccessible, est encore plus récente. Elle est apparue au cours du dernier quart du XXe siècle, avec l'allongement de l'espérance de vie en général et de la période de l'adolescence en particulier. Le resserrement du marché de l'emploi, privant bon nombre de jeunes du moyen par lequel ils pouvaient accéder à l'indépendance et, par ricochet, à l'âge adulte, la démocratisation de l'enseignement et l'instauration d'une scolarité obligatoire de plus en plus longue, cumulée à une «inflation des diplômes¹²», représentent autant de facteurs qui ont contribué à prolonger la durée de la dépendance économique des jeunes envers leurs parents et la période de résidence au domicile

⁷ Selon D. Lemieux, le concept d'adolescence est employé pour la première fois aux États-Unis par Stanley Hall au début du XXe siècle (1904), ce qui coïncide avec l'adoption des premières lois scolaires. Voir «Visions des jeunes, miroirs des adultes. Quelques points de vue des adultes sur la jeunesse», dans *Une société des jeunes ?*, sous la direction de F. Dumont, Québec, IQRC, 1986.

⁸ T. Hamel, «Obligation scolaire et travail des enfants au Québec: 1900-1950», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, no 1, été 1984.

⁹ Renée B.-Dandurand propose un découpage basé sur l'atteinte de la majorité (18 ans): les adolescents (12-17 ans) et les jeunes adultes (18-29 ans). Demers s'appuie sur la définition des Nations Unies pour limiter la jeunesse à la tranche d'âge 15-24 ans révolus. R. B.-Dandurand, «Jeunes et milieu familial», dans *Une société des jeunes?*, op. cit., et L. Demers, «Les jeunes et la famille au Québec: aspects démographiques», dans *Santé mentale au Québec. Regards sur les jeunes adultes*, vol. IX, no 2, novembre 1984, p. 49-56.

¹⁰ J.-C. Chamboredon, «Adolescence et post-adolescence: la 'juvénisation'. Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse», dans *Adolescence terminée, adolescence interminable*, sous la direction de A.-M. Alléon et coll., Colloque nationale sur la post-adolescence, Grenoble, 1983, p. 13-28 et H. Le Bras, «L'interminable adolescence ou les ruses de la famille», dans *Le Débat*, no 25, 1983, p. 116-123.

¹¹ L. Thévenot, «Une jeunesse difficile: les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements», dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 26-27, mars-avril 1979.

¹² J.-C. Passeron, «L'inflation des diplômes», dans *Revue française de sociologie*, vol. XXIII, no 4, octobre-décembre, 1982.

familial. Il en résulte une profonde transformation des modes de vie dominants des années 1950-1970, dans le sens d'un bouleversement de l'enchaînement des étapes de la vie. Ainsi, le travail ne suit plus automatiquement la fin des études, non plus que la venue des enfants ne suit immédiatement le mariage. Dorénavant, toutes les combinaisons sont permises.

En outre, on ne s'installe plus dans un emploi une fois pour toutes. La stabilisation occupationnelle de même que la fixation de l'identité professionnelle se produisent plus tardivement. Les carrières professionnelles se diversifient, la mobilité et les reconversions occupationnelles sont plus fréquentes, d'autant plus que le marché du travail se transforme constamment sous l'effet conjugué de l'évolution des technologies de pointe et des restructurations industrielles. Par conséquent, les repères sont brouillés, les identités mouvantes et il faut composer avec l'indétermination et le changement perpétuel¹³.

Ainsi, à l'adolescence, période dominée par la scolarisation et le mode de résidence familial, succède une phase «jeune adulte», sorte de moratoire obligé ou stratégique, selon l'expression d'Erikson¹⁴, ou de mise «hors jeu socialement», pour reprendre celle de Bourdieu¹⁵, marquée par l'affranchissement de la tutelle familiale et le démarrage de la vie professionnelle. L'émergence de cette phase, contrairement à l'apparition de l'adolescence, n'est pas proprement caractéristique d'une classe sociale. Galland définit cette période comme «l'expérience et l'aménagement sociaux et professionnels de l'inaffectation¹⁶», ce qui en dit long sur son caractère indéterminé.

Âges et générations

En même temps que les âges se stratifient, avec l'apparition de la catégorie «jeunes adultes», les générations semblent se multiplier.

«Âge et générations sont des réalités voisines; elles ne doivent pas être confondues. Les âges sont des étapes de la vie, ils composent un itinéraire que les sociétés indiquent à un individu comme le sens de son vieillissement biologique. Les générations représentent la coexistence, dans une même société, de personnes d'âges différents. On appartient à une génération quand on a vécu avec d'autres une même tranche d'histoire, quand on partage des repères analogues de mémoire¹⁷.»

¹³ N. Lemieux, «Stages, alternance école-travail et insertion professionnelle de jeunes employées de bureau», dans *Les Cahiers du LABRAPS*, Série Études et recherche, vol. 11, 1993.

¹⁴ E. Erikson, *Enfance et société*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1976.

¹⁵ P. Bourdieu, «La jeunesse n'est qu'un mot», *Question de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980, p. 143-154.

¹⁶ O. Galland, «Précarité et entrées dans la vie», dans *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1984, XXV, no 1, p. 62.

¹⁷ F. Dumont, «Âges, générations, société de la jeunesse», dans *Une société des jeunes?*, sous la direction de F. Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 15-16. Dumont découpe ainsi quelques (à suivre...)

Alors qu'auparavant le regroupement d'individus autour d'une génération se faisait dans le partage d'une idéologie porteuse de projet de société, d'une culture, de valeurs et d'attitudes communes, aujourd'hui se multiplient les sous-cultures à l'intérieur d'une même génération. On parle moins de la jeunesse que de la pluralité des gangs de jeunes. De plus, la distance entre les générations, que nos parents tranchaient encore en périodes de 25 ans, se rétrécit; âges et générations se désagrègent dans une pluralité de cultures sans repères communs; les projets de sociétés ne résistent plus à l'usure des générations qui se bousculent.

Au cours des années 1950 à 1970, les études sur les jeunes et leurs valeurs, notamment au regard du travail, les sous-cultures auxquelles ils appartiennent, la sous-culture délinquante en particulier, la contre-culture, la marginalité et les modes de socialisation¹⁸ ont proliféré et ont fait éclater la notion de jeunesse. Loin de constituer un bloc homogène, la jeunesse est apparue comme formant un groupe composite¹⁹. Pour Duchastel²⁰, «l'idéologie de la contre-culture s'est plus ou moins proposée comme principe unificateur des mouvements sociaux des années soixante», alors qu'à partir de cette date, la mobilisation de la jeunesse s'est essouffée devant la succession des crises économiques. Certaines études menées à cette époque ont notamment contribué à véhiculer l'idée d'une crise de valeurs chez les jeunes, en particulier celle d'une allergie au travail²¹.

Après le choc pétrolier de 1974, en raison des difficultés grandissantes que rencontrent les nouvelles générations à se tailler une place sur le marché du travail et des dangers de marginalisation, sinon d'exclusion sociale, qui en découlent, les études sur l'insertion professionnelle vont s'imposer et, devant l'ampleur du phénomène du chômage, invalider la thèse

¹⁷(...suite)

générations qui ont précédé les années 60, date à partir de laquelle le flou du découpage des générations commence à se faire sentir: «À considérer le renouvellement périodique des idéologies au Québec à partir du renouvellement des générations instruites, on peut retracer en gros une chronologie éclairante. 1791: création d'un Parlement par l'Acte constitutionnel, prise de parole par une génération, celle du père de Louis-Joseph Papineau, disons. Autour des années 1820, tournant radical, aspirations républicaines, volonté d'indépendance: génération de Louis-Joseph Papineau. 1840-1850: une nouvelle génération s'affirme en contestant l'importance accordée par ses aînés à la politique. Fin du siècle dernier et début du siècle présent: essor du nationalisme, génération d'Olivar Asselin, de Jules Fournier, pour épingler là encore quelques noms connus. 1930, la crise: les Jeunes-Canada, la *Relève*. 1945-1950: une autre génération, particulièrement féconde en mouvement de jeunesse, et qui sera l'artisane de la Révolution tranquille...» (p. 16-17).

¹⁸ Les auteurs américains ont laissé de nombreux classiques, dont A. Cohen, *Delinquent Boys. The Culture of the Gang*, Glencoe, The Free Press, Glencoe, 1955; Whyte, *Street Corner Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1955; R.K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Librairie Plon, 1965.

¹⁹ Voir notamment P. Bourdieu, *op. cit.* et O. Galland, *op. cit.*.

²⁰ J. Duchastel, «Il n'y a plus de jeunesse... mais encore un État», dans *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 8, no 48, automne 1982, p. 165-175.

²¹ J. Rousselet, *L'allergie au travail*, Paris, Seuil, 1974.

de l'allergie au travail chez les jeunes²² pour faire émerger celle de la crise du travail et de la «victimisation» de la jeunesse²³.

Qu'est-ce qu'être jeune dans une «société de la jeunesse²⁴», une «société juvénile²⁵» où s'exploite une «culture juvénile²⁶» et s'exerce un culte de la jeunesse²⁷, de telle sorte que les attributs de la jeunesse, le fait d'étudier notamment, ne sont plus réservés aux seuls jeunes²⁸? Où s'arrête la frontière entre jeunes et adultes, dans un système scolaire qui accueille indistinctement, après la scolarité obligatoire, ces deux catégories d'âge? À quel moment devient-on adulte dans une société où les jeunes se heurtent encore aux portes de l'emploi à un âge où leurs parents étaient déjà établis? La tentation est forte de camoufler ou de résoudre la difficulté que pose le flou du classement de ces jeunes en suspens, sans statut fixe, en assimilant âge social et âge biologique²⁹ et de décréter le passage à l'âge adulte avec l'atteinte de la majorité.

1.2 L'ENTRÉE DANS LA VIE ADULTE

Galland propose une définition sociale de la jeunesse ou, dit autrement, substitue à une définition chronologique de la jeunesse une définition des conditions sociales, matrimoniales et professionnelles du passage à l'âge adulte. En particulier, il s'intéresse à l'établissement professionnel, résidentiel et matrimonial, trois moments de l'entrée dans la vie adulte, et aux stratégies différentielles adoptées selon l'appartenance sociale et le sexe. Il cherche ainsi à comprendre comment s'organisent et se différencient les transitions de l'école au travail, d'une part, et de la famille d'origine ou d'orientation, où l'on est fils ou fille, à la famille de procréation, où l'on devient père ou mère, d'autre part. Son analyse s'appuie sur le constat que les rapports entre les partenaires dans le couple deviennent plus symétriques. Partant de ce constat, l'auteur décompose les stratégies matrimoniales des jeunes, stratégies qui n'obéissent pas moins encore aujourd'hui, en dépit d'un accès accru des femmes au marché du travail, à des modèles culturels et sexuels.

²² V. Merle, «Désenchantement plus qu'allergie», dans *Autrement*, no 21, 1979.

²³ J. Duchastel, *op. cit.* et M. Provost, «Jeunesse et rapports au travail», dans *Jeunesses: des illusions tranquilles*, *op. cit.*

²⁴ F. Dumont, *op. cit.*

²⁵ J.S. Coleman, *The Adolescent Society. The Social Life of the Teenager and Its Impact on Education*, New York, The Free Press, 1961.

²⁶ O. Galland, *Les jeunes*, *op. cit.*, p. 39.

²⁷ H. Le Bras, *op. cit.* «Dans la majorité des sociétés, être jeune se paie cher. Derrière le culte de la jeunesse se dissimulent les regrets sans pitié des hommes en place qui tiennent à y rester.»

²⁸ D. Lemieux, «Visions des jeunes, miroirs des adultes. Quelques points de vue des adultes sur la jeunesse», dans *Une société des jeunes?*, *op. cit.*, p. 61-76.

²⁹ P. Thévenot, *op. cit.* Comme le souligne l'auteur, «les 'jeunes employés' ont moins de vingt-cinq ans alors que les 'jeunes cadres' ont de vingt à trente-cinq ans, ce qui démontre l'absurdité d'une définition uniforme de la jeunesse, constituée *a priori*» (p. 18).

Ainsi, dans les classes populaires, l'insertion professionnelle demeure l'apanage des garçons alors que les filles comptent encore souvent sur une installation matrimoniale pour assurer leur insertion sociale. En effet, chez les garçons des milieux ouvriers, les stratégies matrimoniales sont subordonnées à un établissement professionnel. Il en résulte un départ plus tardif de la famille d'origine, départ qui coïncide plus souvent avec le mariage qu'en milieu aisé. En milieu ouvrier, l'insertion professionnelle précède l'établissement matrimonial et conditionne l'émancipation de la tutelle familiale.

Dans les classes moyennes et supérieures, parce que la famille peut jouer un rôle d'amortissement face aux difficultés, le départ du domicile familial est plus précoce, encore davantage chez les filles, même en l'absence d'une situation professionnelle stable. Toutefois, la propension au mariage est moindre et la «cohabitation juvénile³⁰» plus répandue que dans les milieux ouvriers, en raison d'une plus grande tolérance à l'égard des modes de vie pré-nuptiaux. En outre, le repli sur la famille d'origine peut s'envisager jusqu'à un âge relativement avancé, ce qui peut atténuer l'intensité de la recherche d'emploi et inciter à privilégier une position d'attente, même à la frange de l'inactivité, plutôt qu'une situation professionnelle insatisfaisante.

Chez les filles en général, et surtout de milieu modeste, on constate que les difficultés rencontrées sur le plan de l'insertion professionnelle ont tendance à renforcer les modèles familiaux traditionnels. Ainsi, lorsque l'accès au marché du travail est bloqué, les filles sont davantage portées à envisager le mariage comme mode d'insertion sociale³¹.

L'indétermination croissante qui entoure le passage à l'âge adulte rend donc désuets les référents hérités des générations précédentes, référents marqués par la séquence études-travail-mariage-enfants. Les stratégies d'entrée dans la vie adulte, soit l'insertion professionnelle, le départ de la famille d'origine et l'établissement matrimonial, sont désormais imbriquées. L'allongement de la période de l'insertion professionnelle se duplique à celle de la période post-adolescence, ce qui a pour effet de différer l'entrée dans la vie adulte.

Qu'en est-il de la jeunesse québécoise et canadienne? C'est ce que nous tenterons de découvrir dans les prochaines sections.

Âges et modes de vie familiaux et résidentiels

On sait que les modes de vie familiaux des Québécois se sont profondément transformés depuis les années 1960. Après une chute draconienne de la fécondité enregistrée au cours de ces années, le mariage a connu une baisse marquée de popularité au profit de l'union libre, tantôt

³⁰ L'expression est de L. Roussel, «La cohabitation juvénile en France», dans *Population*, no 1, janvier-février, 1978, p.15-42.

³¹ Voir aussi J.-C. Chamboredon, *op. cit.*

prélude tantôt encore substitut au mariage³². La montée en flèche des ruptures d'union, qui s'est opérée avec l'adoption de la loi de 1968 sur le divorce, a eu pour effet d'amplifier ces phénomènes.

Le report, sinon le recul, de la nuptialité et la progression de la cohabitation et des ménages non familiaux chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans sont manifestes. En 1982, si les jeunes Québécois en fin d'adolescence (15-17 ans) vivaient en quasi-totalité (93,7 %) chez leurs parents, les jeunes adultes (18-24 ans) connaissaient des modes de vie plus diversifiés. La proportion de ceux qui vivaient encore dans la famille d'origine diminuait à 81,8 % chez les 18 et 19 ans et à 46,3 % chez les 20-24 ans. Les jeunes femmes quittent plus précocement que les jeunes hommes le foyer parental et cet écart se creuse avec l'âge. De manière générale, le départ de la famille d'origine est moins souvent motivé par le mariage et répond davantage à un désir d'indépendance. Chez les filles, toutefois, le mariage coïncide plus souvent avec le départ de la famille d'orientation. En outre, comparativement aux jeunes Canadiens, les jeunes Québécois vivent plus longtemps chez leurs parents³³.

Les données qui figurent au tableau 1 suggèrent qu'entre 1981 et 1991, la proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant chez leurs parents ou hors famille³⁴ a légèrement cru alors que la proportion de ceux qui vivent en couple a diminué.

Tableau 1
Modalités de vie familiale des jeunes de 15-24 ans
vivant dans les ménages privés, Québec, 1981 et 1991

Vivant dans les ménages privés, Québec, 1991 et 1992

Sexe		Au sein d'une famille, vivant comme						Hors famille				Total	
		Enfant		Époux-Épouse ¹		Parent seul		Total		Vivant seul ²			
		1981	1991	1981	1991	1981	1991	1981	1991	1981	1991	1981	1991
Masculin	n	466 300	350 950	83 250	47 590	515	505	74 005	61 840	26 205	20 345	624 100	460 885
	%	55,0	54,7	34,5	32,9	4,7	5,0	52,2	53,6	50,9	53,4	50,2	50,5
Féminin	n	381 960	290 910	158 170	97 035	10 485	9 685	67 705	53 490	25 235	17 760	618 320	451 120
	%	45,0	45,3	65,5	67,1	95,3	95,0	47,8	46,4	49,1	46,6	49,8	49,5
Total	n	848 290	641 860	241 420	144 625	11 000	10 190	141 710	115 330	51 445	38 110	1 242 420	912 005
	%	68,3	70,4	19,4	15,9	0,09	1,1	11,4	12,6	12,6	33,0	100,0	100,0

¹ Comprend les partenaires en union libre.

² Inclus dans le total. Les pourcentages sont calculés à partir du total des jeunes vivant hors famille.

Source : Demers (1984) pour l'année 1981, données tirées du cat. 92-905 de Statistique Canada et cat. 93-312 de Statistique Canada pour l'année 1991 et calculs des auteurs.

Depuis 1967, le nombre et la proportion de personnes vivant hors famille par rapport à celles vivant au sein d'une famille se sont considérablement accrus. Ce phénomène touche surtout les jeunes (40,2 % de ces personnes ont moins de 30 ans) et les personnes âgées (26,4 % de ces

³² É. Lapierre-Adamcyk *et al.*, «La cohabitation au Québec, prélude ou substitut au mariage? Les attitudes des jeunes Québécoises», dans *Couples et parents des années quatre-vingt*, sous la direction de R. B.-Dandurand, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Coll. Questions de culture, no 13.

³³ L. Demers, *op. cit.*

³⁴ Les données proviennent du Bureau de la statistique du Québec qui emploie la même définition que Statistique Canada pour décrire la «personne hors famille» comme une «personne seule ou vivant avec des personnes non apparentées (comme un chambreur, un employé ou un partenaire) ou avec des personnes non apparentées mais ne faisant pas partie d'une relation époux-épouse ou parents-enfants (jamais mariés)». B.S.Q., *Vivre seul ou en groupe*, Québec, 1984.

personnes ont plus de 60 ans). Selon une étude menée par le Bureau de la statistique du Québec au début des années 1980, les jeunes ménages non familiaux (15-29 ans) sont composés majoritairement de jeunes hommes (54,3 %) et de célibataires (94,4 %). Près des deux tiers de ces jeunes occupent un emploi et près de 20 % sont étudiants. Six jeunes sur dix vivant hors famille partagent leur logement. Dans près de neuf cas sur dix, ils bénéficient d'économies de partage, i.e. de la somme d'économies d'échelle et d'économies d'entraide entre colocataires. Demers confirme que le nombre de jeunes vivant seuls a plus que doublé depuis 1971 et observe que le phénomène est plus accentué chez les jeunes Canadiens que chez les jeunes Québécois.

À l'inverse, l'union libre est plus répandue chez les jeunes Québécois que chez les jeunes Canadiens, même si les premiers ont une moindre propension, de manière générale, au mariage et à la vie de couple. Chez les jeunes Québécois âgés entre 15 et 19 ans, la vie commune avec un conjoint, quelles qu'en soient les modalités juridiques, demeure un phénomène marginal. Chez ceux âgés de 20 à 24 ans, le mariage est plus fréquent: en 1981, 26,2 % des jeunes hommes et 46,9 % des jeunes femmes appartenant à ce groupe d'âge vivaient en couple. Les catégories du recensement de 1981 ne permettent pas de déterminer avec exactitude la proportion des jeunes vivant en couple qui ont opté pour une union consensuelle. On sait néanmoins que les taux de nuptialité n'ont cessé de décroître depuis 1977 au profit des unions libres et que les jeunes n'échappent pas à cette tendance. Entre 1976 et 1989, le taux de nuptialité des femmes de 19 ans a chuté de 85 % à 18 %³⁵. Demers estime, à partir de données inédites, qu'en 1981:

«chez les jeunes Canadiens de moins de 20 ans, l'union libre et le mariage étaient pratiquement aussi répandus l'un que l'autre (mais le nombre de ceux qui vivent une union libre est plus élevé dans le groupe 16-18 ans)³⁶».

Lapierre-Adamcyk et collaboratrices, à partir de l'enquête de 1984 sur la fécondité au Canada et du recensement de 1981, abondent dans le même sens et complètent le portrait chez les Québécoises:

«la proportion des jeunes cohabitantes chez les célibataires serait passée de 1981 à 1984, de 7 à 18 % chez les 18-19 ans, de 18 à 27 % chez les 20-24 ans et de 25 à 42 % chez les 25-29 ans³⁷».

Par ailleurs, la cohabitation apparaît souvent comme un prélude au mariage. La tendance à opter pour l'union libre augmente avec le niveau de scolarité. Selon une étude menée au Canada rapportée par les mêmes auteures, après cinq années de vie commune, la moitié des cohabitants se marient; à peine 20% d'entre eux poursuivent leur union dans sa forme consensuelle; 30% des couples se sont dissous. Du point de vue de la stabilité des unions, sur la même période, on observe que la propension à la rupture est plus élevée chez les personnes qui cohabitent que chez celles qui se sont mariées sans cohabitation préalable.

³⁵ L. Duchesne, *Statistiques démographiques. La situation démographique au Québec*, Québec, Les publications du Québec, édition 1990, p. 77.

³⁶ L. Demers, *op. cit.*, p. 52.

³⁷ É. Lapierre-Adamcyk *et al.*, *op. cit.*, p. 29.

Âges, maternité et statut matrimonial

Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans étaient responsables de 34,4 % des naissances vivantes enregistrées au Québec en 1982: «29,6 % des mères avaient entre 20 et 25 ans, 4,8% entre 15 et 20 ans³⁸». Plusieurs de ces naissances sont le fait de jeunes femmes célibataires: 73,0 % chez les 15-19 ans et 23,0 % chez les 20-24 ans. Une décennie plus tard, 23,6 % des nouveau-nés avaient une mère âgée de 24 ans ou moins: 19,3 % des mères étaient âgées entre 20 et 24 ans et 4,3 % d'entre elles étaient âgées entre 15 et 19 ans, ce que confirme le tableau 2. Les plus jeunes mères (moins de 20 ans) sont célibataires dans une proportion de 90 %.

Tableau 2
Naissances selon l'état matrimonial et le groupe d'âge de la mère, Québec, 1992

État matrimonial	Groupe d'âge				Total	
	10-14	15-19	20-24	25-49		
	N					%
Célibataire	38	3 680	11 216	23 783	38 717	40,3
Mariée	0	394	7 133	46 823	54 350	56,6
Veuve	0	1	7	200	208	0,2
Divorcée	1	0	107	2 074	2 182	2,3
Séparée	0	7	67	523	597	0,6
TOTAL	39	4 082	18 530	73 403	96 054	100,0
%	-	4,3	19,3	76,4	100,0	

Source : Bureau de la statistique du Québec

Le taux de fécondité des Québécoises est plus faible que celui des Canadiennes mais la proportion de naissances hors mariage est plus élevée au Québec. En 1992, plus de la moitié (54 %) des enfants de premier rang sont nés de parents non mariés. Cette proportion tombe à 38 % lorsqu'il s'agit des naissances de second rang. Si la monoparentalité chez les jeunes est un phénomène relativement récent et peu fréquent, il gagne de l'ampleur depuis les dernières décennies. En 1971, on comptait 5 195 jeunes chefs de famille monoparentale alors que, dix ans plus tard, ce chiffre grimpait à 11 000 et ce, en dépit d'une décroissance démographique de la jeunesse. En 1981, la monoparentalité concernait majoritairement les jeunes femmes de moins de 30 ans (95,3 %) et principalement celles de la tranche d'âge de 20 à 25 ans (87,0 %).

Tableau 3
Naissances selon l'état matrimonial des parents, Québec, 1951-1961-1971-1981-1991

Année	État matrimonial						Total	
	Parents mariés		Hors mariage		Père inconnu ¹			
	n	%	n	%	n	%	n	%
1951	119 400	96,9	3 796	3,1	--	--	123 196	100,0
1961	134 719	96,3	5 138	3,7	--	--	139 857	100,0
1971	86 072	91,8	7 671	8,2	--	--	93 743	100,0
1981	80 431	84,4	14 816	15,6	4 456	4,8	95 247	100,0
1991	57 593	59,2	39 710	40,8	4 207	4,3	97 348	100,0

¹ Déjà compris dans la catégorie hors mariage.
Source : Duchesne (1994)

La proportion d'enfants nés de père inconnu ou non déclaré est stable depuis le milieu des années 1970 et oscille entre 4 % et 5 %. Elle était de 4,3 % en 1991 (tableau 3). Cependant, ce phénomène est concentré chez les plus jeunes femmes: la proportion de père inconnu était, en 1992, de 22 % chez les 15-19 ans contre 7 % chez les 20-24 ans et 3 % chez les 25-29 ans³⁹.

Fait inquiétant, en dépit du déclin de la fécondité des Québécoises dans la première moitié des années 1980, le taux de grossesse par 1 000 adolescentes «est passé de 12,7 en 1980 à 17,3

³⁸ L. Demers, *op.cit.*, p. 53.

³⁹ L. Duchesne, *op. cit.*, p. 63.

en 1989⁴⁰». Selon le psychologue Richard Cloutier, ces mères adolescentes «ont vécu des échecs scolaires, entrevoient peu de perspectives intéressantes d'intégration socio-professionnelle, viennent d'un milieu où avoir un enfant à 17 ans n'est pas inusité. À court terme, la maternité leur permet de passer rapidement à l'âge adulte et d'obtenir des revenus comparables à ceux de leur entourage. Les normes de la sécurité du revenu considèrent les jeunes mères de moins de 18 ans comme des adultes autonomes et par conséquent, elles reçoivent des prestations dès la naissance de l'enfant⁴¹».

La maternité apparaît sous cet angle comme une stratégie d'insertion sociale.

Enfin, Demers observe que le degré d'instruction, lequel est intimement lié à l'origine sociale, de même que l'exercice d'un emploi influencent nettement la fécondité:

«la descendance atteinte par les jeunes femmes non célibataires de 20-24 ans varie de 0,63 enfant par femme, chez celles qui n'ont pas atteint la 9e année, à 0,18 enfant par femme chez celles qui ont complété des études universitaires. Parmi le même groupe d'âge, la fécondité atteinte varie de 0,31 enfant par femme chez les actives à 1,25 enfant par femme chez celles qui n'ont jamais travaillé⁴²».

Les données du tableau 4 confirment que les mères moins scolarisées ont des enfants plus précocement que les femmes plus instruites. Ces observations appuient l'hypothèse voulant que les délais repoussant le moment de l'insertion professionnelle amènent les filles à privilégier d'autres formes d'insertion sociale, dont le mariage et la maternité.

Tableau 4
Naissances selon la scolarité et le groupe d'âge de la mère, Québec, 1992

Année de scolarité	Groupe d'âge						Total	
	19 ans ou moins		20-24		25 et +			
	N	%	N	%	N	%	N	%
0-6	82	2,0	235	1,3	830	1,1	1 147	1,2
7-11	2 885	70,0	6 757	36,5	14 409	19,6	24 051	25,0
12-14	861	20,9	7 614	41,0	28 611	39,0	37 086	38,6
15 et plus	29	0,7	3 110	16,8	26 684	36,4	29 823	31,0
Non déclarée	264	6,4	814	4,4	2 869	3,9	3 947	4,2
TOTAL	4 121		18 530		73 403		96 054	
%	4,3		19,3		76,4		100,0	

¹ Comprend les naissances de 14 ans et moins.
Source : Bureau de la statistique du Québec.

Selon Lapierre-Adamcyk et collaboratrices⁴³, en ce qui a trait à la réduction, l'ajournement et la régulation de la fécondité, l'*homogénéisation* est presque atteinte dans tous les milieux sociaux. Une étude sur les aspirations des adolescentes, aspirations qui ne présagent pas nécessairement des comportements réels qui seront adoptés, laisse toutefois croire que les modèles de vie moins traditionnels sont encore dominants dans les milieux aisés⁴⁴. Les attitudes moins conservatrices seraient plus fréquentes

⁴⁰ J. Moranzain, «L'adolescence qui bascule», dans *La Gazette des femmes*, Conseil du statut de la femme, juillet-août 1991, p. 17.

⁴¹ Cité par J. Moranzain, *Ibid.*, p. 19.

⁴² L. Demers, *op.cit.*, p. 54.

⁴³ É. Lapierre-Adamcyk *et al.*, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁴ M. Baker, «*Quand je pense à demain...*» Une étude sur les aspirations des adolescentes, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mars 1985.

chez les jeunes qui ont vécu dans une famille désunie ou dans une famille où la mère travaille ou est instruite. Renée B.-Dandurand formule l'hypothèse suivant laquelle la famille d'origine exerce une influence déterminante dans le choix des modèles familiaux et dans les comportements par rapport à la fécondité⁴⁵.

1.3 L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Les études sur l'insertion professionnelle des jeunes sont révélatrices de la vulnérabilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture économique. Si le taux de chômage demeure le principal indicateur de la position relative des jeunes sur le marché du travail, il s'avère imparfait et devrait être complété par un examen plus approfondi du type d'emplois occupés par cette catégorie de main-d'oeuvre.

Le taux de chômage des jeunes, en plus d'être toujours plus élevé que celui des adultes depuis les années 1960, atteint des proportions inquiétantes en période de crise économique. Comme le montre le tableau 5, entre 1966 et 1994, le rapport entre le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et celui des hommes adultes (25 ans ou plus) a oscillé entre 1,49 et 2,78. La récession du début des années 1980 a entraîné des taux de chômage chez les jeunes dépassant les 20 % (23,0 % en 1982).

L'économiste Pierre Fortin⁴⁶ attribue l'aggravation du chômage des jeunes Québécois entre 1966 et 1982 aux phénomènes suivants : la réforme de la Loi de l'assurance chômage en 1971, rendant le programme plus généreux, la hausse précipitée du salaire minimum, entre 1966 et 1974, la détérioration générale de la situation de l'emploi depuis 1974 et, en particulier, la sensibilité de l'emploi des jeunes aux récessions. Les jeunes les plus démunis proviennent de milieux défavorisés ou de régions en déclin économique, sont sous-scolarisés et condamnés à un chômage récurrent, sinon chronique.

Tableau 5
Taux de chômage^a des jeunes de 15 à 24 ans et des hommes de 25 ans et plus, Québec, 1966-1994

Année	(1) Taux des jeunes (%)	(2) Taux des hommes (%)	(3) = (1)/(2) Rapport jeunes/hommes
1966	6,2	3,6	1,72
1967	7,3	3,7	1,97
1968	9,0	4,7	1,91
1969	9,6	4,9	1,96
1970	10,7	5,1	2,10
1971	13,4	5,2	2,58
1972	12,8	5,3	2,42
1973	11,8	4,5	2,62
1974	11,2	4,4	2,55
1975 ^b	14,0	5,2	2,69
1976	15,3	5,5	2,78
1977	17,7	6,8	2,60
1978	18,3	7,5	2,44
1979	16,3	6,3	2,59
1980	17,0	6,9	2,46
1981	17,3	7,3	2,37
1982	23,0	10,7	2,15
1983	22,6	11,1	2,04
1984	19,7	10,5	1,88
1985	18,0	9,9	1,82
1986	16,7	8,9	1,88
1987	14,7	8,9	1,65
1988	13,3	7,7	1,73
1989	13,1	8,0	1,64
1990	14,9	9,0	1,66
1991	18,3	10,9	1,68
1992	18,2	12,2	1,49
1993	19,3	12,6	1,53
1994	17,7	11,7	1,51

(a) Nombre de chômeurs sur la population active de 15 ans et plus

(b) Des modifications dans les définitions des populations visées furent apportées en 1975

Source: Lemieux (1993) et compilations des auteurs.

⁴⁵ R. B.-Dandurand, *op. cit.*, p. 118.

⁴⁶ P. Fortin, (1984), «Le chômage des jeunes au Québec. Aggravation et concentration, 1966-1982» dans *Relations industrielles*, vol. 39, no 3, pp. 419-447.

Toujours selon Fortin, au cours des décennies 1960 à 1980, la situation des jeunes Québécois, en termes absolus et par rapport à celle des adultes, s'est détériorée. En 1966, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 6,2 %; en 1982, il grimpait à 23,0 %. Entre ces deux dates, le nombre de jeunes dans la population totale a augmenté de 16 %; le nombre d'emplois occupés par les jeunes avait pour sa part diminué de 3 000. Le même phénomène s'observe à l'échelle internationale. Il faudra attendre les années 1990 pour que la situation relative des jeunes s'améliore.

Le tableau 6 présente les taux de chômage par âge pour les années 1982, 1989 et 1992. Fortin⁴⁷ observe trois phénomènes quant à l'évolution du chômage des jeunes au cours de ces périodes:

- 1) que la conjoncture soit favorable (1989) ou défavorable (1982 et 1992), le taux de chômage des jeunes est toujours supérieur à celui des adultes;
- 2) l'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes a tendance à se creuser en période de repli économique et à rétrécir en période de reprise;
- 3) la récession de 1982 a frappé plus sévèrement les jeunes que celle de 1992, ce que l'on peut interpréter comme une amélioration de la position relative des jeunes sur le marché du travail à long terme, amélioration en partie imputable à la décroissance démographique des jeunes et à l'effet de la hausse globale de la scolarisation de ces derniers.

Le taux de chômage offre une image partielle de la situation des jeunes. Il faudrait redresser les chiffres pour tenir compte des travailleurs à temps partiel, qui sont souvent des chômeurs à temps partiel, des chômeurs découragés et de ceux qui sont en attente d'un rappel. Selon Fortin, «parmi ceux qui avaient quitté l'école, les jeunes de 15 à 19 ans avaient en décembre 1982 un taux de chômage (corrigé pour l'attente et le découragement) de 42 %, par comparaison à 29 % pour les jeunes de 20 à 24 ans⁴⁸».

On obtient un taux redressé de 35 % pour le groupe d'âge 15-24 ans, par rapport à un taux officiel de 25 % à la même date.

Tableau 6
Taux de chômage par âge
Québec, 1982, 1989 et 1992 (pourcentages)

Groupe démographique	Année		
	1982	1989	1992
Jeunes de 15 à 24 ans	23,1	13,2	18,2
Adultes de 25 ans ou plus	10,8	8,4	11,7
Hommes de 15 ans ou plus	13,7	9,1	13,4
Femmes de 15 ans ou plus	13,9	9,6	11,9
Ensemble	13,8	9,3	12,8

Source : Fortin (1994)

Tableau 7
Taux de chômage selon le niveau d'instruction
Québec, 1982, 1989 et 1992 (pourcentages)

Niveau d'instruction	Année		
	1982	1989	1992
Sans diplôme secondaire	15,4	12,5	18,8
Diplôme secondaire, mais sans diplôme universitaire	13,9	8,6	11,3
Diplôme universitaire	6,4	4,7	6,6
Ensemble	13,8	9,3	12,8

Source : Fortin (1994)

Il est bien établi que le taux de chômage est inversement proportionnel au degré de scolarité. Le tableau 7 le confirme: les personnes qui sont dépourvues d'un diplôme secondaire sont les premières victimes des ralentissements économiques et leur situation s'est aggravée au cours des deux dernières décennies. Les personnes détentrices d'un diplôme secondaire ont moins

⁴⁷ P. Fortin, (1994), «La hausse et la persistance du chômage: aspects économiques», sous la direction de F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 605-621.

⁴⁸ P. Fortin, «Le chômage des jeunes au Québec», *op. cit.*, p. 433.

souffert de la plus récente crise que les personnes qui n'en sont pas munies. La situation des diplômés universitaires s'est très légèrement détériorée par rapport à la crise de 1982 mais demeure beaucoup plus favorable que celle des personnes moins scolarisées. Sachant que la probabilité d'accéder au diplôme d'études secondaires est encore aujourd'hui inférieur à 70 %, il y a lieu de s'inquiéter de l'avenir professionnel d'au moins 30 % des jeunes Québécois. En 1992-1993⁴⁹, le taux d'accès au diplôme d'études secondaire, au secteur des jeunes et avant 20 ans au secteur des adultes, était de 67 %. Autrement dit, 33 % des jeunes ont quitté le système scolaire avant l'obtention d'un diplôme et en seront encore dépourvus à l'âge de 20 ans. En 1991, alors que la scolarité moyenne et médiane des Québécois âgés entre 15 et 24 ans se situait à 12 et 13 années, respectivement, celles des assistés sociaux âgés de 18 à 24 ans s'élevaient à 10 années dans les deux cas⁵⁰.

Il est également bien connu que les jeunes chôment plus souvent mais moins longtemps. Cette grande mobilité des jeunes travailleurs représente la principale caractéristique qui différencie le comportement des catégories de main-d'oeuvre jeune et adulte. Certaines études⁵¹ suggèrent que l'expérience du chômage entraîne moins de conséquences négatives chez les plus jeunes, en particulier ceux de moins de vingt ans. Ainsi, la tentation est forte de ne pas intervenir sur l'emploi des jeunes, puisqu'avec le temps, leur chômage se résorbe: la preuve, les taux de chômage diminuent avec l'âge.

Plusieurs études et rapports ont démontré clairement les effets néfastes du chômage de longue durée sur la santé mentale (l'estime de soi et la confiance en soi, notamment) et sur les comportements déviants. Au Québec, un rapport de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique révèle qu'en 1993, 34,2 % de la clientèle correctionnelle recevait de l'aide sociale comme source de revenu à l'arrivée dans le système correctionnel et 5,5 % de l'assurance chômage. À peine 31,5 % exerçait un emploi⁵². En outre, 50 % de la clientèle correctionnelle est âgée de moins de 30 ans.

Dans un article sur la santé mentale des jeunes chômeurs, Plante rapporte qu'aux États-Unis, «les études de Brenner (1979) suggèrent que chaque augmentation de 1 % du chômage amène une augmentation exponentielle des indices de morbidité tels que

⁴⁹ Québec, Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, Édition 1994, Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale des ressources informationnelles, p. 9.

⁵⁰ Selon les données du Recensement de 1991 pour ce qui est des Québécois âgés entre 15 et 24 ans et du fichier intégré de la sécurité du revenu pour ce qui est des assistés sociaux âgés de 18 à 24 ans.

⁵¹ D. Fortin, *Impact du chômage sur le bien-être psychologique et la santé mentale*, Revue de littérature, École de psychologie, Université Laval, avril 1983.

⁵² La clientèle correctionnelle comprend la clientèle en ordonnance de probation avec surveillance et celle en détention (les personnes prévenues et les personnes condamnées). Les contrevenants sous la juridiction du Québec purgent une peine d'au plus deux années moins un jour. Les sentences de plus de deux années relèvent du gouvernement fédéral. Québec, *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec*, Ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels.

les admissions à l'hôpital psychiatrique, les taux d'homicide et de suicide et le nombre d'arrestations⁵³».

Plante identifie trois stades que traversent les jeunes victimes du chômage, stades qui traduisent une dégradation de la santé mentale et de l'image de soi: 1) l'optimisme, pendant les premiers temps de la recherche d'emploi que les jeunes entrevoient souvent comme une courte période de vacances après les études; 2) l'ambiguïté, qui survient lorsque, après environ trois mois d'une active recherche d'emploi, les issues se referment et les questions sur leur propre compétence et leur valeur surgissent; 3) le désespoir, seule réponse devant les horizons socioprofessionnels qui se rétrécissent après plusieurs mois d'une recherche d'emploi infructueuse et de moins en moins assidue. C'est alors que la tendance au repli sur soi, la perte de confiance, la léthargie s'emparent des jeunes qui, ou bien sont animés d'une profonde colère contre eux-mêmes, le système scolaire, leurs parents ou les adultes en général ou bien encore, lorsqu'ils sont sans soutien, se laissent entraîner dans la délinquance, question de survie, ou sombrent dans la toxicomanie ou l'alcoolisme, par dépit.

Les jeunes subissent les premiers les contrecoups des périodes de resserrement économique. Les règles qui président à l'organisation du travail, principalement l'accumulation de l'expérience et de l'ancienneté, disqualifient les jeunes qui sont les premiers mis à pied et les derniers rappelés. Ainsi, pendant la récession de 1981-1982, «le quart des travailleurs, les jeunes, ont supporté 60 % des pertes d'emplois⁵⁴». Or, bon nombre de ces jeunes ne réussiront pas, en dépit des épisodes de reprise économique, à rattraper le retard accumulé en période de crise. Fortin écrivait ce qui suit sur les jeunes frappés par la récession de 1982:

«au total, il existe plus de 85 000 jeunes Québécois très faiblement scolarisés qui présentent ainsi un très grave problème d'économie et de société et qui sont sans aucun doute disproportionnellement représentés dans les milieux urbains désavantagés et dans les régions industrielles défavorisées. Leur situation d'emploi ne s'améliorera pas demain avec l'âge autant que l'indique le sort de beaucoup plus favorable qui est réservé aujourd'hui aux adultes de même niveau d'instruction (taux de chômage: 13,6 % en 1982), tout simplement parce que les jeunes faiblement scolarisés d'aujourd'hui s'écartent beaucoup plus qu'eux du niveau moyen de scolarité atteint par leur génération⁵⁵».

S'agirait-il, comme d'aucuns l'ont avancé, d'une génération sacrifiée?

Plusieurs de ces jeunes se retrouvent, à un moment ou l'autre, à l'aide de dernier recours. Ils étaient près de 160 000, en mars 1983, âgés de moins de 30 ans. En mars 1994, on en dénombrait près de 140 000 du même groupe d'âge. On connaît peu de choses de ces jeunes

⁵³ M.H. Brenner, *Estimating the Social Costs of National Economic Policy, Implications for Mental and Physical Health and Criminal Aggression*, A study prepared for the Joint Economic Committee, Congress of the United States, Washington, Government Printing Office (Paper # 5), cité par Plante, M.-C., (1984), «La santé mentale des jeunes et le chômage» dans *Santé mentale au Québec, Regards sur les jeunes adultes*, vol. IX, n° 2, pp. 17-25.

⁵⁴ P. Fortin, «Le chômage des jeunes au Québec», *op. cit.*, p. 424.

⁵⁵ *Ibid*, p. 435.

assistés sociaux, de leurs trajectoires et stratégies d'insertion sociale et professionnelle, de leurs représentations quant à leur situation et leurs perspectives d'avenir.

L'objectif de ce premier chapitre consistait à faire un tour d'horizon de l'entrée des jeunes dans la vie adulte et plus particulièrement la vie active. Nous avons vu que les stratégies d'entrée dans la vie adulte sont multiples, allant du départ de la famille d'origine, en passant par le mariage, la maternité et l'occupation d'un emploi. L'entrée à l'aide sociale fait-elle partie des stratégies alternatives que développent certains jeunes pour s'affranchir de la tutelle familiale ou simplement pour subvenir à leurs besoins, dans l'attente d'une conjoncture plus favorable à l'emploi? Ces questions ont guidé la suite de cette étude.

CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

Ce deuxième chapitre est consacré à la présentation du cadre de référence et de la méthodologie employés dans cette étude. Il situe dans un premier temps les objectifs poursuivis par la recherche. Dans un deuxième temps, il expose le cadre conceptuel de l'étude, essentiellement organisé autour des caractéristiques, comportements et besoins des jeunes de moins de 21 ans qui reçoivent des prestations de l'aide de dernier recours. Dans un troisième temps, il décrit brièvement l'approche méthodologique retenue.

2.1 LES OBJECTIFS POURSUIVIS

L'étude sur les jeunes de moins de 30 ans et, en particulier, sur ceux âgés de moins de 21 ans qui reçoivent des prestations d'aide de dernier recours vise les objectifs suivants:

- 1) dresser un portrait des caractéristiques sociodémographiques des jeunes de moins de 30 ans qui percevaient des prestations d'aide de dernier recours en décembre 1994 et celui de trois générations de jeunes de moins de 21 ans, prestataires de l'aide de dernier recours en décembre 1983, 1989 et 1993;
- 2) décrire les principaux facteurs internes et externes qui peuvent expliquer les fluctuations de la clientèle des prestataires de moins de 21 ans entre 1983, 1989 et 1993;
- 3) reconstituer la trajectoire de la génération de 1983 sur une période de dix ans, de manière à dégager une typologie des comportements observés (présences continues, présences intermittentes et sorties définitives);
- 4) vérifier, à partir des données du *fichier intégré de la sécurité du revenu*, l'existence d'un phénomène intergénérationnel en examinant, en rétrospective, la présence à l'aide sociale des parents des jeunes des générations de 1989 et de 1993;
- 5) inférer, à partir des données quantitatives et qualitatives, l'incidence de la contribution parentale sur l'entrée des jeunes à l'aide de dernier recours;
- 6) dégager une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle. Un profil renvoie à la configuration globale des trajectoires socioprofessionnelles d'un groupe donné de jeunes par rapport à un autre groupe;
- 7) mieux connaître les représentations des jeunes quant à leurs besoins, leur cheminement socioprofessionnel, leurs perspectives d'emploi ou de retour aux études et les conséquences de la dépendance sociale (niveau de revenu, logement, relation avec leurs parents, etc.);

- 8) éclairer les décisions à prendre quant aux moyens, mesures ou actions à concevoir ou entreprendre pour prévenir la dépendance sociale chez les jeunes et favoriser leur intégration à l'emploi.

2.2 LE CADRE CONCEPTUEL

L'étude sur les jeunes de moins de 30 ans et de moins de 21 ans inscrits à l'aide de dernier recours sera centrée sur les caractéristiques, les comportements et les besoins de cette catégorie de prestataires au regard de leur insertion sociale et professionnelle.

Les caractéristiques

Les caractéristiques renvoient à une sélection de variables explicatives et d'indicateurs connus de l'insertion sociale et professionnelle.

Les variables explicatives retenues, contenues au *fichier intégré de la sécurité du revenu* ou au *système de données ministérielles relatives à l'intégration à l'emploi*, sont les suivantes:

- l'âge;
- le sexe;
- la raison d'entrée à l'aide sociale;
- la région;
- la durée cumulative à l'aide sociale;
- le lieu de naissance;
- l'état civil;
- le type de ménage (personne seule, couple sans enfant, famille monoparentale ou biparentale);
- le nombre d'enfants à charge;
- le type de résidence (pensionnaire, chambreur, locataire, etc.);
- le degré de scolarité;
- le diplôme obtenu;
- les contraintes ou la disponibilité à l'emploi indiquées notamment par le code de programme (Soutien financier, Apte disponible, non disponible, etc.);
- la contribution parentale;
- la présence des parents à la sécurité du revenu;
- la participation aux mesures désignées.

Ces caractéristiques serviront à brosser un premier portrait statistique des jeunes assistés sociaux âgés de moins de 30 ans et, dans un deuxième temps, de moins de 21 ans.

Les données factuelles offriront une image partielle de la situation de ces jeunes. On sait, par exemple, que certaines données consignées au *fichier intégré* sont incomplètes, notamment

celles relatives à la scolarité. Aussi cette analyse sera-t-elle étoffée à l'aide des données qualitatives.

Les comportements

Sur le plan conceptuel, les comportements se réfèrent, d'une part, à la présence plus ou moins longue à l'aide sociale en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques et, d'autre part, aux stratégies d'insertion sociale et professionnelle déployées par les jeunes et à leurs représentations quant à leur présence à l'aide de dernier recours et leur avenir socio-professionnel.

Les comportements seront donc partiellement induits de certains paramètres consignés au *fichier intégré*, notamment la durée cumulative de la dépendance sociale. Nous tracerons une typologie de ces comportements selon les trois catégories suivantes: les présences continues, les présences intermittentes et les sorties définitives. La première catégorie renferme le cas des jeunes qui sont demeurés de façon continue à l'aide sociale entre 1983 et 1993. La seconde catégorie rassemble ceux qui ont connu des allers et retours à l'aide sociale au cours de la même décennie. La troisième catégorie regroupe les jeunes qui ont quitté l'aide sociale au cours de la période de référence, sans y revenir.

Ces premières indications sur les comportements de cette catégorie de clientèle, fournies par les données statistiques, seront complétées par une étude qualitative permettant de mieux cerner les conduites adoptées par ces jeunes, de même que leurs attitudes et leurs représentations quant à leur situation et leur avenir. Nous tenterons en particulier de découvrir, d'une part, leurs manières de penser et d'agir et, d'autre part, leurs stratégies d'insertion sociale et professionnelle.

Les besoins

La notion de besoins s'avère particulièrement floue et difficile à saisir, notamment sur le plan économique. Compte tenu des objectifs et de l'orientation de la présente étude, ce concept sera employé pour décrire les besoins qui caractérisent les jeunes par rapport aux autres catégories de clientèles. L'étude des besoins se limitera ainsi aux trois dimensions suivantes: la formation, l'expérience de travail et les responsabilités familiales. On sait que les principaux obstacles à l'insertion professionnelle des jeunes relèvent de la faible scolarisation, du peu d'expérience de travail et, pour ce qui est des jeunes femmes, de la présence d'enfants à charge.

Le choix de restreindre les dimensions considérées à ce qui caractérise les jeunes tient au fait que d'autres études en cours, notamment celle sur les clientèles limitrophes et celle sur les besoins essentiels, traiteront d'autres aspects applicables à des populations plus larges, par exemple les questions de santé mentale, de logement et de besoins essentiels.

Nous aborderons la notion de besoins sous deux angles, l'un plus objectif, l'autre subjectif. Le volet objectif sera analysé à partir de données factuelles portant sur les caractéristiques socio-

économiques des jeunes (formation, expérience de travail, charges familiales) par rapport à l'évolution de la demande de travail.

Le volet subjectif renvoie aux besoins identifiés par les jeunes eux-mêmes relativement à des mesures, des moyens ou des actions pouvant faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

Autrement dit, nous tenterons d'identifier, d'une part, ce qui manque aux jeunes en termes de formation et d'expérience pour occuper les emplois en demande et ainsi assurer leur insertion socioprofessionnelle et, d'autre part, les ajustements requis du marché du travail pour accueillir et intégrer ces jeunes, compte tenu de leurs profils et leurs charges familiales.

On peut supposer que ces besoins seront d'au moins trois ordres:

- 1) les besoins relatifs à la scolarisation et à l'expérience de travail;
- 2) les mesures de soutien et d'accompagnement (services de garde, aide à la recherche d'emploi, encadrement, etc.);
- 3) les assouplissements souhaités par les jeunes quant à l'organisation du travail (aménagement du temps de travail pour concilier les responsabilités familiales et professionnelles, etc.).

2.3 LA MÉTHODOLOGIE

Pour répondre aux objectifs de la présente recherche, nous aurons recours à une approche méthodologique à la fois quantitative et qualitative.

L'approche quantitative

L'approche quantitative sera employée pour étudier les caractéristiques sociodémographiques et les comportements de la population des jeunes de moins de 30 ans et de moins de 21 ans inscrits à l'aide de dernier recours et dégager un premier portrait de leur situation. Nous utiliserons le *fichier intégré* qui sera exploité à l'aide du logiciel SAS. Aucun échantillon ne sera constitué pour ce premier volet, la population totale étant utilisée.

Dans une perspective intertemporelle, trois cohortes de jeunes de moins de 21 ans rattachées à trois périodes distinctes ont été constituées. La première et principale cohorte est composée des jeunes de moins de 21 ans actifs à l'aide de dernier recours en décembre 1993. Il s'agit du groupe de référence. Pour des fins de comparaison, une deuxième cohorte rassemble les jeunes présents à l'aide sociale en décembre 1983, alors que l'économie québécoise connaissait une période de récession, et une troisième cohorte regroupe des jeunes qui recevaient des prestations d'aide de dernier recours en décembre 1989, soit l'année suivant la réforme de l'aide sociale et une période de reprise économique.

Ces comparaisons serviront à cerner l'impact de l'introduction de la notion de contribution parentale sur la composition de la clientèle des jeunes assistés sociaux, de même qu'à mesurer

l'effet des récessions économiques sur ces derniers. Nous vérifierons entre autres si les jeunes touchés par la récession de 1983 ont fait un séjour subséquent à l'aide de dernier recours en 1993, correspondant également à une période de ralentissement économique.

Dans une perspective longitudinale et dans une tentative d'appréhender la dynamique intergénérationnelle de la dépendance sociale, nous tenterons également de retracer les jeunes des cohortes de 1989 et de 1993 qui ont été enfants à charge de parents à l'aide sociale, afin de quantifier l'importance du phénomène.

L'approche qualitative

Pour réaliser certains objectifs de la présente étude, nous avons également retenu une méthodologie qualitative, inspirée de l'approche ethnométhodologique. La technique des groupes de discussion a été employée pour la collecte des données⁵⁶. Le questionnement ethnographique a guidé la formulation des questions d'entrevues. Le guide d'entretien thématique figure en annexe.

L'approche ethnométhodologique met l'accent sur les façons de penser et d'agir particulières à un groupe donné, de même que sur les processus d'interprétation qui sont à l'origine ou le produit des relations entre les acteurs et les situations ou phénomènes sociaux. Il s'agira dans cette perspective de cerner les représentations des jeunes, c'est-à-dire la signification qu'ils prêtent aux événements et aux phénomènes, et de dégager une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle. Cette typologie devra permettre de mettre en évidence les caractéristiques, comportements et besoins propres à un profil type de jeunes.

Ce second volet servira donc à cerner les représentations des jeunes et à dégager une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle.

À partir de la définition énoncée plus haut, nous avons posé l'hypothèse qu'au moins cinq profils se dessineraient:

- 1) les jeunes femmes chefs de famille monoparentale constitueraient un premier groupe, dont la trajectoire d'insertion sociale et professionnelle serait influencée par la présence d'enfants à charge;
- 2) les jeunes victimes de la récession, possédant un diplôme et une certaine expérience de travail, formeraient un second groupe;
- 3) les jeunes peu scolarisés et non qualifiés, dont les cheminements socioprofessionnels sont marqués par des va-et-vient en emploi, en chômage et en formations diverses, composeraient le troisième groupe;
- 4) les jeunes, plus ou moins marginaux ou marginalisés, qui éprouvent de sérieuses difficultés sur le plan de l'insertion sociale (problèmes de toxicomanie, d'alcool, de

⁵⁶ Les groupes de discussion ont été animés par la firme Impact Recherche.

- délinquance, etc.) et dont l'insertion professionnelle se trouve en quelque sorte subordonnée à la résolution de ces problèmes, formeraient un quatrième groupe;
- 5) les jeunes qui connaissent des contraintes sévères à l'emploi (handicaps physiques ou mentaux ou problèmes de santé mentale) et dont l'insertion sociale et professionnelle fait l'objet d'interventions spécialisées (soins médicaux, etc.) feraient partie d'un cinquième groupe.

Les deux dernières catégories demeurent théoriques. En effet, nous n'avons pas rencontré de jeunes identifiables à ces groupes, d'autant plus que nous n'avons pas retenu pour les fins de l'étude qualitative les jeunes inscrits au programme Soutien financier et qui connaissent des contraintes sévères à l'emploi.

Une deuxième hypothèse se rapporte aux stratégies d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, c'est-à-dire aux moyens et aux actions mis en oeuvre par ces jeunes pour assurer leur entrée dans la vie active ou, à défaut, pour assumer leurs besoins et leurs obligations. Ces stratégies seraient de quatre ordres:

- 1) le mariage et la maternité, chez certaines jeunes femmes;
- 2) le retour aux études;
- 3) la recherche active d'emploi;
- 4) le recours à l'aide sociale comme mode d'affranchissement de la tutelle familiale et de subsistance.

Quatre groupes de jeunes, composés de huit prestataires bénéficiant de l'aide de dernier recours, en décembre 1993, âgés de moins de 21 ans à cette date et répondant aux conditions énoncées ci-dessous, ont été formés. Deux régions ont été retenues: Québec et Trois-Rivières, régions qui regroupaient, en décembre 1993, près de 20% des jeunes à l'aide sociale appartenant à ce groupe d'âge⁵⁷.

Les groupes de jeunes ont été répartis de la manière suivante:

- Groupe 1) des jeunes femmes chefs de famille monoparentale;
- Groupe 2) des jeunes dont les parents ont déjà été à l'aide sociale;
- Groupe 3) des jeunes qui ont déclaré un niveau de scolarité postsecondaire et qui ne sont pas chefs de famille monoparentale;
- Groupe 4) des jeunes peu scolarisés et sans qualification, qui ne sont pas chefs de famille monoparentale (comprenant des cas de contribution parentale).

⁵⁷ À l'origine, nous avons ciblé trois régions, soit Montréal, Québec et Trois-Rivières. Des contraintes budgétaires nous ont amené à ne retenir que deux d'entre elles.

Au total, 64 jeunes ont participé aux groupes de discussion. Cet échantillon étant non représentatif, les conclusions tirées de ce volet ne doivent pas être généralisées à l'ensemble des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans. Ces conclusions reflètent les tendances qui se dégagent de l'analyse des témoignages recueillis, tendances qu'une étude qualitative n'a pas pour objet de quantifier.

Le cadre conceptuel posé, la méthodologie arrêtée, nous consacrerons les trois prochains chapitres à l'analyse de la situation de la jeunesse québécoise et à celle des jeunes assistés sociaux.

JEUNESSE QUÉBÉCOISE: OCCUPATION ET DÉPENDANCE SOCIALE

Dans ce chapitre, nous voulons décrire l'évolution de la situation d'ensemble des jeunes Québécois âgés entre 15 et 29 ans et dresser un portrait des jeunes assistés sociaux appartenant au même groupe d'âge. À cette fin, la première section compare la répartition des jeunes Québécois selon l'occupation principale pour les années 1983 et 1993. La seconde section porte sur l'évolution, d'une part, des taux de dépendance à l'aide sociale des jeunes par rapport à leurs aînés et, d'autre part, des taux de dépendance à l'assurance chômage et à l'aide sociale chez les jeunes depuis le milieu des années 1970. Enfin, la troisième section dessine le profil sociodémographique des jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans, par sous-catégorie d'âge, selon le sexe et par rapport aux prestataires plus âgés.

3.1 RÉPARTITION DES JEUNES QUÉBÉCOIS ÂGÉS ENTRE 15 ET 29 ANS SELON L'OCCUPATION PRINCIPALE

Nous possédons peu de données historiques qui permettent de dresser un portrait évolutif de l'occupation des jeunes, à savoir la proportion de ces derniers en emploi, aux études ou encore dépendants des programmes de transferts gouvernementaux. Nous avons tenté l'exercice de produire un portrait comparatif de la situation des jeunes Québécois, en 1983 et 1993, selon l'occupation principale en puisant à différentes sources de données (voir les tableaux 8 et 9), notamment celles provenant des fichiers informatiques ministériels de la Sécurité du revenu, du fichier CANSIM et de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Pour faire en sorte que les données soient comparables, les tableaux 8 et 9 ont été produits à partir de spécifications identiques pour les deux années de référence. Cependant, les données employées aux fins de l'analyse comparative provenant de sources diverses, elles ne doivent pas être considérées comme des nombres exacts mais envisagées à titre indicatif. Il faut retenir non pas les chiffres absolus mais les tendances qui se dégagent de l'analyse.

Le nombre de jeunes âgés entre 15 et 29 ans a diminué de façon significative entre 1983 et 1993, passant de 1,9 millions à 1,6 millions, soit une décroissance démographique de l'ordre de 17 %. Dans ce groupe, le nombre de jeunes de la sous-catégorie des 15-19 ans a diminué de 15 %, celui des 20-24 ans a décliné de 27 % et celui des 25-29 ans a chuté de 8 %. On constate un déplacement de la pyramide d'âges puisque la proportion des jeunes âgés de 20 à 24 ans, dans la population du groupe des 15 à 29 ans, au cours de la même période, a décliné de 36 % à 31 %, tandis que la proportion des jeunes du groupe des 25 à 29 ans grimpait de 34 % à 38 %. Le groupe des 15-19 ans est demeuré relativement stable, représentant autour de 30 % de la population des jeunes.

Tableau 8
Répartition des jeunes Québécois selon l'occupation principale, 1983

Occupation principale		15-19 ans % ⁷		20-24 ans %		25-29 ans %		Total %	
Étudiants à temps plein ¹	N % ⁶	358 470 63	82	64 960 10	15	12 960 2	3	436 290 23	100
Secondaire	N %	249 970 70	98	2 370 4	1	1 990 15	1	254 330 58	100
Collégial	N %	101 250 28	81	20 770 32	16	3 470 27	3	125 490 29	100
Universitaire	N %	7 250 2	13	41 820 64	74	7 400 58	13	56 470 13	100
Travailleurs à temps plein ¹	N %	124 180 22	12	426 100 64	43	453 900 71	45	1 004 180 54	100
Hommes	N %	72 120 58	13	226 230 53	40	269 840 59	47	568 190 57	100
Femmes	N %	52 060 42	12	199 870 47	46	184 060 41	42	435 990 43	100
Bénéficiaires	N %	64 683 11	18	170 011 26	47	126 900 20	35	361 594 19	100
Bénéficiaires de l'assurance chômage ²	N %	26 601 41	15	90 156 53	49	64 841 51	36	181 598 50	100
Bénéficiaires de l'aide sociale ³	N %	38 082 59	21	79 855 47	44	62 059 49	35	179 996 50	100
Autres ⁴	N %	22 367 4	31	5 229 -	7	44 740 7	62	72 336 4	100
TOTAL ⁵	N %	569 700 100	30	666 300 100	36	638 500 100	34	1 874 500 100	100

Tableau 9
Répartition des jeunes Québécois selon l'occupation principale, 1993

Occupation principale		15-19 ans % ⁷		20-24 ans %		25-29 ans %		Total %	
Étudiants à temps plein ¹	N % ⁶	347 694 72	69	126 278 26	25	31 594 5	6	505 566 32	100
Secondaire	N %	230 589 66	94	12 716 10	5	2 698 9	1	246 003 49	100
Collégial	N %	108 166 31	68	40 041 32	25	10 833 34	7	159 040 31	100
Universitaire	N %	8 939 3	9	73 521 58	73	18 063 57	18	100 523 20	100
Travailleurs à temps plein ¹	N %	59 564 12	9	235 058 48	34	399 710 68	57	694 332 45	100
Hommes	N %	37 176 62	9	129 099 55	33	225 581 56	58	391 856 56	100
Femmes	N %	22 388 38	7	105 959 45	35	174 129 44	58	302 476 44	100
Bénéficiaires	N %	28 389 6	11	105 461 22	40	128 438 22	49	262 288 17	100
Bénéficiaires de l'assurance-chômage ²	N %	11 030 39	10	45 290 43	41	55 271 43	49	111 591 43	100
Bénéficiaires de l'aide sociale ³	N %	17 359 61	11	60 171 57	40	73 167 57	49	150 697 57	100
Autres ⁴	N %	45 753 10	51	17 703 4	20	25 858 5	29	89 314 6	100
TOTAL ⁵	N %	481 400 100	31	484 500 100	31	585 600 100	38	1 551 500 100	100

¹ Les statistiques sur les étudiants à temps plein et les travailleurs à temps plein sont extraites des fichiers des particuliers de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Dans le cas d'événements concurrents, les travailleurs à temps plein ont été privilégiés.

² Les données sur le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage ayant reçu des prestations régulières sont tirées du fichier CANSIM et portent sur le mois de mars.

³ Les données sur le nombre de prestataires adultes de l'aide sociale sont tirées du fichier intégré de la sécurité du revenu et portent sur le mois de mars.

⁴ La rubrique «autres» est résiduelle.

⁵ Les statistiques sur la population sont extraites des fichiers du Bureau de la statistique du Québec.

⁶ Le pourcentage indique la répartition selon l'âge.

⁷ Le pourcentage apparaissant sous le nombre de la partie ombragée indique la répartition selon l'occupation principale. Le pourcentage apparaissant sous le nombre de la partie non ombragée indique la répartition de l'occupation selon les sous-catégories.

Un allongement volontaire de la fréquentation scolaire?

Comme en témoignent les tableaux 8 et 9, la proportion des étudiants à temps plein s'est accrue de 9 points de pourcentage entre 1983 et 1993, passant de 23 % à 32 %. Cette augmentation représente 13 points de pourcentage chez les jeunes âgés entre 15 et 19 ans, 10 points de pourcentage chez ceux âgés de 20 à 24 ans et 3 points de pourcentage chez ceux âgés de 25 à 29 ans. Ainsi, en dépit de la décroissance démographique chez les jeunes des groupes 20-24 ans et 24-29 ans, respectivement, ils sont plus nombreux à se consacrer aux études; les jeunes du groupe des 15-19 ans sont moins nombreux à le faire.

En outre, on observe qu'en 1983, parmi les jeunes âgés entre 15 et 29 ans qui étudient, 58 % des élèves fréquentaient une école de niveau secondaire, 29 % des étudiants étaient inscrits au niveau collégial et 13 % au niveau universitaire. Ces pourcentages sont respectivement de 49 %, 31 % et 20 % en 1993, ce qui peut être attribué à la fois au phénomène du déplacement de la pyramide d'âges et à la plus forte attraction de l'enseignement universitaire chez les jeunes.

Dans la population des jeunes âgés entre 15 et 29 ans, les taux de participation⁵⁸ aux études secondaires, collégiales et universitaires sont passés de 14 %, 7 % et 3 % à 16 %, 10 % et 6 %. On note ainsi des augmentations de 2, 3 et 3 points de pourcentage respectivement entre 1983 et 1993, ce qui vient à l'appui de l'hypothèse de l'attrait grandissant exercé par l'enseignement supérieur.

Une proportion moindre de travailleurs à temps plein

Les jeunes sont proportionnellement moins nombreux à travailler à temps plein en 1993 par rapport à 1983: la proportion des travailleurs à temps plein a diminué de 9 points de pourcentage au cours de cette période, passant de 54 % à 45 %. Seul le groupe des jeunes âgés de 25 à 29 ans affiche des proportions comparables entre les deux années de référence: 71 % et 68 % de travailleurs à temps plein en 1983 et 1993, respectivement. Cette légère hausse est entièrement attribuable aux femmes de ce groupe d'âge qui ont un taux d'emploi de 3 points de pourcentage plus élevé en 1993 par rapport à 1983 alors que le phénomène inverse s'observe chez les hommes, à savoir une chute de 3 points de pourcentage de leur taux d'emploi au cours de la même période. Dans les autres groupes d'âge, la proportion de travailleurs à temps plein a chuté, passant de 22 % à 12 % dans le groupe des 15-19 ans et de 64 % à 48 % dans celui des 20-24 ans, soit des diminutions de l'ordre de 10 à 16 points de pourcentage.

Trois phénomènes ont pu concourir à cette baisse du taux d'emploi à temps plein chez les jeunes de moins de 25 ans et chez les hommes âgés entre 25 et 29 ans: la croissance des emplois à temps partiel (qui entrent dans la catégorie «autres»), le taux de participation aux études (ou le

⁵⁸

Le taux de participation aux études décrit le rapport entre le nombre de jeunes de 15 à 29 ans qui étudient à un niveau donné (secondaire, collégial ou universitaire) et le nombre total de jeunes de ce groupe d'âge dans la population.

prolongement des études) et le maintien de taux élevés de chômage au cours de la décennie 1983 à 1993.

Une moindre proportion de bénéficiaires des programmes de transferts gouvernementaux

Nous traiterons plus longuement de la question de la dépendance à l'aide sociale chez les jeunes dans la prochaine section. Soulignons pour le moment que les jeunes recevant des prestations d'assurance chômage ou d'aide sociale sont proportionnellement un peu moins nombreux en 1993 par rapport à 1983, diminuant de 19 % à 17 %. Cette proportion a chuté de 11 % à 6 % chez les jeunes âgés entre 15 et 19 ans et de 26 % à 22 % chez ceux du groupe des 20-24 ans. À l'inverse, chez les jeunes âgés entre 25 et 29 ans, la proportion des bénéficiaires de l'assurance chômage et de l'aide sociale a légèrement crû, passant de 20 % à 22 %.

Les occupations à temps partiel proportionnellement moins nombreuses

La rubrique «autres» renferme les personnes qui travaillent à temps partiel, celles qui étudient à temps partiel, celles qui sont inactives et celles qui sont en chômage et recherchent du travail sans recevoir de prestations d'assurance chômage ou d'aide sociale. Globalement, la proportion des jeunes de cette catégorie a crû légèrement entre 1983 et 1993, passant de 4 % à 6 %.

En résumé, au cours de la décennie s'échelonnant de 1983 à 1993, le groupe des jeunes âgés entre 15 et 29 ans a connu une décroissance de l'ordre de 17 %. Les jeunes de la sous-catégorie des 20-24 ans ont vu leur nombre diminuer de 27 % contre 15 % chez ceux âgés entre 15 et 19 ans et 8 % chez ceux de la sous-catégorie 25-29 ans. On assiste ainsi à un déplacement de la pyramide d'âge qui a pour effet de donner plus de poids aux jeunes âgés entre 25 et 29 ans.

En outre, globalement, le taux de participation aux études s'est accru au cours de la période, quel que soit l'ordre d'enseignement. On observe également une plus forte attraction de l'enseignement universitaire au terme de la décennie, ce qui suggère un allongement de la fréquentation scolaire d'une génération à l'autre.

Si les jeunes étudient plus longtemps, ils travaillent dans une moindre proportion à temps plein. Encore une fois, les jeunes de la sous-catégorie des 25-29 ans, et particulièrement les femmes, se démarquent puisqu'ils font exception à cette règle.

Dans l'ensemble, les jeunes sont proportionnellement légèrement moins nombreux à bénéficier de transferts gouvernementaux, ce qui suggère que leur position relative sur le marché de l'emploi s'est améliorée au cours de la décennie ou qu'ils sont plus longtemps aux études.

Enfin, la rubrique résiduelle renferme une proportion légèrement plus élevée de jeunes en 1993 par rapport à 1983, suggérant une croissance des occupations à temps partiel, qu'il s'agisse d'emploi ou d'études, et de la proportion de jeunes qui ne sont ni à l'aide sociale ni à l'assurance chômage.

3.2 L'ÉVOLUTION DES TAUX DE DÉPENDANCE À L'AIDE SOCIALE ET À L'ASSURANCE CHÔMAGE

Dans cette section, nous retracerons dans un premier temps l'évolution, depuis 1975, des taux de dépendance à l'aide sociale chez les jeunes âgés de moins de 30 ans en les comparant à ceux des adultes âgés entre 30 et 64 ans. Dans un deuxième temps, nous mettrons en parallèle les taux de dépendance à l'assurance chômage et à l'aide sociale chez les jeunes de moins de 24 ans depuis 1976.

Les taux de dépendance à l'aide sociale

Nous avons calculé les taux de dépendance à l'aide sociale⁵⁹ par sous-catégorie d'âge et par sexe pour les années 1975 à 1994. Les catégories d'âge retenues permettent de distinguer deux groupes, soit celui des 18-29 ans, dont il sera question dans la prochaine section, et celui des 30-64 ans, pour des fins de comparaison. Le premier groupe est à son tour divisé en trois sous-groupes: le groupe des 18-20 ans, qui fera l'objet du chapitre 4, le groupe des 21-24 ans et celui des 25-29 ans. Les taux de dépendance à l'aide sociale apparaissent au tableau 10.

Tableau 10
Taux de dépendance (%) à l'aide sociale selon le groupe d'âge et le sexe,
1975 à 1994

Année	18-20 ans			21-24 ans			25-29 ans			18-29 ans			30-64 ans		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
1975	4,9	2,7	3,8	4,9	2,8	3,9	4,9	2,8	3,8	4,9	2,8	3,8	9,3	5,5	7,4
1976	5,8	3,3	4,5	5,4	3,3	4,4	5,4	3,1	4,2	5,5	3,2	4,4	9,5	5,9	7,7
1977	6,5	4,1	5,3	6,2	3,9	5,0	5,9	3,5	4,7	6,1	3,8	5,0	9,6	6,1	7,9
1978	7,3	4,5	5,9	6,6	4,2	5,4	6,2	3,7	5,0	6,6	4,1	5,4	9,7	6,2	8,0
1979	7,6	4,7	6,1	7,1	4,6	5,9	6,6	4,1	5,4	7,1	4,5	5,7	9,8	6,4	8,1
1980	9,1	6,4	7,7	8,1	5,5	6,8	7,4	5,0	6,2	8,1	5,5	6,8	10,0	6,9	8,5
1981	9,9	7,3	8,6	8,7	6,0	7,3	8,0	5,5	6,7	8,7	6,1	7,4	10,1	7,2	8,6
1982	11,4	8,8	10,1	9,6	7,0	8,3	8,6	6,2	7,4	9,6	7,1	8,4	10,2	7,5	8,9
1983	15,5	13,5	14,5	12,3	10,6	11,5	10,5	8,9	9,7	12,4	10,7	11,5	11,2	9,0	10,1
1984	15,6	13,1	14,3	12,8	10,2	11,5	11,1	8,9	10,0	12,8	10,4	11,6	11,7	9,7	10,7
1985	15,5	12,9	14,2	13,2	10,1	11,6	11,4	8,8	10,1	12,9	10,2	11,5	11,7	9,9	10,8
1986	14,3	11,7	13,0	13,2	9,6	11,3	11,5	8,3	9,9	12,7	9,5	11,1	11,3	9,8	10,6
1987	11,9	9,5	10,7	11,7	8,6	10,1	10,7	7,8	9,2	11,3	8,4	9,8	10,8	9,4	10,1
1988	9,7	6,9	8,3	10,2	6,7	8,4	9,7	6,3	8,0	9,9	6,6	8,2	10,2	8,8	9,5
1989	7,3	5,0	6,1	8,2	5,3	6,7	7,9	5,2	6,5	7,9	5,2	6,5	8,6	7,3	7,9
1990	7,8	5,4	6,6	9,3	6,5	7,9	9,0	6,4	7,7	8,9	6,2	7,5	9,4	8,2	8,8
1991	8,3	6,5	7,4	10,2	8,1	9,1	10,0	8,4	9,2	9,7	7,9	8,8	9,5	8,5	9,0
1992	9,7	8,3	9,0	11,8	10,6	11,2	11,7	10,5	11,1	11,3	10,1	10,7	10,2	9,5	10,1
1993	10,2	9,0	9,6	13,1	12,2	12,6	12,9	12,1	12,5	12,4	11,5	11,9	10,8	10,4	10,6
1994	10,3	8,7	9,5	13,9	12,6	13,2	13,9	12,9	13,4	13,1	11,8	12,4	11,3	10,9	11,1

On observe que le taux de dépendance à l'aide sociale chez les jeunes âgés entre 18 et 29 ans est passé de 3,8 % en 1975 à 12,4 % en 1994, soit une augmentation de 8,6 points de pourcentage. La croissance du taux est plus marquée chez les hommes (9 points de pourcentage) que chez les femmes (8 points de pourcentage). Chez les adultes âgés de 30 à 64 ans, ce taux s'établissait à 7,4 % en 1975 contre 11,1 % en 1994, soit une croissance de 3,7 points de pourcentage. On constate en outre que le taux de dépendance pour ces deux groupes d'âge est sensiblement le même en 1983 et en 1993: il était de 11,5 % dans le groupe des 18-29 ans en 1983 contre 11,9 % en 1993 et de 10,1 % et 10,6 % pour les mêmes années dans celui des 30-64 ans.

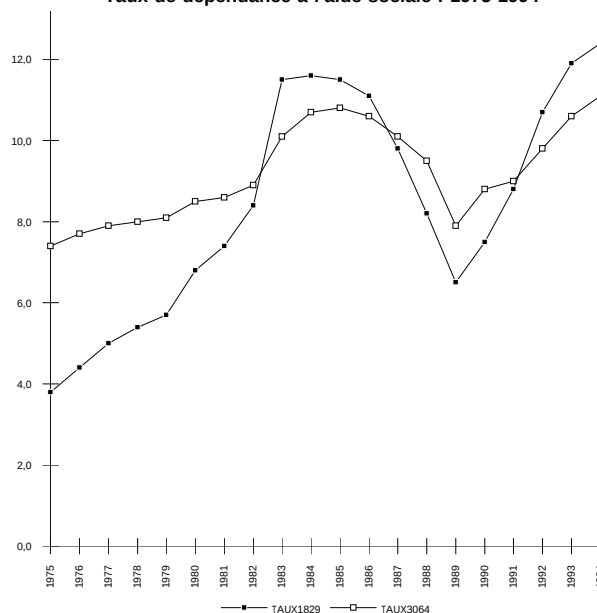
Comme en témoignent le graphique 1 et le tableau 10, le rapport entre le taux de dépendance des jeunes et celui des adultes s'est renversé à trois reprises: en 1983, en 1987 et en 1992.

⁵⁹

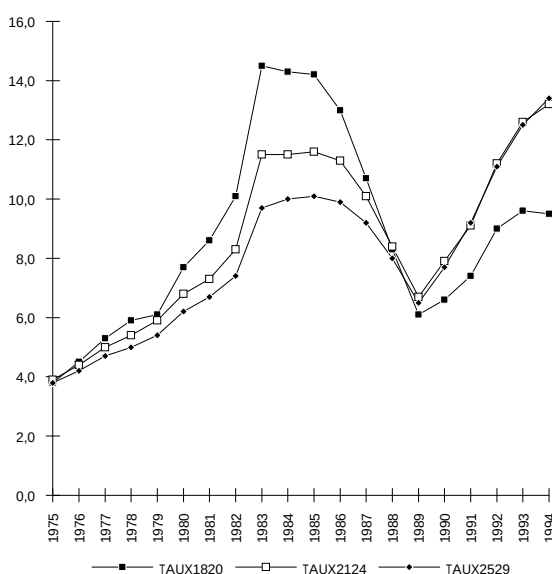
Le taux de dépendance d'un groupe donné est obtenu en divisant le nombre d'adultes de ce groupe bénéficiant de l'aide de dernier recours par le nombre total de personnes de ce groupe dans la population.

Ainsi, le taux de dépendance des jeunes est inférieur à celui des adultes de 1975 à 1983; à partir de cette date, un renversement s'opère à la faveur des adultes dont le taux de dépendance demeure inférieur à celui des jeunes jusqu'en 1987; le taux de dépendance des jeunes se maintient à un niveau inférieur à celui des adultes jusqu'en 1992, date à partir laquelle la situation est à nouveau inversée. On peut formuler l'hypothèse suivante : en période prospère, les jeunes ont du succès sur le marché de l'emploi alors qu'en période de rétrécissement du marché du travail, ils sont les premières victimes.

Graphique 1
Taux de dépendance à l'aide sociale : 1975-1994



Graphique 2
Taux de dépendance à l'aide sociale selon différents groupes d'âge



Par ailleurs, à la lecture du graphique 2, on constate que l'évolution du taux de dépendance à l'aide sociale chez les jeunes diffère selon la sous-catégorie d'âge et selon les conjonctures. Tout d'abord, on observe qu'au cours de la deuxième moitié des années 1970, les taux de dépendance chez les jeunes des trois sous-catégories d'âge étaient comparables et s'élevaient légèrement avec l'âge. La décennie 1980 marque un brusque changement, caractérisé par l'apparition d'un écart important entre les taux selon les sous-catégories d'âge. De plus, on note une plus forte croissance du taux de dépendance dans le groupe des 18-20 ans par rapport aux deux autres groupes, soit les 21-24 ans et les 25-29 ans, en particulier à la suite de la récession de 1982, jusqu'en 1987. Entre 1988 et

1989, les taux de dépendance des trois sous-catégories d'âge se sont à nouveau rapprochés. À compter de 1990, l'écart se creuse encore, mais cette fois seul le groupe des 18-20 ans se détache des deux autres. Le taux de dépendance des jeunes âgés entre 18 et 20 ans a connu une progression plus lente et a même diminué entre 1993 et 1994, alors que celui des deux autres sous-catégories d'âge marquait une forte croissance au cours de cette période. On peut formuler l'hypothèse suivant laquelle la mise en opération du principe de la contribution parentale lors de la réforme de l'aide de dernier recours de 1989, de même que l'augmentation du taux de

fréquentation scolaire signalée plus haut, ont eu pour effet de freiner l'entrée des jeunes de moins de 21 ans à l'aide sociale.

Chez les jeunes de 18 à 20 ans, le taux de dépendance était de 3,8 % en 1975. Après une forte augmentation observée au cours des années 1980, avec un sommet de 14,5 % en 1983, le taux de dépendance a fléchi à 9,5 % en 1994, soit deux fois et demie celui de 1975. Trois années sont à retenir: 1983, 1989 et 1993. En effet, 1983 marque, comme il vient d'être mentionné, un record, avec 14,5 % de jeunes de ce groupe d'âge dépendant de l'aide sociale; 1989 représente le plus bas niveau du taux de dépendance atteint au cours de la décennie 1980, soit 6,1 %; l'année 1993 annonce un nouveau pic, quoique plus bas que celui de 1983, avec 9,6 %. L'évolution du taux de dépendance chez les femmes de ce groupe d'âge suggère que leur position relative est demeurée stable par rapport à celle des hommes d'une récession à l'autre. En effet, le rapport femmes/hommes s'établissait à 1,1 en 1983 et 1993 respectivement. Cependant, on observe que l'écart dans le rapport entre le taux de dépendance des femmes et celui des hommes se creuse en période de reprise économique et rétrécit en période de repli. Ainsi, de 1,1 qu'il était en 1983, ce rapport augmente à 1,5 en 1989 pour redescendre à nouveau à 1,1 en 1993. On peut formuler l'hypothèse d'une plus forte dépendance structurelle chez les femmes et d'une dépendance conjoncturelle plus marquée chez les hommes.

Nous y reviendrons au prochain chapitre consacré aux jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans dont nous dresserons un portrait comparatif pour les trois années ciblées. Retenons pour le moment, d'une part, l'hypothèse que les femmes connaissent une plus forte dépendance structurelle à l'aide sociale et les hommes une plus forte dépendance conjoncturelle et, d'autre part, que le taux de dépendance dans le groupe des 18-20 ans a commencé à se démarquer favorablement de celui des autres sous-catégories d'âges à compter de 1990, l'année suivant la mise en oeuvre de la réforme de l'aide sociale de 1989.

Les taux de dépendance à l'assurance chômage et à l'aide sociale chez les jeunes de moins de 24 ans

Les taux de dépendance à l'assurance chômage⁶⁰ ont été calculés en fonction de groupes d'âge correspondant aux données disponibles. Ces groupes d'âge ne coïncident pas nécessairement avec ceux retenus dans les sections précédentes et ceux correspondant aux statistiques sur le chômage. C'est pourquoi nous avons calculé de nouveaux taux de dépendance à l'aide sociale pour les groupes d'âge 18-24 ans et 20-24 ans. En dépit de ces limites, les résultats obtenus permettent de dégager certaines tendances lourdes.

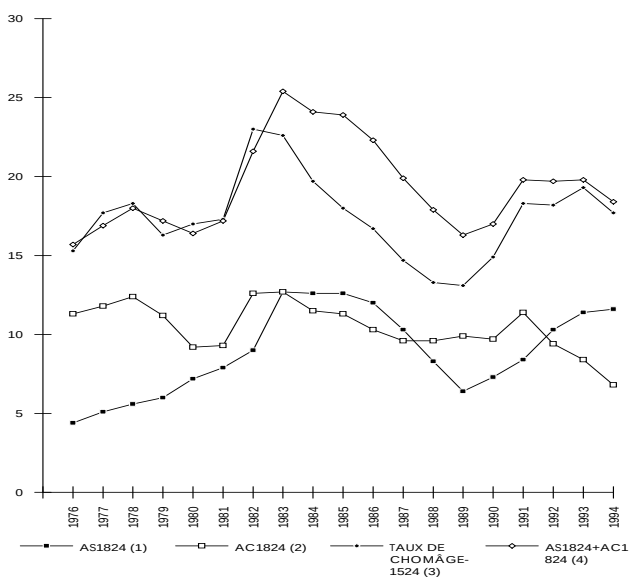
La comparaison des taux de dépendance à l'assurance chômage et à l'aide sociale permet de relativiser la position des jeunes sur le marché du travail. Nous avons vu au premier chapitre qu'en termes de taux de chômage, la position relative des jeunes âgés entre 15 et 24 ans sur

⁶⁰ On obtient le taux de dépendance à l'assurance chômage en divisant le nombre de jeunes âgés entre 18 et 24 ans recevant des prestations régulières sur la population de ce groupe d'âge.

le marché de l'emploi s'est améliorée au début des années 1990 par rapport à celle qui prévalait dix années plus tôt. Lorsqu'on met en parallèle les taux de dépendance à l'assurance chômage et à l'aide sociale, des années 1976 à 1994, tels qu'illustrés au graphique 3 et au tableau 11, on remarque trois bifurcations dans les courbes: chez les jeunes âgés entre 18 et 24 ans, de 1976 à 1983, le taux de dépendance à l'assurance chômage (AC) est supérieur au taux de dépendance à l'aide sociale (AS); à partir de cette date, le second surpasse le premier et ce, jusqu'en 1988; entre 1988 et 1992, le taux de dépendance à l'aide sociale devient à nouveau inférieur au taux de dépendance à l'assurance chômage; un renversement de la situation se produit à nouveau en 1992, date à partir de laquelle le taux de dépendance à l'aide sociale continue de grimper alors que le taux de dépendance à l'assurance chômage ne cesse de décroître.

Les mêmes phénomènes sont observables dans le groupe 20-24 ans, quoique le premier renversement s'opère plus tardivement, soit en 1985. Ces observations suggèrent que les jeunes bénéficient de moins en moins de l'assurance chômage, surtout en période de repli économique, et qu'ils sont contraints à se rabattre sur le programme d'aide sociale. Autrement dit, s'il demeure vrai que la position relative des jeunes s'est globalement améliorée depuis la dernière décennie, le sort des plus démunis s'est pour sa part détérioré, en raison d'un moindre accès à l'assurance chômage et d'une plus forte dépendance à l'aide sociale. Sachant que pauvreté et dépendance sociale vont de pair, la situation a de quoi inquiéter.

Graphique 3
Taux de dépendance et taux de chômage chez
les moins de 24 ans



- 1 Taux de dépendance à l'aide sociale (AS) chez les 18-24 ans
- 2 Taux de dépendance à l'assurance chômage (AC) chez les 18-24 ans
- 3 Taux de chômage chez les 15-24 ans
- 4 Taux de dépendance global (AS + AC) chez les 18-24 ans

Tableau 11
Taux de chômage, taux de dépendance à
l'assurance chômage (AC) et taux de dépendance
à l'aide sociale (AS) chez les jeunes pour
différents groupes d'âge, 1976-1994

Année	Groupe d'âge				
	15-24 ans Taux de chômage	18-24 ans		20-24 ans	
		AC	AS	AC	AS
1976	15,3	11,3	4,4	10,1	4,5
1977	17,7	11,8	5,1	10,6	5,1
1978	18,3	12,4	5,6	11,3	5,5
1979	16,3	11,2	6,0	10,6	6,0
1980	17,0	9,2	7,2	9,1	7,0
1981	17,3	9,3	7,9	9,4	7,6
1982	23,0	12,6	9,0	12,9	8,6
1983	22,6	12,7	12,7	13,5	12,0
1984	19,7	11,5	12,6	12,4	12,0
1985	18,0	11,3	12,6	12,0	12,2
1986	16,7	10,3	12,0	11,0	11,8
1987	14,7	9,6	10,3	10,2	10,3
1988	13,3	9,6	8,3	10,2	8,5
1989	13,1	9,9	6,4	10,5	6,7
1990	14,9	9,7	7,3	10,2	7,8
1991	18,3	11,4	8,4	12,0	9,0
1992	18,2	9,4	10,3	10,2	11,0
1993	19,3	8,4	11,4	9,3	12,4
1994	17,7	6,8	11,6	7,9	12,9

Ces bifurcations dans les courbes sont attribuables à deux types d'effets: d'une part, l'effet conjoncturel de cycle économique, tel que déjà signalé à différents endroits de ce rapport, et, d'autre part, l'effet structurel, induit à la fois par la détérioration de la qualité des emplois et par les compressions à l'assurance chômage et illustré par le fait qu'à partir de 1992, non seulement le taux de dépendance à l'aide sociale supasse-t-il celui à l'assurance chômage, mais aussi l'écart entre les deux se creuse de plus en plus, au lieu de se rétrécir progressivement, comme lors de la précédente récession.

Enfin, le fait que le taux de dépendance global (AS + AC)⁶¹ suit de très près la courbe du taux de chômage tend à appuyer l'hypothèse à l'effet qu'on assiste à un transfert de l'assurance chômage à l'aide sociale, plutôt qu'à une hausse du taux de dépendance des jeunes à l'aide sociale non liée au marché de l'emploi (par exemple, le refus du travail).

3.3 LES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS À L'AIDE DE DERNIER RECOURS

Cette section traite d'abord de l'évolution de la clientèle des jeunes prestataires de moins de 30 ans au cours des deux dernières décennies ainsi que de son poids relatif par rapport à l'ensemble des prestataires, d'une part, et à la clientèle du programme APTE, d'autre part. Par la suite, elle présente les principales caractéristiques sociodémographiques des jeunes âgés de moins de 30 ans qui reçoivent des prestations d'aide de dernier recours en vertu du programme APTE. Le tableau 15, qui figure plus loin, dresse un portrait général de cette population par sous-catégorie d'âge. Les écarts selon le sexe seront signalés au passage lorsqu'ils paraissent significatifs.

Une clientèle vulnérable à la conjoncture économique

Les études sur les jeunes de moins de 30 ans révèlent que ce segment de main-d'oeuvre est particulièrement vulnérable aux ralentissements économiques. Ainsi, depuis le milieu des années 1960, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans dépasse celui des hommes âgés de 25 ans ou plus, d'au moins une fois et demie. Nous avons vu que, selon les mêmes études, les années 1990 laissent présager une certaine amélioration de la position relative des jeunes sur le marché du travail: ces derniers ont été plus fortement touchés par la crise du début des années 1980 que par celle qui sévissait dix années plus tard.

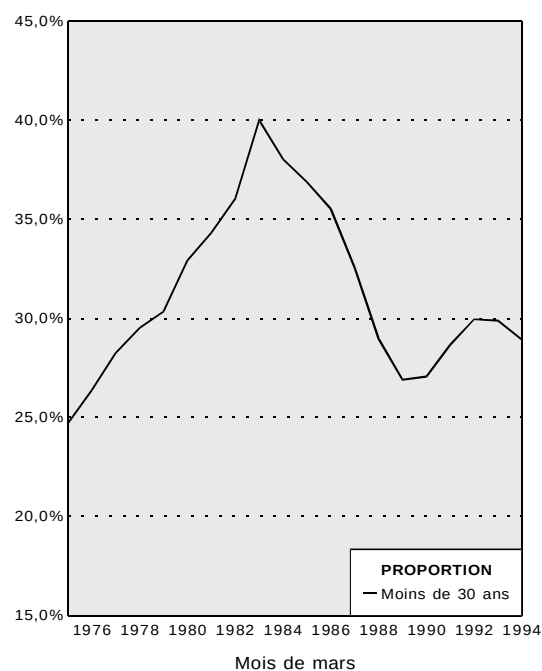
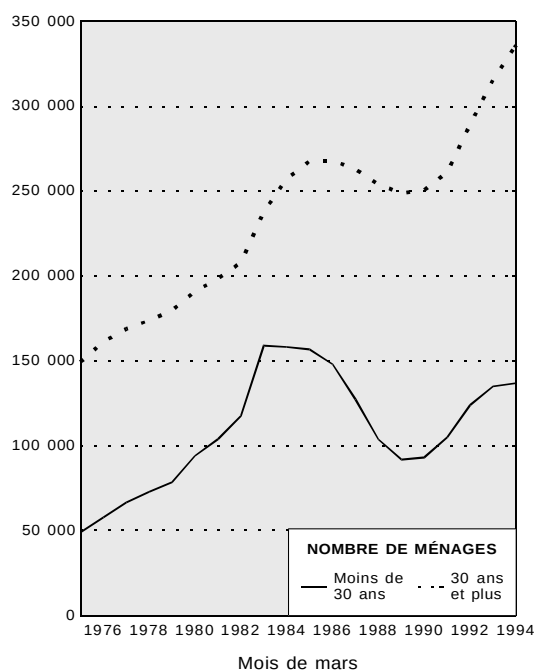
⁶¹ Le taux de dépendance global s'obtient en additionnant le taux de dépendance à l'aide sociale et le taux de dépendance à l'assurance chômage, ce qui suppose un double comptage, lequel devrait être minime.

Le tableau 12 et les graphiques 4 et 5 montrent l'évolution de la clientèle des jeunes assistés sociaux âgés de moins de 30 ans depuis les années 1975. Les suites de la récession de 1981-1982 ont donné lieu à un nombre record de jeunes de moins de 30 ans à l'aide sociale, lesquels représentaient 40 % de la clientèle totale; depuis le début des années 1990, hormis l'année 1993, le poids des jeunes se maintient autour de 30 %. Cette diminution du poids de la clientèle des jeunes de moins de 30 ans est partiellement due à leur décroissance démographique. En effet, nous l'avons vu plus haut, le taux de dépendance à l'aide sociale chez les jeunes de ce groupe d'âge est sensiblement le même en 1983 et en 1993.

Tableau 12
Évolution de l'ensemble des ménages selon les groupes d'âge, 1975 - 1995

Mois de mars	Groupe d'âge de la personne requérante		(3) TOTAL (1)+(2)	(4) Poids relatif des jeunes ménages dans l'ensemble % (1)/(3)
	(1) Moins de 30 ans	(2) 30 ans ou plus		
1975	49 013	149 206	198 219	25
1976	57 663	161 111	218 774	26
1977	66 393	168 761	235 154	28
1978	72 866	173 962	246 828	29
1979	78 512	180 096	258 608	30
1980	93 982	191 191	285 173	33
1981	103 860	198 575	302 435	34
1982	117 343	208 113	325 456	36
1983	158 940	238 057	396 997	40
1984	158 091	257 363	415 454	38
1985	156 670	267 893	424 563	37
1986	147 857	268 201	416 058	36
1987	127 093	263 046	390 139	33
1988	103 658	254 210	357 868	29
1989	91 659	249 020	340 679	27
1990	93 029	250 845	343 874	27
1991	104 947	261 268	366 215	29
1992	123 892	289 495	413 387	30
1993	134 791	315 884	450 675	30
1994	136 772	336 167	472 939	29
1995	132 334	547 047	679 381	28

Graphique 4 et 5
Évolution de l'ensemble des ménages selon les groupes d'âge, 1975 - 1994



Source : P. Gagné et coll. (1995).

Entre mars 1975 et mars 1994, la clientèle des jeunes prestataires de moins de 30 ans s'est accrue de 179 % alors que le taux de croissance chez les prestataires âgés de plus de 30 ans se situait à 125 %. En dépit d'un taux de croissance plus élevé, sur l'ensemble de la période

considérée, la proportion de jeunes demeure relativement stable depuis la fin des années 1980, si l'on exclut l'année 1993, et tend aujourd'hui à rejoindre celle prévalant à la suite de la crise économique qui a suivi le choc pétrolier de 1975.

Un groupe représentant près du tiers des prestataires aptes

En mars 1994, 472 939 ménages percevaient des prestations d'aide de dernier recours; de ce nombre, 136 772 avaient un chef âgé de moins de 30 ans, ce qui représentait 29 % des ménages. En termes d'adultes, on comptait 153 494 jeunes âgés de moins de 30 ans sur un total de 546 274 adultes, soit une proportion de 28 % de jeunes.

Comme en témoigne le tableau 13, si l'on tient compte des adultes du programme APTE seulement, on dénombrait à la même date 139 978 jeunes âgés de moins de 30 ans sur un total de 429 156 adultes, soit 33 % de jeunes. Les femmes de 29 ans ou moins sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes du même âge.

Tableau 13
Répartition des prestataires aptes
selon le groupe d'âge et le sexe, mars 1994

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
29 ans ou moins	73 828	33,4	66 150	31,7	139 978	32,5
30-44 ans	91 292	41,4	88 124	42,3	179 416	41,9
45-54 ans	31 123	14,1	31 580	15,2	62 703	14,6
55 ou plus	24 486	11,1	22 573	10,8	47 059	11,0
TOTAL	220 729	100,0	208 427	100,0	429 156	100,0

Tableau 14
Répartition des prestataires
entre les programmes Soutien financier et APTE
selon le groupe d'âge, mars 1994

Groupe d'âge	Soutien financier		Apte		Total	
	N	%	N	%	N	%
29 ans ou moins	13 516	8,8	139 978	91,2	153 494	100,0
30-44 ans	37 722	17,4	179 416	82,6	217 138	100,0
45-54 ans	32 863	34,4	62 703	65,6	95 566	100,0
55 ou plus	33 017	41,2	47 059	58,8	80 076	100,0
TOTAL	117 118	21,4	429 156	78,6	546 274	100,0

Huit prestataires de l'aide de dernier recours sur dix sont considérés aptes au travail. Les prestataires de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreux à être classés au programme APTE (neuf sur dix) que les prestataires plus âgés, ce que confirme le tableau 14. À peine 9 % des jeunes sont admis au programme Soutien financier alors que,

chez leurs aînés, les proportions s'établissent à 17 % chez les 30-44 ans, à 34 % chez les 45-54 ans et à 41 % chez les 55 ans ou plus.

La suite du texte portera, sauf mention contraire, sur les jeunes de moins de 30 ans du programme APTE seulement, soit un contingent de 139 978 jeunes (ou 91 % des jeunes qui perçoivent des prestations d'aide de dernier recours). La section suivante décrit les principales caractéristiques sociodémographiques de cette clientèle.

Un groupe dominé par la sous-catégorie d'âge 25-29 ans

Les jeunes de moins de 30 ans comptent donc pour le tiers des adultes aptes au travail. Ces jeunes, comme on le verra dans les sections qui suivent, ne forment pas un groupe homogène. En particulier, on notera d'importantes disparités selon les sous-catégories d'âge et le sexe. En mars

1994, sur 139 978 jeunes aptes au travail à l'aide de dernier recours, 26 099 (19 %) avaient moins de 21 ans, 46 899 (34 %) étaient âgés entre 21 et 24 ans et 66 980 (48 %) entre 25 et 29 ans; plus de la moitié étaient des femmes (53 % de femmes contre 47 % d'hommes).

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses chez les moins de 21 ans (56 % de femmes) que dans les autres sous-catégories d'âge (52 % de femmes). On peut attribuer ce phénomène à la présence de jeunes mères, notamment chez les moins de 18 ans qui, normalement, sont dépendants de leurs parents.

On compte 815 jeunes âgés de moins de 18 ans, soit 783 femmes et 32 hommes. De ce nombre, 751 jeunes sont parents; 790 enfants vivent au sein de ces familles. La répartition des familles s'établit comme suit : 538 familles monoparentales et 213 familles biparentales. On dénombre 536 femmes chefs de famille monoparentale (contre 2 hommes) et 188 femmes vivent en couple avec enfants (contre 25 hommes). Dans la suite du texte, le groupe des jeunes de moins de 18 ans sera assimilé à celui des moins de 21 ans.

Tableau 15
Portrait général des jeunes de moins de 30 ans
aptes au travail, à l'aide de dernier recours, mars 1994

	Moins de 21 ans		21-24 ans		25-29 ans		Total Moins de 30 ans		Total 30 ans ou plus	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
	26 099	18,6	46 899	33,5	66 980	47,9	139 978	100,0	289 172	100,0
Sexe										
Féminin	14 486	55,5	24 533	52,3	34 809	51,9	73 828	52,7	146 898	50,8
Masculin	11 613	44,5	22 366	47,7	32 171	48,1	66 150	47,3	142 274	49,2
Région										
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (1A)	772	3,0	975	2,1	1 182	1,8	2 929	2,1	6 003	2,1
Bas-St-Laurent (1B)	877	3,4	1 225	2,6	1 453	2,2	3 555	2,5	8 220	2,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 332	5,1	2 113	4,5	2 624	3,9	6 069	4,3	11 912	4,1
Québec (03A)	1 964	7,5	3 960	8,4	5 277	7,9	11 201	8,0	21 881	7,6
Chaudière-Appalaches (03B)	839	3,2	1 456	3,1	1 988	3,0	4 283	3,1	9 447	3,3
Mauricie-Bois-Francs (04)	2 128	8,2	3 080	6,6	3 983	5,9	9 191	6,6	20 669	7,1
Estrie (05)	1 230	4,7	1 874	4,0	2 432	3,6	5 536	4,0	10 219	3,5
Montréal-Banlieue (06A)	1 970	7,5	4 156	8,9	6 523	9,7	12 649	9,0	28 161	9,7
Laurentides (06B)	1 495	5,7	2 564	5,5	3 687	5,5	7 746	5,5	16 137	5,6
Montréal-Ouest (06C)	2 247	8,6	4 122	8,8	5 506	8,2	11 875	8,5	22 583	7,8
Lanaudière (06D)	1 094	4,2	1 919	4,1	2 773	4,1	5 786	4,1	12 515	4,3
Laval (06E)	674	2,6	1 378	2,9	2 040	3,0	4 092	2,9	8 780	3,0
Ville de Montréal (06F)	5 043	19,3	11 012	23,5	18 347	27,4	34 402	24,6	76 974	26,6
Montréal-Est (06G)	1 508	5,8	2 514	5,4	3 319	5,0	7 341	5,2	14 660	5,1
Outaouais (07)	1 249	4,8	2 166	4,6	3 051	4,6	6 466	4,6	10 369	3,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	853	3,3	1 248	2,7	1 449	2,2	3 550	2,5	6 130	2,1
Côte-Nord (09)	583	2,2	804	1,7	1 052	1,6	2 439	1,7	3 974	1,4
Nouveau-Québec (10)	241	0,9	333	0,7	294	0,4	868	0,6	538	0,2
Catégorie de ménage										
Personne seule	18 840	72,2	27 280	58,2	31 683	47,3	77 803	55,6	139 565	48,3
Couple sans enfants	865	3,3	1 850	3,9	2 506	3,7	5 221	3,7	27 677	9,6
Famille monoparentale 1 enfant	3 680	14,1	7 555	16,1	9 481	14,2	20 716	14,8	31 358	10,8
Famille monoparentale 2 enfants ou plus	405	1,6	2 858	6,1	7 783	11,6	11 046	7,9	27 629	9,6
Famille biparentale 1 enfant	1 814	7,0	4 137	8,8	5 708	8,5	11 659	8,3	20 288	7,0
Famille biparentale 2 enfants ou plus	438	1,7	3 052	6,5	9 570	14,3	13 060	9,3	42 187	14,6
Conjoint/e d'étudiant/e	57	0,1	167	0,4	249	0,4	473	0,4	468	0,2

	Moins de 21 ans		21-24 ans		25-29 ans		Total Moins de 30 ans		Total 30 ans ou plus	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Présence d'enfants à charge										
0 enfant	19 762	75,7	29 297	62,5	34 438	51,4	83 497	59,7	167 710	58,0
1 enfant	5 494	21,1	11 692	24,9	15 189	22,7	32 375	23,1	51 646	17,9
2 enfants	764	2,9	4 734	10,1	11 934	17,8	17 432	12,5	44 248	15,3
3 enfants ou plus	79	0,3	1 176	2,5	5 419	8,1	6 674	4,8	25 568	8,8
État civil										
Célibataire	25 238	96,7	42 791	91,2	52 413	78,3	120 443	86,0	114 167	39,5
Marié/e	632	2,4	2 633	5,6	8 518	12,7	11 783	8,4	71 487	24,7
Veuf/ve	6	-	31	0,1	87	0,1	124	0,1	6 651	2,3
Séparé/e légalement	19	0,1	150	0,3	764	1,1	933	0,7	11 604	4,0
Séparé/e sans jugement	184	0,7	1 044	2,2	3 521	5,3	4 749	3,4	26 621	9,2
Divorcé/e	20	0,1	249	0,5	1 677	2,5	1 946	1,4	58 642	20,3
Résidence										
Locataire	12 341	47,3	28 338	60,4	43 459	64,9	84 138	60,1	177 911	61,5
Locataire (logement subventionné ou HLM)	305	1,2	1 213	2,6	2 871	4,3	4 389	3,2	23 298	8,0
Propriétaire	123	0,5	676	1,4	2 731	4,1	3 530	2,5	37 484	13,0
Chambreur/se ou pensionnaire	4 218	16,2	6 394	13,6	8 500	12,7	19 112	13,6	29 318	10,2
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	9 050	34,7	10 217	21,9	9 333	13,9	28 600	20,5	20 952	7,3
Autres	62	0,1	61	0,1	86	0,1	209	0,1	209	-
Contribution parentale										
	4 934	18,9	1 728	3,7	205	-	6 867	4,9	N/A	N/A
Lieu de naissance										
Né/e au Canada	23 822	91,3	40 591	86,5	54 866	81,9	119 279	85,2	236 871	81,9
(Amérindien/ne ou Inuk)	(383)	(1,5)	(584)	(1,3)	(598)	(0,9)	(1 565)	(1,1)	(1 404)	(0,4)
Né/e hors Canada	2 277	8,7	6 308	13,5	12 114	18,1	20 699	14,8	52 301	18,1
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(472)	(1,8)	(1 545)	(3,3)	(2 732)	(4,1)	(4 749)	(3,4)	(6 902)	(2,4)
Raison de la demande d'entrée à l'aide de dernier recours										
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	2 212	8,5	10 571	22,5	17 107	25,5	29 890	21,4	79 837	28,6
Perte d'emploi sans droit à l'AC	3 660	14,0	7 201	15,4	7 997	12,0	18 858	13,5	28 171	10,1
Prestations d'AC insuffisantes	664	2,5	1 940	4,2	2 997	4,5	5 601	4,0	10 268	3,7
Fin des études à temps complet	4 078	15,6	3 115	6,6	2 684	4,0	9 877	7,0	3 257	1,2
Perte de la ou du conjoint	915	3,5	3 893	8,3	7 827	11,7	12 635	9,0	32 813	11,8
Naissance ou prise en charge d'un enfant	132	0,6	671	1,4	843	1,3	1 646	1,2	1 418	0,5
Autres raisons	14 438	55,3	19 508	41,6	27 525	41,0	61 471	43,9	122 961	44,1
Classification										
Non disponible	6 723	25,7	15 083	32,2	23 504	35,1	45 310	32,4	96 933	33,5
Participant	4 093	15,7	7 339	15,6	8 218	12,3	19 650	14,0	29 714	10,3
Disponible	4 247	16,3	5 841	12,5	8 157	12,2	18 245	13,0	30 762	10,6
Non participant	11 036	42,3	18 636	39,7	27 101	40,4	56 773	40,6	131 763	45,6
Nombre d'années de scolarité										
Moins de 7 ans	969	3,7	1 351	0,3	2 208	3,4	4 528	3,2	43 376	15,0
7 à 11 ans	20 218	77,5	32 393	69,1	41 017	61,2	93 628	66,9	163 494	56,5
12 ans ou plus	3 384	13,0	10 712	22,8	20 928	31,2	35 024	25,0	69 619	24,1
Inconnu	1 528	5,8	2 443	0,5	2 827	4,2	6 798	4,9	12 683	4,4
Durée cumulative à l'aide de dernier recours										
Moins de 2 ans	21 442	82,2	21 979	46,9	22 489	33,6	65 910	47,0	69 667	24,1
2 à 6 ans	4 525	17,3	22 947	48,9	27 752	41,4	55 224	39,5	86 795	30,0
6 ans ou plus	132	0,5	1 973	4,2	16 739	25,0	18 844	13,5	132 710	45,9

Une répartition régionale comparable à celle de l'ensemble des prestataires

La grande région de Montréal regroupe 60 % des prestataires de moins de 30 ans, ce qui se compare à la population des jeunes en général et à la proportion du contingent des prestataires aptes au travail qui vivent dans cette région. Fait intéressant, la proportion de jeunes qui résident à Montréal augmente avec la catégorie d'âge alors qu'en région, on observe le phénomène inverse: les jeunes plus âgés sont proportionnellement moins nombreux en région.

Des personnes seules en majorité et une surreprésentation de familles monoparentales

Les personnes seules forment la majorité des jeunes prestataires (56 %); 4 % vivent en couple sans enfants; 40 % ont charge d'une famille (22 % monoparentale et 18 % biparentale); une proportion marginale est conjoint d'étudiant. Plus les jeunes avancent en âge, plus ils sont susceptibles d'être parents: à peine le quart des jeunes de moins de 21 ans sont parents contre la moitié de ceux âgés entre 25 et 29 ans.

Le tableau 16 présente la répartition des jeunes ménages selon la sous-catégorie d'âge et le sexe. En ce qui concerne les couples, avec ou sans enfants, il peut arriver qu'un seul des deux conjoints appartienne à la classe d'âge désignée.

On le constate à la lecture du tableau 16, les hommes comptent pour 58 % des personnes seules de moins de 21 ans, 69 % des personnes seules du groupe des 21-24 ans et 75 % des personnes seules du groupe des 25-29 ans. À l'inverse, les femmes sont davantage représentées chez les jeunes familles. Ainsi, les chefs de famille monoparentale âgés de moins de 21 ans, de 21 à 24 ans et de 25 à 29 ans sont des femmes dans respectivement 99 %, 98 % et 97 % des cas. De même, les adultes de moins de 21 ans, de 21 à 24 ans et de 25 à 29 ans qui vivent au sein d'une famille biparentale sont des femmes dans respectivement 80 %, 65 % et 58 % des cas.

Le rapport femmes/hommes tend toutefois à s'équilibrer avec l'âge chez les couples sans enfants. Parmi ces derniers, on observe une plus forte proportion de femmes (81 %) que d'hommes (19 %) de moins de 21 ans. Le rapport femmes/hommes tombe à 60/40 chez les couples sans enfants âgés de 21 à 24 ans alors qu'une proportion égale de femmes et d'hommes se retrouve chez les couples sans enfants âgés entre 25 et 29 ans.

On peut tirer de ces constats l'hypothèse que les jeunes femmes s'installent en couple et fondent une famille plus précocement ou plus fréquemment que les jeunes hommes. On peut également supposer que les femmes s'unissent à des hommes plus âgés qu'elles, ce qui explique la plus forte proportion de femmes chez les jeunes couples et les jeunes familles biparentales.

Enfin, d'après le tableau 15, on observe que, par rapport à la clientèle plus âgée, les jeunes sont surreprésentés dans la catégorie des personnes seules (56 % contre 48 %) et des familles monoparentales (22 % contre 20 %) et sous-représentés chez les couples sans enfants (4 % contre 10 %) et les familles biparentales (18 % contre 22 %).

Tableau 16
Répartition des jeunes ménages aptes selon
la sous-catégorie d'âge et le sexe, mars 1994

Type de ménage	Moins de 21 ans				21-24 ans				25-29 ans								Total (moins de 30 ans)				Grand total	
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes							
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%				
Personne seule	7 879 (41,8)	54,4	10 961 (58,2)	94,4	8 354 (30,6)	34,1	18 926 (69,4)	84,6	7 831 (24,7)	22,5	23 852 (75,3)	74,1	24 064 (30,9)	32,6	53 739 (69,1)	81,2	77 803	55,6				
Couple sans enfants	702 (81,2)	4,9	163 (18,8)	1,4	1 119 (60,5)	4,6	731 (39,5)	3,3	1 242 (49,6)	3,6	1 264 (50,4)	3,9	3 063 (58,7)	4,1	2 158 (41,3)	3,3	5 221	3,7				
Monoparental 1 enfant	3 664 (99,6)	25,3	16 (0,4)	0,1	7 424 (98,3)	30,3	131 (1,7)	0,6	9 047 (95,4)	26,0	434 (4,6)	1,4	20 135 (97,2)	27,3	581 (2,8)	0,9	20 716	14,8				
Monparental 2 enfants ou plus	404 (99,8)	2,8	1 (0,2)	0,0	2 832 (99,1)	11,5	26 (0,9)	0,1	7 659 (98,4)	22,0	124 (1,6)	0,4	10 895 (98,6)	14,8	151 (1,4)	0,2	11 046	7,9				
Biparental 1 enfant	1 434 (79,0)	9,9	380 (21,0)	3,3	2 531 (61,2)	10,3	1 606 (38,8)	7,2	2 932 (51,4)	8,4	2 776 (48,6)	8,6	6 897 (59,2)	9,3	4 762 (40,8)	7,2	11 659	8,3				
Biparental 2 enfants ou plus	354 (80,8)	2,4	84 (19,2)	0,7	2 164 (70,9)	8,8	888 (29,1)	4,0	5 950 (62,2)	17,1	3 620 (37,8)	11,3	8 468 (64,8)	11,5	4 592 (35,2)	6,9	13 060	9,3				
Conjoint/e d'étudiant/e	49 (86,0)	0,3	8 (14,0)	0,1	109 (65,5)	0,4	58 (34,5)	0,2	148 (59,0)	0,4	101 (41,0)	0,3	306 (64,7)	0,4	167 (35,3)	0,3	473	-				
TOTAL	14 486 (55,5)	100,0	11 613 (44,5)	100,0	24 533 (52,3)	100,0	22 366 (47,7)	100,0	34 809 (52,0)	100,0	32 171 (48,0)	100,0	73 828 (52,7)	100,0	66 150 (47,3)	100,0	139 978	100,0				

Les jeunes familles comptent au total 88 718 enfants; de ce nombre, les familles monoparentales ont la charge de 45 568 enfants, soit 51 % d'entre eux. Le nombre d'enfants par famille est cependant plus élevé chez les familles biparentales. Le tableau 15 expose le nombre d'enfants à charge par sous-catégorie d'âge des jeunes parents. Le tableau 17 présente la répartition du nombre d'enfants à charge par type de famille.

Tableau 17
Nombre d'enfants à charge selon le type de famille chez les
prestataires aptes de moins de 30 ans, mars 1994

Type de famille		N	%
Famille monoparentale	1 enfant	20 716	65,2
	2 enfants	8 658	27,2
	3 enfants ou plus	2 388	7,5
TOTAL		31 762	100,0
Famille biparentale	1 enfant	11 659	47,2
	2 enfants	8 774	35,5
	3 enfants ou plus	4 286	17,3
TOTAL		24 719	100,0
Familles monoparentales	Total des enfants	45 568	51,4
Familles biparentales		43 150	48,6
Toutes les familles		88 718	100,0

Une forte majorité de célibataires

Tableau 18
Répartition des prestataires aptes de moins
de 30 ans selon l'état civil et le sexe, mars 1994

État civil	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Célibataire	59 663 (49,6)	80,8	60 727 (50,4)	91,8	120 390 (100,0)	86,0
Marié/e	8 002 (67,9)	10,8	3 781 (32,1)	5,7	11 783 (100,0)	8,4
Veuf/ve	93 (75,0)	0,1	31 (25,0)	0,0	124 (100,0)	0,1
Séparé/e légalement	696 (74,6)	0,9	237 (25,4)	0,4	933 (100,0)	0,7
Séparé/e sans jugement	3 845 (81,0)	5,2	904 (19,0)	1,4	4 749 (100,0)	3,4
Divorcé/e	1 485 (76,3)	2,0	461 (23,7)	0,7	1 946 (100,0)	1,4
Emancipé/e	44 (83,0)	0,2	9 (17,0)	0,0	53 (100,0)	0,0
TOTAL	73 828	100,0	66 150	100,0	139 978	100,0

On compte une forte majorité de célibataires chez les jeunes prestataires âgés de moins de 30 ans, soit 86 %. Les hommes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreux que les femmes du même âge à être célibataires, ce que confirme le tableau 18. Le rapport hommes/femmes chez les personnes mariées ou qui ont déjà été en couples (veuves, séparées avec ou sans jugement et divorcées) est globalement d'environ trois hommes pour sept femmes. Comme l'affiche le tableau 15,

la proportion de célibataires est évidemment plus élevée chez les jeunes de moins de 21 ans (97 %) que chez ceux qui se rapprochent de la trentaine (78 % chez le groupe des 25 à 29 ans). Enfin, comme on pouvait s'y attendre, les jeunes sont en contrepartie moins souvent mariés (8 % contre 25 %), séparés (4 % contre 13 %) et divorcés (1 % contre 20 %) que leurs aînés.

Des jeunes résidant majoritairement hors du domicile familial

Les jeunes vivent majoritairement ailleurs que chez un parent⁶². Le mode de résidence varie néanmoins selon la sous-catégorie d'âge: au moins 65 % des jeunes de moins de 21 ans ont quitté le domicile parental, alors que cette proportion grimpe à 78 % s'ils sont âgés entre 21 et 24 ans et à 86 % s'ils ont entre 25 et 29 ans.

Comparativement à leurs aînés (tableau 15), les jeunes prestataires de moins de 30 ans bénéficient dans une moindre proportion de logements subventionnés (3 % contre 8 %) et sont plus souvent chambreurs ou pensionnaires (14 % contre 10 %) et chambreurs ou pensionnaires chez un parent (21 % contre 7 %). Comme en témoigne le tableau 19, les jeunes femmes sont plus souvent locataires et propriétaires alors que les jeunes hommes sont plus fréquemment chambreurs ou pensionnaires chez un parent ou non.

Tableau 19
Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon le type de résidence et le sexe, mars 1994

Type de résidence	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Locataire	50 904	69,0	33 234	50,2	84 138	60,1
Locataire (logement subventionné ou HLM)	3 489	4,7	900	1,4	4 389	3,2
Propriétaire	2 363	3,2	1 167	1,8	3 530	2,5
Chambreur ou pensionnaire	6 261	8,5	12 851	19,4	19 112	13,6
Chambreur ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	10 767	14,6	17 833	27,0	28 600	20,5
Autres	44	0,0	165	0,2	209	0,1
TOTAL	73 828	100,0	66 150	100,0	139 978	100,0

Peu de jeunes soumis à la contribution parentale

En ce qui a trait à la contribution parentale, 6 867 jeunes de moins de 30 ans y sont assujettis, soit 5 % des personnes de ce groupe d'âge; de ce nombre, 4 934 jeunes ont moins de 21 ans, ce qui représente 72 % des cas et 19 % du contingent des jeunes de cet âge. En outre, 58 % des personnes soumises sont des hommes contre 42 % de femmes. Parmi les jeunes assujettis à la contribution parentale, 47 % subissent une réduction de leur prestation.

Pour les personnes seules classées au programme APTE âgées de moins de 21 ans, le principal motif d'exclusion de la contribution parentale s'explique par la présence des parents à la sécurité du revenu (54 % des cas). Les autres motifs consignés sont la période de deux ans hors du foyer parental (14 %), la période de deux ans de travail complétée (13 %), et les parents introuvables ou refusant de contribuer (11 %). Les autres motifs rassemblent 8 % des cas.

⁶²

À noter que les chambreurs et pensionnaires chez un parent ne résident pas nécessairement chez leurs parents.

Une proportion de jeunes nés hors Canada s'accroissant avec l'âge

Tableau 20
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon le lieu de naissance et le sexe, mars 1994

Lieu de naissance	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Né/e au Canada	63 617 (53,2)	86,2	55 662 (46,8)	84,1	119 279	85,2
(Amérindien/ne ou Inuk)	(964) (61,6)	(1,3)	(601) (38,4)	(0,9)	(1 565)	(1,1)
Né/e hors Canada	10 211 (53,7)	13,8	10 488 (46,3)	15,9	20 699	14,8
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(1 652) (34,8)	2,2	(3 097) (65,2)	(4,7)	(4 749)	(3,4)
TOTAL	73 828 (52,7)	100,0	66 150 (47,3)	100,0	139 978	100,0

La grande majorité des jeunes de moins de 30 ans sont nés au Canada (85 %). Comme en témoigne le tableau 15, ce pourcentage est plus faible chez les plus âgés (82 % chez les 25-29 ans) comparativement aux plus jeunes (91 % chez les moins de 21 ans). Le phénomène inverse s'observe donc en ce qui concerne les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié qui sont plus nom-

breux au fur et à mesure que l'âge augmente (14 % et 4 % chez les 25-29 ans contre 7 % et 2 % chez les moins de 21 ans). Chez les prestataires âgés de 30 ans ou plus, 82 % des individus sont nés au Canada et la proportion des revendicateurs du statut de réfugié s'établit à 2 %. Les Amérindiens occupent une place très marginale chez les jeunes de moins de 30 ans à l'aide de dernier recours: ils comptent pour à peine 1 % de ce groupe. Cependant, ils sont proportionnellement plus nombreux chez les jeunes de moins de 30 ans que chez leurs aînés (1,1 % contre 0,4 %). Enfin, on observe que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses chez les Amérindiens ou les Inuit et les hommes chez les revendicateurs du statut de réfugié (voir le tableau 10).

L'entrée à l'aide liée à une perte d'emploi dans près de 40 % des cas

Les motifs les plus souvent invoqués par les jeunes pour recourir à l'aide de dernier recours sont la fin des prestations d'assurance chômage (21 %) et la perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage (14 %). En outre, 5 601 jeunes (4 %) ont réclamé un complément à leurs prestations d'assurance chômage. Ainsi, dans près de 40 % des cas, la présence des jeunes à l'aide de dernier recours est attribuable à une cessation d'emploi, ce qui est comparable aux prestataires âgés de 30 ans ou plus aptes au travail (42 %).

Tableau 21
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la raison d'entrée à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994

Principales raisons	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	12 171 (40,7)	16,5	17 719 (59,3)	26,8	29 890	21,4
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	7 815 (41,4)	10,6	11 043 (58,6)	16,7	18 858	13,5
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	3 633 (64,9)	4,9	1 968 (35,1)	3,0	5 601	4,0
Fin des études à temps complet	5 262 (53,3)	7,1	4 615 (46,7)	7,0	9 877	7,0
Perte de la ou du conjoint	10 732 (84,9)	14,6	1 903 (15,1)	2,7	12 635	9,0
Naissance ou prise en charge d'un enfant	1 469 (89,2)	2,0	177 (10,8)	0,3	1 646	1,2
Autres raisons	32 746 (53,3)	44,3	28 725 (46,7)	43,4	61 471	43,9
TOTAL	73 828 (52,7)	100,0	66 150 (47,3)	100,0	139 978	100,0

La raison de l'entrée à l'aide de dernier recours demeure généralement peu connue, quelle que soit la catégorie d'âge (44 % des cas codés «autres raisons»). On peut poser l'hypothèse que chez les jeunes de moins de 21 ans, l'arrivée à l'aide de dernier recours s'explique souvent par le fait qu'ils ne réussissent pas à décrocher un premier emploi. Dans ce groupe, en effet, les

motifs liés à la perte d'un emploi ne touchent que 25 % des requérants alors que la catégorie «autres raisons» concerne 55 % d'entre eux.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau 21, les raisons invoquées par les jeunes varient fortement en fonction du sexe. Les motifs liés à l'emploi touchent davantage les hommes (47 % contre 32 %) alors que la naissance ou la prise en charge d'un enfant concerne essentiellement les femmes. La perte du conjoint affecte également plus de jeunes femmes que de jeunes hommes (15 % contre 3 %).

Des jeunes participant davantage aux mesures que leurs aînés

Les jeunes de moins de 30 ans sont classés non participants dans une proportion de 41 %; 32 % sont inscrits non disponibles; 14 % participent à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration à l'emploi et 13 % sont classés disponibles. Ces proportions s'établissent respectivement à 46 %, 34 %, 10 % et 11 % pour la clientèle du programme APTE âgée de 30 ans ou plus, ce qui signifie que les jeunes participent légèrement plus et sont plus souvent classés disponibles que leurs aînés. Le taux de participation⁶³ à une mesure désignée s'établit à 21 % chez les jeunes de moins de 30 ans contre 15 % chez leurs aînés.

La non-disponibilité chez les jeunes s'explique principalement par la présence d'enfants à charge. À cet égard, les jeunes de la sous-catégorie 25-29 ans sont non disponibles dans une proportion plus élevée que leurs puînés, en raison de la présence plus fréquente d'enfants à charge, comme on l'a vu plus haut.

Le tableau 22 montre que, si les femmes et les hommes participent également aux mesures désignées, les premières se retrouvent beaucoup plus fréquemment classées non disponibles alors que les seconds sont davantage représentés dans les catégories disponible et, surtout, non participant.

Tableau 22
Répartition des prestataires aptes âgés de moins de 30 ans selon la classification et le sexe, mars 1994

Classification	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Non disponible	41 975 (92,6)	56,9	3 335 (7,4)	5,0	45 310	32,4
Participant	10 218 (52,0)	13,8	9 432 (48,0)	14,3	19 650	14,0
Disponible	5 217 (28,6)	7,1	13 028 (71,4)	19,7	18 245	13,0
Non participant	16 418 (28,9)	22,2	40 355 (71,1)	61,0	56 773	40,6
TOTAL	73 828	100,0	66 150	100,0	139 978	100,0

Tableau 23
Participation des jeunes aux mesures désignées, mars 1994

Mesures désignées	N	%	Taux de féminité %	Ensemble des APTE %
Rattrapage scolaire	10 967	55,8	53,0	45,8
EXTRA	4 020	20,5	47,8	28,6
RADE	1 848	9,4	49,6	10,9
SMT	945	4,8	53,0	4,9
Autres	1 870	9,5	-	9,9
TOTAL	19 650	100,0		100,0

En ce qui a trait à la participation aux mesures de développement de l'employabilité et d'intégration à l'emploi, le programme Rattrapage scolaire accapare à lui seul 56 % de la participation des jeunes; la mesure EXTRA suit avec 20 %; la mesure RADE compte pour 9 % de la participation des

⁶³

Le taux de participation à une mesure est calculé pour un mois donné à partir d'un bassin potentiel de personnes du groupe analysé constitué des prestataires aptes classés participants, non participants et disponibles. Le taux annuel de participation est plus élevé que le taux mensuel. On pourra consulter le lexique placé en annexe pour la description des mesures.

jeunes; la mesure SMT accueille 5 % des jeunes participants et les autres mesures se partagent les 10 % restants (voir le tableau 23). La catégorie «autres» comprend 353 «jeunes volontaires»⁶⁴. Les femmes participent légèrement moins que les hommes aux mesures EXTRA et RADE et un peu plus qu'eux à Rattrapage scolaire et à Stage en milieu de travail. Comparativement à l'ensemble des prestataires du programme APTE, les jeunes participent davantage à la mesure Rattrapage scolaire (56 % contre 46 %).

Une participation au programme PAIE comparable à celle de l'ensemble des prestataires aptes

Le taux de participation des jeunes au programme PAIE s'établit à 4 %, ce qui se compare au taux de participation de l'ensemble des prestataires aptes (3,7 %)⁶⁵. Les jeunes femmes bénéficient dans une moindre mesure de ce programme que les jeunes hommes (39 % de femmes contre 61 % d'hommes).

Enfin, 3 936 contrats du programme PAIE ont été attribués à des jeunes de moins de 30 ans, ce qui représente 36 % de l'ensemble des placements.

Un nombre d'années de scolarité déclaré augmentant avec l'âge, mais peu de diplômés

Les jeunes à l'aide de dernier recours déclarent dans une proportion de 67 % avoir une scolarité de niveau secondaire (entre 7 et 11 ans de scolarité). Le quart des jeunes déclarent avoir dépassé ce niveau et cette proportion s'accroît avec l'âge (13 %, 23 % et 31 % respectivement pour les catégories moins de 21 ans, 21-24 ans et 25-29 ans).

Tableau 24
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans
selon la sous-catégorie d'âge et le diplôme déclaré, mars 1994

Diplôme	Moins de 21 ans		21-24 ans		25-29 ans		Total moins de 30 ans	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Secondaire	2 498	9,6	6 130	13,1	11 634	17,4	20 262	14,5
Collégial	73	0,2	661	1,4	1 633	2,4	2 367	1,7
Universitaire	3	-	107	0,3	463	0,7	573	0,4
Aucun diplôme ou données manquantes	23 525	90,2	40 001	85,2	53 250	79,5	116 776	83,4

Cependant, selon les données disponibles, pour la grande majorité des jeunes, aucun diplôme n'est consigné au dossier (83 % aucun diplôme ou données manquantes); selon les données affichées au tableau 24, à peine 15 % et 2 % des jeunes mentionnent détenir un diplôme d'études secondaires et collégiales, respectivement. Quelque 573 jeunes ont déclaré posséder un diplôme universitaire. Ces informations étant incomplètes, il faut les interpréter avec prudence.

⁶⁴ Le programme Jeunes volontaires s'adresse aux prestataires de moins de 30 ans et est géré par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

⁶⁵ Le taux de participation est calculé à partir d'un bassin potentiel de personnes du groupe analysé constitué des prestataires aptes classés participants, non participants, et disponibles, ainsi que des personnes engagées dans le programme PAIE.

Une durée cumulative croissant rapidement avec l'âge

Près de la moitié (47 %) des ménages de moins de 30 ans ont une durée cumulative à l'aide de dernier recours inférieure à deux ans; pour quatre ménages sur dix (40 %), elle se situe entre deux et six ans et à plus de six ans pour un ménage sur dix (13 %) du même groupe d'âge.

À titre indicatif, la durée cumulative moyenne de l'ensemble des ménages du programme APTE s'établit à 5 ans. Trois ménages sur dix ont une durée cumulative qui s'étend sur moins de deux ans (31 %) ou entre deux et six ans (33 %), alors que quatre ménages sur dix (36 %) affichent une durée supérieure à six ans. Chez les prestataires aptes de 30 ans ou plus, ces proportions s'élèvent respectivement à 24 %, 30 % et 46 %. Ainsi, les jeunes affichent une présence à l'aide de dernier recours nettement moins élevée que leurs aînés.

Comme on pouvait s'y attendre, chez les ménages de moins de 21 ans, la durée cumulative à l'aide de dernier recours se situe généralement en deçà de deux ans (82 % des cas); cette proportion diminue abruptement à 47 % et 34 % pour les sous-catégories 21-24 ans et 25-29 ans, respectivement. À l'inverse, plus les ménages avancent en âge, plus la durée cumulative augmente rapidement : ainsi, 17 % des jeunes de moins de 21 ans affichent une présence à l'aide de dernier recours qui s'étend sur une période variant entre deux et six ans alors que cette proportion grimpe à 49 % chez les 21-24 ans, pour fléchir légèrement à 41 % chez les 25-29 ans. Enfin, 25 % de ces derniers cumulent six ans ou plus à l'aide de dernier recours contre moins de 1 % des jeunes de moins de 21 ans et 4 % de ceux âgés entre 21 et 24 ans. Chez les moins de 21 ans, une durée cumulative supérieure à six ans s'explique principalement par la présence de mères adolescentes.

En effet, les femmes connaissent en moyenne des périodes à l'aide de dernier recours plus longues que celles des hommes, en raison principalement de la présence de jeunes enfants à charge. Elles sont près de deux fois plus nombreuses que les hommes à cumuler six années ou plus de présence à l'aide de dernier recours, ce qu'illustre le tableau 25.

Tableau 25
Répartition des prestataires aptes de moins de 30 ans selon la durée cumulative à l'aide de dernier recours et le sexe, mars 1994

Durée cumulative	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Moins de deux ans	31 352	42,5 (47,6)	34 558	52,2 (52,4)	65 910	47,0
Deux à six ans	29 908	40,5 (54,2)	25 316	38,3 (45,8)	55 224	39,5
Six ans et plus	12 568	17,0 (66,7)	6 276	9,5 (33,3)	18 844	13,5
TOTAL	73 828	(52,7)	66 150	(47,3)	139 978	100,0

Une proportion des ménages déclarant des revenus de travail augmentant avec l'âge

Un peu plus de 5 % des ménages de moins de 30 ans ont déclaré des revenus de travail en mars 1994. Cette proportion s'établit à 4 % chez les requérants de moins de 21 ans, à 5 % chez les requérants âgés entre 21 et 24 ans et à 6 % pour ceux âgés de 25 à 29 ans. Pour l'ensemble des ménages APTE, cette proportion représente 8 %.

Le tableau 26 affiche les montants mensuels déclarés par les jeunes par sous-catégorie d'âge du requérant. Les montants moyens s'élèvent respectivement à 282 \$, 319 \$ et 312 \$ pour les sous-catégories moins de 21 ans, 21-24 ans et 25-29 ans.

Tableau 26
Revenus de travail déclarés par les ménages aptes dont le requérant a moins de 30 ans, mars 1994

	20 ans et moins		21-24 ans		25-29 ans	
	N	Montant mensuel moyen (\$)	N	Montant mensuel moyen (\$)	N	Montant mensuel moyen (\$)
Revenus de travail	931	282	2 106	319	3 692	312

En somme, plus les jeunes avancent en âge, plus il sont susceptibles de déclarer des revenus de travail.

Des expériences de travail diversifiées

Tableau 27
Prestataires aptes de moins de 30 ans ayant déclaré une expérience de travail (63%) selon la classification du dernier emploi occupé, mars 1994

Emploi	Nombre	%	Taux de féminité %	Durée médiane en mois	Durée moyenne en mois
Manutentionnaire - emballeur/euse à la main*	15 424	17,4	27,3	4	10
Préparation des aliments et boissons - serveur/euse - barman/aid - préparateur/trice de plats rapides	11 379	12,9	71,6	4	9
Vendeur/euse - commis-vendeur/euse - commis de stations-service	7 120	8,0	53,3	5	11
Tenue de livres, commis en comptabilité et travailleur assimilé - caissier/ière	5 680	6,4	86,9	5	11
Autre travailleur/euse spécialisé dans les services - concierge - employé/e de services domestiques et de nettoyage - manoeuvre	4 810	5,4	32,1	4	9
Autres	43 997	49,8			

* Les professions identifiées en retrait sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.

Les données disponibles sur la dernière expérience de travail touchent 63 % des jeunes. Le tableau 27 présente les dernières expériences de travail les plus fréquemment indiquées par les jeunes de moins de 30 ans.

Les données indiquent que, parmi les jeunes qui ont déclaré une expérience de travail, près de deux sur dix (17 %) mentionnent avoir été manutentionnaires: on y retrouve surtout des emballeurs à la main. La

catégorie des emplois dans les services, tels que serveurs, barmen, préparateurs de plats rapides, concierges, employés de services domestiques et de nettoyage ainsi que manoeuvres, regroupe également près de 20 % des jeunes (18 %). Les vendeurs, notamment les commis-vendeurs et les commis de stations services, rassemblent 8 % des jeunes tandis que 6 % d'entre eux font partie de la catégorie du personnel administratif, à titre de caissiers surtout. Les autres types d'expériences de travail inventoriés sont très disparates, ce qui explique l'importance de la catégorie «autres». Le recensement de l'ensemble des expériences décrites par les jeunes comprend au-delà d'une cinquantaine de catégories d'emplois.

La durée médiane des expériences de travail s'établit à quatre ou cinq mois (i.e. 50 % des gens ont une durée cumulative inférieure à ce nombre et 50 % des gens ont une durée cumulative supérieure); la durée moyenne (pour l'ensemble des cas) pour ces mêmes expériences se situe pour sa part entre 9 et 11 mois. Cet écart entre la durée moyenne et la durée médiane indique

qu'une proportion non négligeable de jeunes ont eu une expérience de travail relativement longue.

Le tableau 28 fait état de la dernière expérience de travail des jeunes qui déclarent avoir exercé une profession nécessitant normalement la possession d'un diplôme universitaire. On constate que l'enseignement compte au premier rang des emplois occupés par ces jeunes. La catégorie des professeurs d'écoles primaires et secondaires regroupe en outre 86 % de femmes. La seconde catégorie la plus souvent citée, soit celle des analystes et programmeurs en informatique, comprend 71 % d'hommes. Près de 40 % des analystes-programmeurs sont nés hors Canada, dont 30 % d'immigrants reçus et 9 % de revendicateurs du statut de réfugié. Les ingénieurs et architectes comprennent également une forte proportion de personnes nées hors Canada, soit 62 %, qui se répartissent ainsi : 51 % sont immigrants reçus et 11 % revendiquent le statut de réfugié. Enfin, plus de 81 % des médecins et chirurgiens sont nés hors Canada, ce qui comprend 46 % d'immigrants reçus et 35 % de revendicateurs du statut de réfugié.

Tableau 28
Prestataires aptes de moins de 30 ans selon la dernière expérience de travail
déclarée pour quelques professions sélectionnées, mars 1994¹

Emploi	Nombre de jeunes de moins de 30 ans	Durée moyenne de l'emploi (mois)	Taux de féminité
Professeur/e écoles primaires et secondaires	497	13	85,7
Professeur/e beaux-arts et écoles professionnelles	102	15	60,8
Analyste et programmeur/e en informatique, statisticien/ne	198	12	29,3
Ingénieur/e et architecte	126	16	15,9
Agronome et biologiste	89	9	43,8
Professeur/e d'université	42	18	45,2
Médecin et chirurgien/ne ²	37	20	43,2
Économiste, psychologue et sociologue	27	18	70,4
Administrateur/trice gouvernemental	14	21	50,0
Avocat, notaire, juge et magistrat	20	20	45,0
Pharmacien/ne et optométriste	12	27	60,7
Sciences physiques ³	14	9	44,9
TOTAL	1 178		
% sur l'ensemble des moins de 30 ans ayant déclaré une expérience de travail	1,3 %		

¹ Les professions indiquées dans le tableau ne regroupent pas nécessairement la totalité des personnes détenant un diplôme universitaire. En outre, il est probable que certaines personnes ayant déclaré occuper l'une de ces professions ne détiennent pas de diplôme universitaire.

² Inclut également quelques dentistes, vétérinaires et personnes spécialisées dans le diagnostic et le traitement des maladies.

³ Chimiste, géologue, météorologue et physicien

Dans le chapitre qui suit, nous poursuivrons cette analyse en nous attardant à la situation de trois cohortes de jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans.

PORTRAIT COMPARATIF DE TROIS GÉNÉRATIONS DE JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX

Avant la réforme de 1989, les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail, âgés de moins de 30 ans, sans enfants à charge et ne participant à aucune mesure désignée, recevaient des prestations inférieures à celles accordées à leurs aînés. Cependant, aucun critère spécifique ne venait restreindre l'accessibilité des jeunes à l'aide sociale par rapport aux personnes de plus de 30 ans. Le faible niveau de prestation accordé aux jeunes devait les décourager d'adhérer ou du moins de demeurer longtemps bénéficiaire du programme d'aide sociale. Le barème réduit fut néanmoins jugé comme discriminatoire et considéré comme l'une des principales lacunes du régime d'aide sociale.

L'un des grands objectifs de la nouvelle politique de sécurité du revenu, entrée en vigueur en août 1989, consistait à donner la parité de traitement aux jeunes de moins de 30 ans. La nouvelle *Loi sur la sécurité du revenu* introduit toutefois le principe de la contribution parentale, principe qui influence à la fois l'admissibilité et le montant de la prestation pour les individus considérés comme dépendants de leurs parents. Les critères d'indépendance font en sorte qu'en mars 1994, plus de 70% des prestataires touchés par cette mesure étaient âgés de moins de 21 ans. Un peu moins de 50 % des personnes soumises subissent une coupure de leur prestation. Par ailleurs, dans sa forme actuelle, la contribution parentale est difficilement applicable notamment en raison de la difficulté d'obtenir des renseignements sur le revenu des parents.

En décembre 1983, les prestataires de moins de 21 ans constituaient 13% de la clientèle totale. Dix ans plus tard (décembre 1993), ils représentaient moins de 6% de l'ensemble des prestataires. La clientèle de 1993 présente-t-elle des caractéristiques sociodémographiques différentes de celle de 1983? La contribution parentale a-t-elle fait en sorte de créer une concentration plus forte de jeunes dont les parents sont à la sécurité du revenu?

Pour répondre à ces questions et mieux connaître le profil des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, trois générations de jeunes seront dans un premier temps examinées, chacune correspondant à trois périodes distinctes, soit celle de 1983, celle de 1989 et celle de 1993. Dans un deuxième temps, nous procéderons, à partir de ce portrait, à une comparaison entre les trois cohortes de jeunes pour compléter l'analyse des facteurs structurels et conjoncturels de l'évolution de leur profil. Dans un troisième temps, nous tenterons de retracer, dans une perspective longitudinale, la durée de présence à l'aide sociale de la génération de 1983 afin de dégager une typologie des comportements. Enfin, dans un quatrième temps, nous explorerons la dynamique intergénérationnelle de la dépendance sociale en examinant la présence à l'aide sociale des parents des jeunes de la génération de 1993 par rapport à celle de 1989. Chemin faisant, nous formulerons, à la lumière des conclusions que nous pouvons tirer de nos observations, quelques hypothèses sur l'incidence de la contribution parentale sur l'entrée à l'aide sociale et sur l'évolution du profil des jeunes assistés sociaux.

4.1 PORTRAITS DE GÉNÉRATIONS DE JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX

Dans cette première section, nous décrivons les caractéristiques sociodémographiques de trois générations de jeunes, soit celles de 1983, 1989 et 1993, les deux périodes extrêmes succédant à deux récessions économiques et l'année 1989 se situant dans une période de reprise.

Portrait général de la génération de 1983

La population de départ est formée de 52 319 jeunes âgés de moins de 21 ans qui ont reçu une prestation d'aide sociale en décembre 1983. Le tableau 29 présente le portrait général de cette génération de jeunes assistés sociaux composée à 55 % de femmes.

Tableau 29
Portrait général des jeunes assistés sociaux
de moins de 21 ans, décembre 1983

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
%	28 596	54,7	23 723	45,3	52 319	100,0
Région¹						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	1 019	3,6	843	3,5	1 862	3,6
Bas-St-Laurent (1B)	1 155	4,0	928	3,9	2 083	4,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2 232	7,8	1 739	7,3	3 971	7,6
Québec-Chaudière-Appalaches (03)	4 183	14,6	3 360	14,2	7 543	14,4
Mauricie-Bois-Francs (04)	2 573	9,0	2 051	8,6	4 624	8,8
Estrie (05)	1 345	4,7	1 211	5,1	2 556	4,9
Laurentides-Lanaudière (6B)	2 196	7,7	1 781	7,5	3 977	7,6
Montréal-Est et Ouest (6C)	3 948	13,8	3 298	13,9	7 246	13,9
Montréal-Métro et Laval ¹	2 419	8,4	2 152	9,1	4 571	8,7
Villes de Montréal et Laval (6D et 6F)	3 714	13,0	3 518	14,8	7 232	13,8
Outaouais (07)	1 612	5,6	1 082	4,6	2 694	5,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	991	3,5	891	3,8	1 882	3,6
Côte-Nord (09)	1 078	3,8	795	3,4	1 873	3,6
Nouveau-Québec (10)	131	0,5	74	0,3	205	0,4
Catégorie de ménage						
Personne seule	21 202	74,2	22 773	96,0	43 975	84,1
Couple sans enfants	1 630	5,7	487	2,1	2 117	4,1
Famille monoparentale						
1 enfant	3 896	13,6	11	-	3 907	7,5
2 enfants ou plus	236	0,8	0	-	236	0,4
Famille biparentale						
1 enfant	1 376	4,8	371	1,6	1 747	3,3
2 enfants ou plus	256	0,9	81	0,3	337	0,6
Présence d'enfants à charge						
Sans enfants	22 832	79,8	23 260	98,0	46 092	88,1
1 enfant	5 272	18,4	382	1,6	5 654	10,8
2 enfants	455	1,6	63	0,3	518	1,0
3 enfants ou plus	37	0,2	18	0,1	55	0,1
Type de résidence						
Centre d'accueil ou famille d'accueil	399	1,4	520	2,2	919	1,8
Locataire	6 850	24,0	2 006	8,5	8 856	16,9
Locataire (logement subventionné ou HLM)	56	0,2	16	0,1	72	0,1
Propriétaire	212	0,7	39	0,2	251	0,5
Chambreur ou pensionnaire	3 146	11,0	3 103	13,1	6 249	11,9
Chambreur ou pensionnaire chez un parent	17 822	62,3	17 891	75,3	35 713	68,3
Autres	111	0,4	148	0,6	259	0,5
Lieu de naissance						
Né/e au Canada	28 049	98,1	23 241	98,0	51 290	98,0
(Amérindien/ne ou Inuk)	(267)	(0,9)	(132)	(0,6)	(399)	(0,8)
Né/e hors Canada	547	1,9	482	2,0	1 029	2,0

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Raison de la demande d'entrée à l'aide sociale						
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	1 579	5,5	1 762	7,4	3 341	6,4
Perte d'emploi sans droit à l'AC	2 994	10,5	3 498	14,7	6 492	12,4
Fin des études à temps complet	8 713	30,6	7 603	32,1	16 316	31,3
Perte de la ou du conjoint/e	501	1,7	47	0,2	548	1,0
Naissance ou prise en charge d'un enfant	1 642	5,7	48	0,2	1 690	3,2
Autres raisons	13 167	46,0	10 765	45,4	23 932	45,7
État de santé²						
Hébergé	291	1,0	385	1,6	676	1,3
Handicap physique permanent	469	1,6	417	1,8	886	1,7
Handicap psychologique permanent	597	2,1	815	3,4	1 412	2,7
Autre handicap permanent	348	1,2	395	1,7	743	1,4
Aucun handicap	23 462	82,1	20 088	84,7	43 550	83,2
Handicap temporaire (maladie ou accident)	3 429	12,0	1 623	6,8	5 052	9,7
Nombre d'années de scolarité déclaré						
Moins de 7 ans	804	2,8	953	4,0	1 757	3,3
7 à 11 ans	21 508	75,2	18 408	77,6	39 917	76,3
12 ans ou plus	5 579	19,5	3 418	14,4	8 997	17,2
Inconnu	705	2,5	946	4,0	1 651	3,2

¹ Avant décembre 1986, le découpage des régions différait de celui qui a prévalu par la suite et qui sera employé pour décrire la situation des jeunes assistés sociaux en 1989 et 1993. La ville de Laval était partagée entre Montréal-Métro et Ville de Montréal.

² Il s'agit de la classification qui prévalait avant la réforme de 1989.

La grande région de Montréal regroupe 44 % des jeunes prestataires; celle de Québec-Chaudière-Appalaches suit avec 14 %; les régions Saguenay-Lac-Saint-Jean et Mauricie-Bois-Francis accueillent respectivement 8 % et 9 % d'entre eux; les autres régions rassemblent entre 3 % et 5 % des jeunes, mis à part le Nouveau-Québec qui compte pour moins de 1 %.

Les personnes seules forment la majorité des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale (84 %). Les familles monoparentales comptent pour 8 % alors que les familles biparentales et les couples sans enfants rassemblent 4 % d'entre eux. Les jeunes de cette génération sont donc parents dans une proportion de 12 %, la grande majorité de ces derniers n'ayant qu'un seul enfant.

La majorité des jeunes de cette cohorte vivent chez un parent (68 %) alors que 17 % sont locataires et 12 % chambreurs ou pensionnaires. Les jeunes placés en centre ou en famille d'accueil regroupent 2 % des assistés sociaux de cette génération. On se souviendra que, selon les données présentées au premier chapitre, 68 % de l'ensemble des jeunes Québécois de 15 à 24 ans vivaient comme enfant au sein de leur famille en 1981, ce qui coïncide avec la situation des jeunes de cette cohorte.

La proportion de jeunes assistés sociaux nés hors Canada est très faible en 1983, soit 2 %.

Les motifs d'entrée à l'aide sociale ne sont pas indiqués dans 46 % des cas. La principale raison invoquée, soit la fin des études, touche 31 % de ces jeunes, la seconde raison étant liée à une perte d'emploi (19 %). La naissance d'un enfant et la perte d'un conjoint justifient 3 % et 1 % respectivement des demandes.

La proportion de jeunes considérés aptes au travail s'élève à 93 % et 7 % sont atteints d'un handicap permanent (incluant les hébergés).

La scolarité déclarée de cette cohorte de jeunes se situe majoritairement entre 7 et 11 années (76 %); 17 % des jeunes disent posséder 12 ans ou plus de scolarité.

Comme le montrent les tableaux 30 et 31, un total de 6 863 enfants vivent au sein de 6 227 jeunes familles. Les familles monoparentales, au nombre de 4 143, sont responsables de 4 391 enfants; les familles biparentales, soit 2 084 ménages, comptent 2 482 enfants. La grande majorité (91%) des parents n'ont donc qu'un seul enfant à charge, 8% deux enfants et un peu moins de 1% trois enfants et plus (jusqu'à cinq enfants). Les parents adolescents, âgés entre 14 et 17 ans, représentent 10% de l'ensemble des familles avec enfants et se retrouvent surtout chez les familles monoparentales. Les jeunes âgés de 18, 19 et 20 ans comptent respectivement pour 15%, 30% et 45% des parents.

Tableau 30
Nombre d'enfants à charge selon la composition familiale chez les
jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans,
décembre 1983

Nombre d'enfants	Famille biparentale			Famille monoparentale			Total		
	Familles N	%	Enfants N	Familles N	%	Enfants N	Familles N	%	Enfants N
1 enfant	1 747	83,8	1 757	3 907	94,3	3 907	5 654	90,8	5 654
2 enfants	294	14,1	588	224	5,4	448	518	8,3	1 036
3 enfants ou plus	43	2,1	137	12	0,3	36	55	0,9	173
TOTAL	2 084	100,0	2 482	4 143	100,0	4 391	6 227	100,0	6 863
(%)	(33,5)		(36,1)	(66,5)		(63,9)	(100,0)		(100,0)

Tableau 31
Âge des parents selon la composition familiale chez les
jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans,
décembre 1983

Âge des parents	Famille biparentale		Famille monoparentale		Total	
	N	%	N	%	N	%
14 à 17 ans	149	7,1	474	11,4	623	10,0
18 ans	284	13,6	685	16,5	969	15,6
19 ans	639	30,7	1 216	29,4	1 855	29,8
20 ans	1 012	48,6	1 768	42,7	2 780	44,6
TOTAL	2 084	100,0	4 143	100,0	6 227	100,0

Portrait général de la génération de 1989

En 1989, le contingent des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 21 ans est composé de 18 376 jeunes. Le rapport femmes/hommes s'établit à 61/39, comme en témoigne le tableau 32.

Tableau 32
Portrait général des jeunes assistés sociaux
de moins de 21 ans, décembre 1989

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
%	11 129	60,6	7 247	39,4	18 376	100,0
Région						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	424	3,8	365	5,0	789	4,3
Bas-St-Laurent (1B)	430	3,9	348	4,8	778	4,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	703	6,3	516	7,1	1 219	6,6
Québec(03A)	973	8,7	749	10,4	1 722	9,4
Chaudière-Appalaches (03B)	453	4,1	327	4,5	780	4,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	856	7,7	616	8,5	1 472	8,0
Estrie (05)	514	4,6	288	4,0	802	4,4
Montréal-Banlieu (06A)	812	7,3	457	6,3	1 269	6,9
Laurentides (06B)	500	4,5	300	4,1	800	4,4

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Montréal-Ouest (06C)	928	8,3	484	6,7	1 412	7,7
Lanaudière (06D)	440	4,0	227	3,1	667	3,6
Laval (06E)	241	2,2	75	1,0	316	1,7
Ville de Montréal (06F)	1 884	16,9	1 262	17,4	3 146	17,1
Montréal-Est (06G)	583	5,2	416	5,8	999	5,4
Outaouais (07)	579	5,2	252	3,5	831	4,5
Abitibi-Témiscamingue (08)	303	2,7	222	3,1	525	2,9
Côte-Nord (09)	345	3,1	255	3,5	600	3,3
Nouveau-Québec (10)	161	1,5	88	1,2	249	1,4
Catégorie de ménage						
Personne seule	6 211	55,8	6 847	94,5	13 058	71,1
Couple sans enfants	438	3,9	109	1,5	547	3,0
Famille monoparentale						
1 enfant	3 192	28,7	11	0,2	3 203	17,4
2 enfants ou plus	295	2,7	2	-	297	1,6
Famille biparentale						
1 enfant	785	7,0	220	3,0	1 005	5,5
2 enfants ou plus	208	1,9	58	0,8	266	1,4
Présence d'enfants à charge						
Sans enfants	6 649	59,8	6 956	96,0	13 605	74,0
1 enfant	3 977	35,7	231	3,2	4 208	22,9
2 enfants	469	4,2	48	0,7	517	2,8
3 enfants ou plus	34	0,3	12	0,1	45	0,3
Type de résidence						
Centre d'accueil ou famille d'accueil	226	2,0	268	3,7	491	2,7
Locataire	4 683	42,1	1 372	18,9	6 055	33,0
Locataire (logement subventionné ou HLM)	125	1,1	23	0,3	149	0,8
Propriétaire	68	0,6	15	0,2	83	0,4
Chambreur ou pensionnaire	1 266	11,4	1 293	17,9	2 559	13,9
Chambreur ou pensionnaire chez un parent	4 709	42,3	4 184	57,7	8 893	48,4
Autres	52	0,5	91	1,3	143	0,8
Lieu de naissance						
Né/e au Canada	10 475	94,1	6 719	91,1	17 195	93,6
(Amérindien/ne ou Inuk)	(255)	(2,3)	(122)	(1,7)	(377)	(2,1)
Né/e hors Canada	653	5,9	528	7,3	1 181	6,4
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(245)	(2,2)	(345)	(4,8)	(590)	(3,2)
Raison de la demande d'entrée à l'aide sociale						
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	550	4,9	447	6,2	997	5,4
Perte d'emploi sans droit à l'AC	1 389	12,5	1 444	19,9	2 833	15,4
Reçoit des prestations d'AC insuffisantes	77	0,7	48	0,7	125	0,7
Fin des études à temps complet	1 537	13,8	1 035	14,3	2 572	14,0
Perte de la ou du conjoint/e	638	5,7	42	0,6	680	3,7
Naissance ou prise en charge d'un enfant	1 031	9,3	39	0,5	1 070	5,8
Autres raisons	5 907	53,1	4 192	57,8	10 099	55,0
État de santé¹						
Hébergé	111	1,0	134	1,8	245	1,3
Handicap physique permanent	173	1,6	176	2,4	349	1,9
Handicap psychologique permanent	299	2,7	468	6,5	767	4,2
Autre handicap permanent	217	1,9	266	3,7	483	2,6
Aucun handicap	8 739	78,5	5 832	80,5	14 571	79,3
Handicap temporaire (maladie ou accident)	1 590	14,3	371	5,1	1 961	10,7
Nombre d'années de scolarité déclaré						
Moins de 7 ans	532	4,8	569	7,9	1 101	6,0
7 à 11 ans	8 816	79,2	5 374	74,1	14 210	77,2
12 ans ou plus	1 104	9,9	605	8,3	1 709	9,3
Inconnu	677	6,1	699	9,7	1 376	7,5

¹ En décembre 1989, la conversion des dossiers de l'ancien au nouveau système n'était pas encore effectuée.

La grande région de Montréal rassemble 47 % des jeunes bénéficiaires, la région de Québec suivant avec 14% d'entre eux; les régions de la Mauricie-Bois-Francs et du Saguenay-Lac-Saint-Jean regroupent des proportions comparables avec respectivement 8% et 7% des jeunes; les autres régions se partagent entre 3 et 4% du contingent des jeunes alors que le Nouveau-Québec abrite 1 % d'entre eux. On constate une concentration un peu plus forte de la clientèle

des jeunes assistés sociaux dans la grande région de Montréal par rapport à 1983. La part relative de la grande région de Québec-Chaudière-Appalaches est pour sa part demeurée stable. Les autres régions ont connu une variation de plus ou moins 1 % de la part relative des jeunes assistés sociaux.

Les personnes seules représentent 71 % des jeunes de cette génération. Les couples sans enfants ne comptent que pour 3 % d'entre eux. La proportion de jeunes familles monoparentales est de 19 % alors que celle des familles biparentales s'établit à 7 %. Ainsi, le quart des jeunes de la génération de 1989 sont parents (26 %). Par rapport à 1983, on note une forte augmentation de la part relative des familles, laquelle a plus que doublé, passant de 12 % à 26 %. La proportion des familles monoparentales, notamment, est passée de 8 % à 19 %. La croissance de la part relative des familles est sans doute en partie liée au fait que le rapport femmes/hommes s'est accru entre 1983 et 1989, passant de 55/45 à 61/39.

Près de la moitié (48 %) de ces jeunes vivent chez un parent; 34 % sont locataires, 14 % chambreurs ou pensionnaires et 3 % sont logés en centre d'accueil ou en famille d'accueil. Les propriétaires représentent moins de 1 % de ces jeunes. Encore une fois, on observe une évolution importante des modes de vie par rapport à 1983, époque où près de sept jeunes assistés sociaux sur dix vivaient chez un parent. La proportion de locataires a doublé entre ces deux périodes, passant de 17 % à 34 %, ce qui n'est probablement pas étranger à l'augmentation de la proportion des familles. On se rappelle qu'en 1991, selon la statistique présentée au premier chapitre, 70 % de l'ensemble des jeunes Québécois vivaient comme enfant au sein de leur famille. Le comportement des jeunes assistés sociaux se démarque donc de ce point de vue.

La proportion des jeunes nés hors Canada a triplé depuis 1983 pour atteindre un peu plus de 6 %.

La raison de demande d'entrée à l'aide de dernier recours est liée à l'emploi dans un peu plus de deux cas sur dix (22 %). La fin des études est invoquée comme motif dans 14 % des cas, contre 31 % en 1983. La naissance ou la prise en charge d'un enfant touche deux fois plus de jeunes qu'en 1983, soit 6 % contre 3 %. De même, la perte du conjoint explique 4 % des entrées à l'aide de dernier recours en 1989, contre 1 % en 1983. Les autres motifs comptent pour plus de 55 % des cas.

L'état de santé consigné au dossier des jeunes assistés sociaux suggère que neuf jeunes sur dix sont aptes au travail (90 %). La proportion de jeunes frappés d'un handicap permanent (incluant la clientèle hébergée) s'établit à 10 % en 1989 contre 7 % en 1983. On observe ainsi que les jeunes de la génération de 1989 sont globalement un peu moins avantagés sur le plan de la santé que ceux de la génération de 1983.

Enfin, 77 % des jeunes déclarent cumuler entre 7 et 11 ans de scolarité, ce qui se compare à la génération de 1983, alors que 9 % disent avoir dépassé la douzième année, soit une diminution de trois points de pourcentage par rapport à 1983.

Les tableaux 33 et 34 font état de la situation des jeunes parents. On constate que 4 771 jeunes sont parents de 5 383 enfants. De ce nombre, 3 819 enfants vivent au sein de 3 500 familles monoparentales alors que 1 564 enfants sont issus de 1 271 familles biparentales. La proportion des enfants uniques a diminué par rapport à 1983, passant de 91 % à 88 % en 1989. Les parents adolescents représentent 12 % de l'ensemble. Les jeunes de 18, 19 et 20 ans comptent respectivement pour 16 %, 29 % et 42 % des parents. On remarque que les jeunes assistés sociaux de la génération de 1989 sont parents plus précocement que ne l'étaient ceux de la génération de 1983 et ont davantage d'enfants.

Tableau 33
Nombre d'enfants à charge selon la composition familiale chez les
jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans,
décembre 1989

Nombre d'enfants	Famille biparentale			Famille monoparentale			Total		
	Familles N	%	Enfants N	Familles N	%	Enfants N	Familles N	%	Enfants N
1 enfant	1 005	79,1	1 005	3 203	91,5	3 203	4 208	88,2	4 208
2 enfants	241	19,0	482	276	7,9	552	517	10,8	1 034
3 enfants ou plus	25	1,9	77	21	0,6	64	46	1,0	141
TOTAL	1 271	100,0	1 564	3 500	100,0	3 819	4 771	100,0	5 383
(%)	(26,6)		(29,1)	(73,4)		(70,9)	(100,0)		(100,0)

Tableau 34
Âge des parents selon la composition familiale chez les
jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans,
décembre 1989

Âge des parents	Famille biparentale		Famille monoparentale		Total	
	N	%	N	%	N	%
15 à 17 ans	121	9,5	475	13,6	596	12,5
18 ans	203	16,0	566	16,2	769	16,1
19 ans	342	26,9	1 018	29,1	1 360	28,5
20 ans	605	47,6	1 441	41,2	2 046	42,9
TOTAL	1 271	100,0	3 500	100,0	4 771	100,0

Portrait général de la génération de 1993

La dernière génération étudiée regroupe 27 576 jeunes assistés sociaux. Le rapport femmes/hommes s'élève à 55/45, soit le même que celui qui prévalait en 1983. Le tableau 35 en brosse le portrait général.

Tableau 35
Portrait général des jeunes assistés sociaux
de moins de 21 ans, décembre 1993

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
%	15 029	54,5	12 547	45,5	27 576	100,0
Région						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	408	2,7	405	3,2	813	3,0
Bas-St-Laurent (1B)	447	3,0	491	3,9	938	3,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	748	5,0	630	5,0	1 378	5,0
Québec(03A)	1 100	7,3	1 048	8,4	2 148	7,8
Chaudière-Appalaches (03B)	477	3,2	428	3,4	905	3,3
Mauricie-Bois-Francs (04)	1 211	8,1	1 014	8,1	2 225	8,1
Estrie (05)	691	4,6	596	4,7	1 287	4,7
Montréal-Banlieu (06A)	1 253	8,3	858	6,8	2 111	7,7
Laurentides (06B)	810	5,4	714	5,7	1 524	5,5
Montérégie-Ouest (06C)	1 361	9,1	1 074	8,6	2 435	8,8
Lanaudière (06D)	635	4,2	527	4,2	1 162	4,2

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Laval (06E)	422	2,8	286	2,3	708	2,6
Ville de Montréal (06F)	2 812	18,6	2 451	19,5	5 263	18,9
Montréal-Est (06G)	923	6,1	723	5,8	1 646	6,0
Outaouais (07)	759	5,1	510	4,1	1 269	4,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	492	3,3	450	3,6	942	3,4
Côte-Nord (09)	311	2,1	281	2,2	592	2,2
Nouveau-Québec (10)	169	1,1	61	0,5	230	0,8
Catégorie de ménage						
Personne seule	8 349	55,6	11 853	94,5	20 202	73,3
Couple sans enfants	728	4,8	181	1,4	909	3,3
Famille monoparentale						
1 enfant	3 700	24,6	16	0,1	3 716	13,5
2 enfants ou plus	392	2,6	-	-	392	1,4
Famille biparentale						
1 enfant	1 387	9,2	379	3,0	1 766	6,4
2 enfants ou plus	367	2,5	82	0,7	449	1,6
Conjoint/te d'étudiant/e	106	0,7	36	0,3	142	0,5
Présence d'enfants à charge						
Sans enfants	9 141	60,8	12 054	96,0	21 195	76,8
1 enfant	5 126	34,1	410	3,3	5 536	20,1
2 enfants	692	4,6	72	0,6	764	2,8
3 enfants ou plus	70	0,5	11	0,1	81	0,3
Type de résidence						
Centre d'accueil ou famille d'accueil	141	0,9	203	1,6	344	1,2
Locataire	8 362	55,7	4 226	33,7	12 588	45,7
Locataire (logement subventionné ou HLM)	262	1,7	63	0,5	325	1,2
Propriétaire	93	0,6	27	0,2	120	0,4
Chambreur ou pensionnaire	1 804	12,0	2 476	19,7	4 280	15,5
Chambreur ou pensionnaire chez un parent	4 324	28,8	5 462	43,5	9 786	35,5
Autres	43	0,3	90	0,7	133	0,5
Lieu de naissance						
Né/e au Canada	13 786	91,7	11 473	91,4	25 259	91,6
(Amérindien/ne ou Inuk)	(274)	(1,8)	(109)	(0,9)	(383)	(1,4)
Né/e hors Canada	1 243	8,3	1 074	8,6	2 317	8,4
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(196)	(1,3)	(291)	(2,3)	(487)	(1,8)
Raison de la demande d'entrée à l'aide sociale						
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	1 142	7,6	1 204	9,6	2 346	8,5
Perte d'emploi sans droit à l'AC	1 563	10,4	1 982	15,8	3 545	12,8
Reçoit des prestations d'AC insuffisantes	436	2,9	213	1,7	649	2,4
Fin des études à temps complet	2 074	13,8	1 969	15,7	4 043	14,7
Perte de la ou du conjoint/e	797	5,3	88	0,7	885	3,2
Naissance ou prise en charge d'un enfant	135	0,9	2	-	137	0,5
Autres raisons	8 882	59,1	7 089	56,5	15 971	57,9
Classification						
Hébergé	76	0,5	112	0,9	188	0,7
Soutien financier	759	5,1	1 084	8,7	1 843	6,7
Apte non disponible	6 121	40,8	336	2,7	6 457	23,5
Apte participant	2 604	17,4	2 058	16,4	4 662	17,0
Apte disponible	1 526	10,2	2 492	19,9	4 018	14,6
Apte non participant	3 837	25,6	6 429	51,3	10 266	37,3
Conjoint/e d'étudiant/e	53	0,4	11	0,1	64	0,2
Nombre d'années de scolarité déclaré						
Moins de 7 ans	602	4,0	784	6,2	1 386	5,0
7 à 11 ans	10 965	73,0	9 384	74,8	20 349	73,8
12 ans ou plus	2 106	14,0	1 260	10,1	3 366	12,2
Inconnu	1 356	9,0	1 119	8,9	2 475	9,0

La grande région de Montréal accapare 54 % du poids des jeunes assistés sociaux. La région de Québec-Chaudière-Appalaches suit avec 11 % des bénéficiaires âgés de moins de 21 ans; 8 % d'entre eux vivent dans la région Mauricie-Bois-Francs, 5 % dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de l'Outaouais et 3 % dans les autres régions, excluant la Côte-Nord (2 %) et le Nouveau-Québec (1%). Globalement, comme le montre le tableau 38 présenté plus loin, on observe au cours de la décennie 1983-1993 que le poids relatif des jeunes assistés sociaux continue de croître dans la grande région de Montréal tandis qu'il a tendance à diminuer

dans les régions concentriques, exception faite des régions Mauricie-Bois-Francs, où la proportion du contingent des jeunes demeure relativement stable à 8 %, et Nouveau-Québec, où elle a doublé (elle est passée de 0,4 % à 0,8 %).

Les modes de vie familiaux de la génération de 1993 se comparent à la précédente puisque, sur 100 jeunes, 73 font partie de la catégorie des personnes seules, trois vivent en couple sans enfants, et 23 ont fondé une famille. Les conjoints d'étudiants représentent moins de 1 % des jeunes de cette génération.

Les modes de résidence des jeunes de la cohorte de 1993 suggèrent qu'ils quittent le domicile familial plus jeunes que les générations précédentes. En effet, la proportion des jeunes qui vivent chez un parent diminue encore à 36 % (contre 48 % en 1989 et 68 % en 1983), proportion qui se démarque encore davantage de celle (70%) de l'ensemble des jeunes Québécois de 15 à 24 ans, en 1991. À l'inverse, la proportion des locataires continue à grimper pour atteindre 47 %. Les chambreurs et pensionnaires représentent pour leur part 16 % des bénéficiaires de ce groupe d'âge. Les jeunes qui vivent en centre d'accueil ou en famille d'accueil ne comptent plus que pour 1 % d'entre eux.

La proportion des jeunes nés hors Canada s'établit à 8 % en 1993, soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à 1989.

En ce qui a trait à la raison de la demande d'aide sociale, on note une croissance des motifs liés à l'emploi, lesquels expliquent, en 1993, 24 % des demandes. Cette augmentation peut être partiellement due au fait qu'on retrouve en 1993 trois motifs liés aux pertes d'emploi plutôt que deux, comme c'était le cas en 1983 et 1989. Le second motif le plus souvent mentionné, soit la fin des études, compte pour 15 % des demandes. Fait surprenant, moins de 1 % des jeunes invoquent la naissance ou la prise en charge d'un enfant comme motif d'entrée à l'aide de dernier recours. La raison «autres» est consignée dans 58 % des cas.

Les jeunes sont classés au programme APTE dans 92 % des cas; 8 % sont inscrits au programme Soutien financier ou sont hébergés. Parmi les jeunes aptes au travail, on compte 23 % de non-disponibles, 17 % de participants, 15 % de disponibles et 37 % de non-participants. Cette classification diffère de celle qui prévalait avant la réforme de 1989. Elle laisse néanmoins supposer que les jeunes de la génération de 1993 souffrent de handicaps dans une proportion moindre que ceux des générations précédentes.

La scolarité déclarée par les jeunes assistés sociaux de la cohorte de 1993 se situe entre sept et 11 années dans 74 % des cas et à plus de 12 années dans 12 % des cas.

Enfin, tel qu'illustré aux tableaux 36 et 37, 6 323 jeunes de cette génération sont parents, 4 108 étant responsables d'une famille monoparentale et 2 215 formant une famille biparentale. Au total, 7 250 enfants vivent au sein de ces familles; de ce nombre, 4 528 enfants vivent avec un parent seul et 2 722 vivent dans une famille biparentale. Ainsi, le nombre de familles et le rapport

familles biparentales/familles monoparentales se rapprochent de ceux qui prévalaient en 1983, tout en les dépassant légèrement. Le nombre d'enfants de troisième rang ou plus s'est accru alors que la proportion d'enfants uniques est demeurée stable par rapport à 1989 et que celle d'enfants de deuxième rang a fléchi légèrement. En ce qui a trait à l'âge des parents, on note une croissance du nombre de parents adolescents; cependant leur proportion par rapport à l'ensemble (12 %) demeure relativement stable depuis 1989. Les jeunes parents âgés de 18, 19 et 20 ans représentent respectivement 17 %, 30 % et 42 % des parents, ce qui se compare aux années 1983 et 1993.

Tableau 36
Nombre d'enfants à charge selon la composition familiale chez les
jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans,
décembre 1993

Nombre d'enfants	Famille biparentale			Famille monoparentale			Total		
	Familles N	%	Enfants N	Familles N	%	Enfants N	Familles N	%	Enfants N
1 enfant	1 766	79,7	1 766	3 716	90,5	3 716	5 482	86,7	5 482
2 enfants	397	17,9	794	364	8,9	728	761	12,0	1 522
3 enfants ou plus	52	2,4	162	28	0,7	84	80	1,3	246
TOTAL	2 215	100,0	2 722	4 108	100,0	4 528	6 323	100,0	7 250
(%)	(35,0)		(37,5)	(65,0)		(62,5)	(100,0)		(100,0)

Tableau 37
Âge des parents selon la composition familiale chez les
jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans,
décembre 1993

Âge des parents	Famille biparentale		Famille monoparentale		Total	
	N	%	N	%	N	%
13 à 17 ans	217	9,8	518	12,6	735	11,6
18 ans	353	15,9	729	17,7	1 082	17,1
19 ans	680	30,7	1 202	29,3	1 882	29,8
20 ans	965	43,6	1 659	40,4	2 624	41,5
TOTAL	2 215	100,0	4 108	100,0	6 323	100,0

4.2 PORTRAIT COMPARATIF DE TROIS COHORTES DE JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX DE MOINS DE 21 ANS

Le tableau 38 réunit les caractéristiques sociodémographiques des trois cohortes de jeunes assistés sociaux. Certains regroupements ont été faits de telle sorte que les données soient comparables entre elles.

Tableau 38
Portrait comparatif des cohortes de 1983, 1989 et 1993
selon certaines caractéristiques sociodémographiques

	1983		1989		1993	
	N	%	N	%	N	%
	52 319	100,0	18 376	100,0	27 576	100,0
Région¹						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	1 862	3,6	789	4,3	813	3,0
Bas-St-Laurent (1B)	2 083	4,0	778	4,2	938	3,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3 971	7,6	1 219	6,6	1 378	5,0
Québec-Chaudière-Appalaches (03)	7 543	14,4	2 502	13,6	3 053	11,1
Mauricie-Bois-Francs (04)	4 624	8,8	1 472	8,0	2 225	8,1
Estrie (05)	2 556	4,9	802	4,4	1 287	4,7
Grande région de Montréal (06)	23 026	44,0	8 609	46,8	14 849	53,7
Outaouais (07)	2 694	5,1	831	4,5	1 269	4,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 882	3,6	525	2,9	942	3,4
Côte-Nord (09)	1 873	3,6	600	3,3	592	2,2
Nouveau-Québec (10)	205	0,4	249	1,4	230	0,8

	1983		1989		1993	
	N	%	N	%	N	%
Catégorie de ménage						
Personne seule	43 975	84,1	13 058	71,1	20 202	73,3
Couple sans enfants	2 117	4,1	547	3,0	909	3,3
Famille monoparentale						
1 enfant	3 907	7,5	3 203	17,4	3 716	13,5
2 enfants ou plus	236	0,4	297	1,6	392	1,4
Famille biparentale						
1 enfant	1 747	3,3	1 005	5,5	1 766	6,4
2 enfants ou plus	337	0,6	266	1,4	449	1,6
Conjoint/e d'étudiant/e	-	-	-	-	142	0,5
Présence d'enfants à charge						
Sans enfants	46 092	88,1	13 605	74,0	21 195	76,8
1 enfant	5 654	10,8	4 208	22,9	5 536	20,1
2 enfants	518	1,0	517	2,8	764	2,8
3 enfants ou plus	55	0,1	45	0,3	81	0,3
Type de résidence						
Centre d'accueil ou famille d'accueil	919	1,8	491	2,7	344	1,2
Locataire	8 856	16,9	6 055	33,0	12 588	45,7
Locataire (logement subventionné ou HLM)	72	0,1	149	0,8	325	1,2
Propriétaire	251	0,5	83	0,4	120	0,4
Chambreur ou pensionnaire	6 249	11,9	2 559	13,9	4 280	15,5
Chambreur ou pensionnaire chez un parent	35 713	68,3	8 893	48,4	9 786	35,5
Autres	259	0,5	143	0,8	133	0,5
Lieu de naissance						
Né/e au Canada	51 290	98,0	17 195	93,6	25 259	91,6
(Amérindien/ne ou Inuk)	(399)	(0,8)	(377)	(2,1)	(383)	(1,4)
Né/e hors Canada	1 029	2,0	1 181	6,4	2 317	8,4
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	-	-	(590)	(3,2)	(487)	(1,8)
Raison de la demande d'entrée à l'aide sociale						
Fin des prestations d'assurance chômage (AC)	3 341	6,4	997	5,4	2 346	8,5
Perte d'emploi sans droit à l'AC	6 492	12,4	2 833	15,4	3 545	12,8
Reçoit des prestations d'AC insuffisantes	-	-	125	0,7	649	2,4
Fin des études à temps complet	16 316	31,3	2 572	14,0	4 043	14,7
Perte de la ou du conjoint/e	548	1,0	680	3,7	885	3,2
Naissance ou prise en charge d'un enfant	1 690	3,2	1 070	5,8	137	0,5
Autres raisons	23 932	45,7	10 099	55,0	15 971	57,9
État de santé²						
Hébergé et handicaps physique et psychologique ou Soutien financier	3 717	7,1	1 844	10,0	2 031	7,4
Aucun handicap et handicap temporaire ou apte et conjoint/e d'étudiant/e	48 602	92,9	16 532	90,0	25 467	92,6
Nombre d'années de scolarité déclaré						
Moins de 7 ans	1 757	3,3	1 101	6,0	1 386	5,0
7 à 11 ans	39 917	76,3	14 210	77,2	20 349	73,8
12 ans ou plus	8 997	17,2	1 709	9,3	3 366	12,2
Inconnu	1 651	3,2	1 376	7,5	2 475	9,0

¹ Avant décembre 1986, le découpage des régions différait de celui qui a prévalu par la suite et qui sera employé pour décrire la situation des jeunes assistés sociaux en 1989 et 1993. La ville de Laval était partagée entre Montréal-Métro et Ville de Montréal.

² Il s'agit de la classification qui prévalait avant la réforme de 1989.

Des fluctuations intimement liées aux conjonctures économiques

Ce qui frappe au premier abord, ce sont les fortes fluctuations, en termes absolus, du contingent des jeunes assistés sociaux. On se souvient que le nombre de jeunes assistés sociaux avait atteint un sommet en 1983: 52 319 jeunes de moins de 21 ans percevaient des prestations d'aide sociale. En 1989, ils sont 18 376 jeunes dans la même situation, soit une diminution par rapport à 1983 de 65 %. Au détour de la récession économique des années 1990, leur nombre augmente à nouveau à 27 576, soit une croissance de 50 % par rapport à 1989.

En termes de taux de dépendance à l'aide sociale, nous avons vu au chapitre précédent qu'il s'élevait à 14,5 % en 1983 pour cette catégorie d'âge, contre 6,1 % en 1989 et 9,6 % en 1993. On observe ainsi une diminution du taux de dépendance de 58 % entre 1983 et 1989 et une augmentation du même ordre (57 %) entre 1989 et 1993. Ainsi, la variation du taux de dépendance à l'aide sociale chez les jeunes de moins de 21 ans, entre une période de reprise et une épisode de crise économique, approche les 60 %.

Un rapport femmes/hommes fluctuant selon la conjoncture

À l'instar des fluctuations dans le nombre des jeunes assistés sociaux, les écarts se creusent dans les rapports femmes/hommes entre les périodes de repli et de reprise économique. En effet, le rapport femmes/hommes se situe à 55/45 lorsque la conjoncture se détériore alors qu'il s'établit à 61/39 lorsqu'elle s'améliore, ce qui suggère que les femmes tirent moins avantage des périodes de reprise que les hommes. La présence de jeunes enfants à charge pourrait expliquer en partie cette situation.

La situation des jeunes femmes de 18 à 20 ans, en termes de taux de dépendance à l'aide sociale, ne semble guère s'améliorer par rapport à celle des hommes. On se rappellera en effet, en se reportant au tableau 10 présenté au chapitre 3, que le rapport entre le taux de dépendance des femmes et celui des hommes est demeuré stable à 1,1 d'une récession à l'autre (en 1983 et 1993). En outre, ce rapport augmente en période de reprise (1,5) et diminue en période de repli économique (1,1).

Une concentration graduelle dans la grande région de Montréal

Nous avons vu à la section précédente que la répartition régionale des jeunes assistés sociaux suggère une concentration progressive de ces derniers dans la grande région de Montréal et ce, indépendamment de la conjoncture économique. À l'inverse, quelques régions ont connu une diminution constante de leur part relative des jeunes assistés sociaux, soit celles de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Les régions de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Nouveau-Québec affichent une augmentation de la part relative des jeunes entre 1983 et 1989, suivie d'une décroissance en 1993. Les autres régions ont connu le phénomène inverse, à savoir une diminution de la part relative des jeunes entre 1983 et 1989, à laquelle a succédé une légère augmentation entre 1989 et 1993.

Le phénomène de concentration de la clientèle des jeunes assistés sociaux dans la grande région de Montréal peut-il s'expliquer par un déplacement des jeunes assistés sociaux des régions vers les grands centres urbains? Nous pouvons difficilement vérifier cette hypothèse sur la base des données disponibles mais on peut avancer que les jeunes assistés sociaux semblent peu mobiles. En effet, nous avons vérifié si les jeunes qui étaient demeurés assistés sociaux entre 1983 et 1993 avaient migré vers la grande région de Montréal. Ce n'est pas le cas. Nous ne pouvons toutefois invalider l'hypothèse d'un effet de déplacement des jeunes des régions, pris dans leur ensemble, vers les centres urbains, sur la base de la faible mobilité des jeunes assistés sociaux. Il faut également rappeler, tel que signalé au chapitre trois, qu'en 1994, la proportion de

jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans résidant dans la grande région de Montréal était comparable à celle des jeunes dans la population qui y vivent. Ainsi, le phénomène de la concentration urbaine n'est pas propre à la population des assistés sociaux mais renvoie à un mouvement social plus large.

Une plus forte concentration de familles

La composition des jeunes ménages à l'aide sociale montre une décroissance de la proportion des personnes seules au profit des familles, encore davantage en période de reprise économique, ce qui peut s'expliquer par la plus forte dépendance structurelle à l'aide sociale des jeunes familles. Entre 1983 et 1993, on assiste à une diminution de 11 points de pourcentage de personnes seules, contre une augmentation équivalente de la proportion des familles. Les familles monoparentales sont passées de 8 % à 15 % entre ces deux années alors que les familles biparentales doublient de 4 % à 8 %.

En corollaire, on observe une augmentation de la proportion de jeunes parents entre 1983 et 1993: 88 % des jeunes assistés sociaux étaient sans enfants à charge en 1983 contre 77 % en 1993. En outre, la proportion de familles de plus d'un enfant a triplé, passant de 1 % à 3 %, tandis que la proportion des enfants uniques s'accroissait de 11 % à 20 %, soit un peu moins du double. On observe également qu'au cours de la période de reprise, en 1989, la proportion de parents était plus élevée que pendant la période de crise qui lui a succédé, ce qui vient à l'appui de l'hypothèse d'une plus forte dépendance structurelle à l'aide sociale des jeunes parents.

Des jeunes plus pressés de quitter leur famille ou des parents les incitant à le faire?

Qu'en est-il du mode de vie des jeunes au cours de la décennie analysée? On constate à cet égard une évolution dans le sens d'un plus fort désir d'indépendance chez les jeunes, notamment en regard de la tendance observée chez les jeunes Québécois âgés entre 15 et 24 ans. En effet, la proportion de jeunes résidant chez un parent décroît de période en période, passant de 68 % à 48 % et à 36 % pour les trois années étudiées. À l'inverse, la proportion de locataires ne cesse d'augmenter: de 17 % en 1983, elle double à 34 % en 1989 pour grimper encore à 46 % en 1993. Les chambreurs et pensionnaires ont également représenté une part grandissante des jeunes entre 1983 et 1993, celle-ci allant de 12 % à 16 %. Ainsi, entre 1983 et 1993, la proportion des jeunes vivant en dehors de leur famille, comme locataires, chambreurs ou pensionnaires, a plus que doublé (29 % à 62 %). Le repli économique des années 1990 n'a pas ralenti ce phénomène.

Deux facteurs ont pu concourir à accélérer le départ du domicile familial chez ces jeunes : d'une part, le principe de la contribution parentale et, d'autre part, les règles qui déterminent si les jeunes majeurs sont à la charge de leurs parents. L'une des conditions d'exclusion de la contribution parentale consiste à avoir complété une période de deux ans hors du foyer parental, ce qui peut inciter certains jeunes à quitter prématurément leur famille. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu*, un enfant majeur ne peut être considéré à la charge de ses

parents qu'à certaines conditions, notamment le fait d'étudier à temps plein ou d'être handicapé. Lorsque ces jeunes ne répondent pas à ces conditions, leurs parents voient leur prestation réduite, ce qui peut les amener à encourager leurs enfants à recourir eux-mêmes à l'aide sociale. Ces jeunes peuvent saisir cette occasion pour quitter leur famille pour au moins deux raisons : d'abord, parce que l'aide sociale leur procure un revenu et, ensuite, parce que s'ils demeurent chez leurs parents ils subiront une réduction de leur prestation due au partage du logement.

Une proportion accrue de personnes nées hors du Canada

La proportion de personnes nées hors du Canada chez les jeunes assistés sociaux s'est accrue graduellement, au rythme de l'augmentation de la population immigrante à l'aide sociale⁶⁶. Ainsi, de 2 % qu'elle était en 1983, la proportion d'assistés sociaux de moins de 21 ans nés hors Canada a grimpé à 6 % en 1989 et à 8 % en 1993.

Une progression continue des motifs liés à l'emploi comme justification de l'entrée à l'aide sociale

L'analyse comparative des motifs d'entrée à l'aide sociale, en raison du fort pourcentage de données non consignées (46 %, 55 % et 58 % respectivement pour les années 1983, 1989 et 1993), demeure aléatoire. Néanmoins, on peut observer une progression continue des motifs liés à l'emploi, lesquels accaparent 19 % des motifs invoqués en 1983 contre 22 % en 1989 et 24 % en 1993. Il faut se rappeler que deux motifs s'y rapportaient en 1983 et 1989, contre trois en 1993. À l'inverse, la fin des études, signalée par 31 % des jeunes en 1983, l'est deux fois moins souvent en 1993 (15 %). La naissance ou la prise en charge d'un enfant est invoquée moins souvent en 1993 qu'en 1983, en dépit d'une croissance de la proportion de parents. En outre, il semble que cette raison soit invoquée plus souvent en période de croissance économique (6 % en 1989 contre 3 % et moins de 1 % en 1983 et 1993, respectivement).

Un état de santé relativement stable de période en période

En ce qui a trait à l'état de santé des jeunes assistés sociaux, il semble relativement stable au cours de la décennie étudiée. En effet, les personnes aptes au travail ou non disponibles temporairement représentent entre 90 % (1989) et 93 % (1983 et 1993) des cohortes respectives. On constate qu'en période de reprise économique, cette proportion baisse légèrement.

Une scolarité moyenne relativement stable

Tout comme la raison d'entrée à l'aide sociale, le nombre d'années de scolarité représente une donnée qu'il faut interpréter avec prudence, en raison du fait qu'elle est consignée sur simple

⁶⁶ La proportion de ménages nés hors du Canada sur l'ensemble des ménages à l'aide de dernier recours est passée de 5 % en 1983 à 10 % en 1989 et à 13 % en 1993. Voir Y. Gagné, *Profil des personnes nées hors du Canada, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995, p. 3.

déclaration, sans vérification des titres scolaires. La majorité des jeunes, soit environ les trois quarts, déclarent posséder entre 7 et 11 années de scolarité (76 %, 77 % et 74 % respectivement pour les années 1983, 1989 et 1993). En période de crise économique, ils sont proportionnellement plus nombreux à signaler une scolarité dépassant les 12 années (17 % en 1983 et 12 % en 1993 contre 9 % en 1989). On constate néanmoins que la proportion de ceux qui déclarent une scolarité de 12 années ou plus est inférieure en 1993 par rapport à 1983, ce qui suggère une amélioration de la position relative sur le marché du travail des jeunes qui possèdent un niveau de scolarité plus élevé.

Le cas particulier des adolescents

Avant de terminer cette section, nous donnerons un aperçu de la situation des jeunes de moins de 18 ans au cours des mêmes périodes. Le tableau 39 présente trois caractéristiques de ces jeunes dont la présence à l'aide sociale repose principalement sur les mères adolescentes. On observe, en premier lieu, une croissance de cette clientèle à l'aide sociale, entre 1983 et 1993, en termes absolus, en dépit d'une décroissance démographique dans cette tranche d'âge, comme on l'a vu au chapitre précédent. En second lieu, on note le même phénomène de concentration de cette clientèle dans la grande région de Montréal. Ce phénomène s'explique probablement par la présence d'organismes de soutien aux mères adolescentes. En troisième lieu, on assiste à une diminution de la proportion des familles monoparentales au profit des familles biparentales, ce qui traduit une évolution inverse à celle de l'ensemble du groupe des jeunes de moins de 21 ans. Enfin, la proportion de parents mineurs ayant deux enfants ou plus ne cesse de croître entre 1983 et 1993, passant de 2 % à 5 %, ce qui ne peut que surprendre compte tenu du jeune âge des parents.

Tableau 39
Portrait comparatif des jeunes assistés sociaux de moins de 18 ans, selon la région, la catégorie de ménage et la présence d'enfants à charge, décembre 1983, 1989 et 1993

	1983		1989		1993	
	N	%	N	%	N	%
	672 ¹	100,0	627 ²	100,0	808 ³	100,0
Région¹						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	23	3,4	16	2,6	9	1,1
Bas-St-Laurent (1B)	19	2,8	5	0,8	12	1,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	33	4,9	23	3,7	26	3,2
Québec — Chaudière-Appalaches (03)	54	8,0	60	9,6	66	8,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	54	8,0	44	7,0	69	8,5
Estrie (05)	35	5,2	32	5,1	46	5,7
Montréal et ses environs (06)	325	48,5	340	54,2	456	56,4
Outaouais (07)	59	8,8	43	6,9	54	6,7
Abitibi-Témiscamingue (08)	26	3,9	19	3,0	33	4,1
Côte-Nord (09)	39	5,8	14	2,2	16	2,0
Nouveau-Québec (10)	5	0,7	31	4,9	21	2,6
Catégorie de ménage						
Personne seule	5	0,7	22	3,5	36	4,5
Couple sans enfants	44	6,6	9	1,4	33	4,1
Famille monoparentale						
1 enfant	468	69,6	465	74,2	502	62,1
2 enfants ou plus	6	0,9	10	1,6	16	2,0
Famille biparentale						
1 enfant	141	21,0	111	17,7	190	23,5
2 enfants ou plus	8	1,2	10	1,6	27	3,3
Conjoint/te d'étudiant/e	-	-	-	-	4	0,5

	1983		1989		1993	
	N	%	N	%	N	%
Présence d'enfants à charge						
Sans enfants	49	7,3	31	4,9	70	8,7
1 enfant	609	90,6	576	91,9	694	85,9
2 enfants	11	1,6	19	3,0	43	5,3
3 enfants ou plus	3	0,5	1	0,2	1	0,1

¹ On compte 664 filles et 8 garçons.

² On compte 614 filles et 13 garçons.

³ On compte 776 filles et 32 garçons.

⁴ Pour les fins de la comparaison, certaines régions ont été regroupées.

4.3 LA GÉNÉRATION DE 1983: LA GÉNÉRATION SACRIFIÉE?

La première cohorte de jeunes étudiée était formée de l'ensemble des bénéficiaires de moins de 21 ans qui recevaient de l'aide sociale en décembre 1983. Nous examinerons maintenant cette cohorte en portant une attention particulière à la durée de présence des prestataires au programme entre 1983 et 1993. Nous comparerons également la situation des jeunes de cette cohorte qui étaient encore présents à l'aide sociale en 1993 par rapport à celle qui prévalait en 1983.

Qu'est-il advenu de ces jeunes assistés sociaux au fil des années? Combien de temps les jeunes de cette génération sont-ils demeurés à l'aide sociale? Ont-ils migré de leur région d'origine au cours de la décennie 1983-1993? Ont-ils participé à des mesures de développement de l'employabilité? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans les prochains paragraphes.

Dix ans plus tard, 40 % d'entre eux sont encore là

On constate à la lecture du tableau 40 que, dix ans plus tard, en décembre 1993, 40% des jeunes de la cohorte initiale perçoivent encore des prestations d'aide de dernier recours. L'évolution de la présence de ces jeunes à l'aide de dernier recours révèle qu'après avoir été durement frappés par la récession du début des années 1980, 32% des jeunes ont réussi à s'affranchir du programme d'aide sociale entre 1983 et 1985. Entre 1985 et 1988, le pourcentage de jeunes baisse d'environ 10 points par année. À partir de cette date, la proportion de jeunes de cette cohorte encore présents à l'aide sociale atteint un palier, aux alentours de 35%, avant de remonter graduellement à 40% au moment où sévit un nouveau ralentissement économique, au début des années 1990.

Tableau 40
Nombre d'individus et proportion de la cohorte de 1983 ayant reçu des prestations entre 1983 et 1993

Années	Nombre	% de la cohorte
1983	52 319	100
1984	50 492	97
1985	35 722	68
1986	29 639	57
1987	24 056	46
1988	19 898	38
1989	17 731	34
1990	18 338	35
1991	19 745	38
1992	20 779	40
1993	21 105	40

Afin de dégager une typologie des comportements au cours de cette période, nous retracerons l'itinéraire de ces jeunes entre 1984 et 1993. Trois profils seront mis en évidence: les sorties définitives, les présences continues et les présences intermittentes. Le premier profil concerne

les jeunes qui ont quitté l'aide sociale à un moment donné au cours de la période de référence, sans y revenir⁶⁷. Le second profil renferme les cas de présence continue tout au long de la même période. Le profil des présences intermittentes correspond aux trajectoires discontinues, marquées par des allers et retours à l'aide sociale au cours de ces années.

Une typologie des comportements

Le tableau 41 dresse un portrait comparatif des caractéristiques de départ des jeunes assistés sociaux âgés de moins de 21 ans de la cohorte de 1983 selon la typologie des comportements. Nous ne relèverons ici que les différences significatives entre les trois groupes, à commencer par la durée cumulative à l'aide sociale.

Quelque 9 318 jeunes (18%) ont séjourné de façon permanente à l'aide de dernier recours pendant la période de référence; 17 546 jeunes (33%) ont connu des allers et retours au programme et 25 455 (49%) s'en sont à ce jour affranchis. En considérant la question sous un autre angle, les jeunes de la cohorte de départ se répartissent en deux grandes catégories: ceux qui sont sortis de l'aide sans y revenir jusqu'à présent (49%), et ceux qui y restent ou y reviennent périodiquement (51%).

Tableau 41
Portrait comparatif des jeunes assistés sociaux de moins
de 21 ans ayant reçu des prestations en 1983 selon la
typologie des comportements, 1983

	Sorties définitives		Présences intermittentes		Présences continues		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
%	25 455	48,7	17 546	33,5	9 318	17,8	52 319	100,0
Sexe								
Femmes	14 431	56,7	8 367	47,7	5 798	62,2	28 596	54,7
Hommes	11 024	43,3	9 179	52,3	3 520	37,8	23 723	45,3
Région								
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	875	3,4	651	3,7	336	3,6	1 862	3,6
Bas-St-Laurent (1B)	1 133	4,5	608	3,5	342	3,7	2 083	4,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2 247	8,8	1 237	6,9	487	5,2	3 971	7,6
Québec-Chaudière-Appalaches (03)	3 995	15,7	2 277	13,0	1 271	13,6	7 543	14,4
Mauricie-Bois-Francs (04)	2 296	9,0	1 506	8,6	822	8,8	4 624	8,8
Estrie (05)	1 346	5,3	801	4,6	409	4,4	2 556	4,9
Grande région de Montréal (06)	10 333	40,5	8 136	46,4	4 587	49,3	23 026	44,0
Outaouais (07)	1 228	4,8	957	5,4	509	5,5	2 694	5,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	969	3,8	676	3,9	237	2,5	1 882	3,6
Côte-Nord (09)	969	3,8	613	3,5	291	3,1	1 873	3,6
Nouveau-Québec (10)	94	0,4	84	0,5	342	0,3	2 083	0,4
Catégorie de ménage								
Personne seule	22 093	86,8	14 906	85,0	6 976	74,9	43 975	84,1
Couple sans enfants	877	3,4	814	4,6	426	4,6	2 117	4,1
Famille monoparentale								
1 enfant	1 626	6,4	1 058	6,0	1 223	13,1	3 907	7,5
2 enfants ou plus	91	0,4	59	0,3	86	0,9	236	0,4
Famille biparentale								
1 enfant	655	2,6	587	3,4	505	5,4	1 747	3,3
2 enfants ou plus	113	0,4	122	0,7	102	1,1	337	0,6
Présence d'enfants à charge								
Sans enfants	22 970	90,2	15 720	89,6	7 402	79,4	46 092	88,1
1 enfant	2 281	9,0	1 645	9,4	1 728	18,5	5 654	10,8
2 enfants	180	0,7	167	0,9	171	1,8	518	1,0
3 enfants ou plus	24	0,1	14	0,1	17	0,2	55	0,1

⁶⁷

Autrement dit, les jeunes de ce groupe doivent avoir quitté l'aide sociale pendant au moins douze mois.

	Sorties définitives		Présences intermittentes		Présences continues		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Type de résidence								
Centre d'accueil ou famille d'accueil	122	0,5	141	0,8	656	7,0	919	1,7
Locataire	3 538	13,9	3 103	17,7	2 215	23,8	8 856	16,9
Locataire (logement subventionné ou HLM)	30	0,1	20	0,1	22	0,2	72	0,1
Propriétaire	101	0,4	96	0,5	54	0,6	251	0,5
Chambreur ou pensionnaire	2 689	10,6	2 474	14,1	1 086	11,6	6 249	11,9
Chambreur ou pensionnaire chez un parent	18 921	74,3	11 676	66,5	5 116	54,9	35 713	68,4
Autres	54	0,2	36	0,3	169	2,2	259	0,5
Lieu de naissance								
Né/e au Canada	24 900	97,8	17 228	98,2	9 162	98,3	51 290	98,0
(Amérindien/ne ou Inuk)	(216)	(0,9)	(136)	(0,8)	(47)	(0,5)	(399)	(0,8)
Né/e hors Canada	555	2,2	318	1,8	156	1,7	1 029	2,0
Raison d'entrée								
Fin des prestations d'assurance chômage (Ac)	1 666	6,5	1 294	7,4	381	4,1	3 341	6,4
Perte d'emploi sans droit à l'AC	3 468	13,6	2 474	14,1	550	5,9	6 492	12,4
Fin des études à temps complet	9 469	37,2	5 074	28,9	1 773	19,0	16 316	31,2
Perte de la ou du conjoint/e	209	0,8	195	1,1	144	1,6	548	1,1
Naissance ou prise en charge d'un enfant	751	3,0	446	2,5	493	5,3	1 690	3,2
Autres raisons	9 892	38,9	8 063	46,0	5 977	64,1	23 932	45,7
État de santé								
Hébergé	102	0,4	114	0,6	460	4,9	676	1,3
Handicap physique	227	0,9	170	1,0	489	5,2	886	1,7
Handicap psychologique	196	0,8	168	1,0	1 048	11,3	1 412	2,7
Autre handicap permanent	143	0,5	97	0,5	503	5,4	743	1,4
Aucun handicap	22 977	90,3	15 269	87,0	5 304	56,9	43 550	83,2
Handicap temporaire (maladie ou accident)	1 810	7,1	1 728	9,9	1 514	16,3	5 052	9,7
Nombre d'années de scolarité déclaré								
Moins de 7 ans	382	1,5	471	2,7	904	9,7	1 757	3,4
7 à 11 ans	18 770	73,7	14 425	82,2	6 719	72,1	39 914	76,2
12 ans ou plus	6 082	23,9	2 444	13,9	471	5,1	8 997	17,2
Inconnu	221	0,9	206	1,2	1 224	13,1	1 651	3,2

La typologie retenue comprend ainsi trois groupes : les sorties définitives (25 455 jeunes), les présences intermittentes (17 546 jeunes) et les présences continues (9 318 jeunes). En ce qui a trait aux jeunes du groupe des sorties définitives, on le constate à la lecture du tableau 42, les trois quarts de ces jeunes avaient quitté l'aide sociale avant la fin de l'année 1987; 90 % d'entre eux étaient sortis de l'aide en 1989.

Tableau 42
Nombre d'individu et proportion du groupe des sorties définitives ayant reçu des prestations entre 1983 et 1993

Années	Nombre	% des sorties définitives
1983	25 455	0
1984	24 435	4
1985	14 773	42
1986	10 113	60
1987	6 325	75
1988	3 960	84
1989	2 459	90
1990	1 600	94
1991	1 031	96
1992	512	98
1993	0	100

Tableau 43
Durées moyenne et médiane cumulatives (en nombre de mois) selon la typologie des comportements, 1983

Typologie des comportements	Durée moyenne	Durée médiane
Sorties définitives	23	16
Présences intermittentes	49	47
Présences continues	114	119
Total	48	36

Les durées moyenne et médiane cumulatives à l'aide sociale selon la typologie retenue sont exposées au tableau 43. On constate que les personnes qui ont réussi à quitter l'aide sociale sans y revenir, y sont demeurées en moyenne près de deux ans. Les jeunes qui ont connu des épisodes d'allers et retours à

l'aide sociale affichent une durée moyenne cumulative supérieure au groupe précédent, soit un peu plus de quatre ans. Pour ce dernier groupe, la durée moyenne et la durée médiane s'équivalent alors que pour les jeunes qui se sont affranchis du programme, la durée moyenne

dépasse largement la durée médiane (23 mois contre 16 mois). On peut interpréter cet écart de la façon suivante: 50 % des jeunes qui ont quitté l'aide sociale de façon permanente cumulent une durée égale ou inférieure à 16 mois alors que, dans le groupe médian supérieur, un petit nombre d'individus affichent une durée très supérieure à 23 mois. Si l'on se reporte au tableau 42, on constate que 60 % des jeunes ont pris trois ans ou moins pour s'affranchir de l'aide sociale alors que 6 % d'entre eux ont dû attendre plus de sept années pour obtenir le même résultat.

En ce qui a trait aux jeunes qui sont demeurés prestataires de l'aide sociale tout au long de la décennie, on observe que la durée cumulative oscille entre neuf années et demi et dix années, comme on pouvait s'y attendre.

La grande région de Montréal davantage frappée par la dépendance de très longue durée

On le constate à la lecture du tableau 41, la grande région de Montréal est, toute proportion gardée, davantage représentée dans le groupe des présences continues; à l'inverse, les jeunes des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec-Chaudière-Appalaches et de l'Abitibi-Témiscamingue sont moins durement touchés par la dépendance de très longue durée.

Par ailleurs, il appert, comme en témoigne le tableau 44, que les jeunes de cette génération ont connu une faible mobilité géographique puisque des variations mineures sont observées entre les deux périodes de référence quant à leur proportion dans chaque région.

Une dépendance davantage structurelle chez les femmes et les parents et conjoncturelle chez les hommes

Nous avons vu au tableau 29 que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans le groupe des ménages familiaux que dans celui des personnes seules. Nous avons constaté également que les familles connaissent une forte dépendance structurelle à l'aide sociale. Femmes et familles sont en conséquence proportionnellement plus nombreuses dans le groupe des présences continues.

Tout d'abord, le rapport femmes/hommes de cette génération s'établissait, on s'en souvient, à 55/45. Les données du tableau 41 confirment que les femmes connaissent une dépendance structurelle plus accentuée que les hommes. En effet, le groupe des présences continues comprend une proportion de 62 % de femmes contre 38 % d'hommes.

Tableau 44
Prestataires encore à l'aide de dernier recours en 1993
Comparaison de la région de résidence
en 1983 et 1993

Région	Région de résidence en 1983		Région de résidence en 1993	
	N	%	N	%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	697	3,3	584	2,8
Bas-Saint-Laurent (1B)	718	3,4	708	3,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 285	6,1	1 156	5,5
Québec-Chaudière-Appalaches (03)	2 746	13,0	2 752	13,1
Mauricie-Bois-Francs (04)	1 820	8,6	1 835	8,7
Estrie (05)	926	4,4	955	4,5
Grande région de Montréal (06)	10 389	49,3	10 533	49,9
Outaouais (07)	1 146	5,4	975	4,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	660	3,1	606	2,9
Côte-Nord (09)	650	3,1	508	2,4
Nouveau-Québec (10)	68	-	62	-
Total	21 105		21 105	

De plus, on observe que les familles sont nettement plus représentées dans le groupe des présences continues (21 %) que dans l'ensemble (12 %). De même, dans le groupe des présences intermittentes, le rapport femmes/hommes s'établit à 48/52, ce qui valide l'hypothèse d'une plus forte dépendance conjoncturelle chez les hommes.

La famille d'origine, un rempart face à la dépendance sociale prolongée?

En ce qui a trait au mode de résidence, il est intéressant de noter que les jeunes qui habitaient chez un parent en 1983 s'en sont mieux tirés, toutes proportions gardées, que ceux vivant en logement. Ainsi, les chambreurs ou pensionnaires chez un parent comptent pour 75 % du groupe des sorties définitives alors qu'ils représentaient 68 % de l'ensemble des jeunes. À l'inverse, les locataires, subventionnés ou non, constituaient 24 % du groupe des présences continues, contre 17 % de l'ensemble des jeunes. Les jeunes qui ont vécu en centre d'accueil ou famille d'accueil sont pour leur part fortement surreprésentés dans le groupe des présences continues (7 %) par rapport à leurs poids dans l'ensemble (2 %).

On peut ainsi s'interroger sur le rôle qu'a pu jouer la famille pour ces jeunes. Pour ce qui est des jeunes dont les parents sont eux-mêmes assistés sociaux, nous avons déjà posé l'hypothèse qu'ils soient incités à quitter leur famille une fois qu'il reçoivent de l'aide sociale.

La raison d'entrée à l'aide sociale annonce un comportement différent

On le constate à la lecture du tableau 41, les raisons invoqués pour recourir à l'aide sociale annoncent une durée plus ou moins longue à ce programme : comparativement à l'ensemble des jeunes, ceux appartenant au groupe des présences continues mentionnent moins souvent des motifs liés à l'emploi (10 % contre 19 %) ou à la fin des études (19 % contre 31 %) et invoquent plus souvent la naissance ou la prise en charge d'un enfant (5 % contre 3 %) et d'autres raisons (64 % contre 39 %).

À l'inverse, le groupe des présences intermittentes est celui où l'on retrouve une plus forte concentration de motifs liés à l'emploi (22 % contre 19 % de l'ensemble). La fin des études sert plus souvent de motif de recours à l'aide chez les jeunes du groupe des sorties définitives (37 % contre 31 % de l'ensemble). Cette dernière observation suggère que ces jeunes ont eu du mal à décrocher un premier emploi après avoir terminé leurs études.

L'état de santé, un premier facteur déterminant de la dépendance sociale

Comme on pouvait s'y attendre, l'état de santé des jeunes a influé sur leur durée de présence à l'aide sociale. Les jeunes ne présentant aucun handicap sont plus nombreux à s'affranchir de l'aide sociale que les jeunes hébergés et ceux atteints d'un handicap, physique ou psychologique, temporaire ou permanent. À cet égard, on note que 68 % des jeunes hébergés, 55 % des handicapés physiques, 74 % des handicapés mentaux, 30 % des personnes atteintes d'un handicap temporaire et 68 % des jeunes ayant d'autres formes de handicaps sont demeurés à

l'aide sociale durant toute la période étudiée, comparativement à seulement 12 % pour les jeunes ne présentant aucun handicap.

La scolarité, un deuxième facteur déterminant de la dépendance sociale

Les données sur la scolarité déclarée suggèrent que les jeunes qui cumulent 12 années et plus de scolarité sortent plus rapidement de l'aide sociale. Les jeunes plus scolarisés se retrouvent principalement dans le groupe des sorties définitives (24 % contre 17 % de l'ensemble). Les jeunes qui disent posséder entre 7 et 11 années de scolarité sont proportionnellement plus nombreux dans le groupe des présences intermittentes (82 % contre 76 % de l'ensemble). On peut poser l'hypothèse qu'ils réussissent mieux à tirer leur épingle du jeu en période de croissance économique alors qu'ils sont les premiers à écoper en période de rétrécissement du marché du travail. Si l'on tient compte des jeunes qui déclarent avoir terminé onze années de scolarité, ce qui correspond grosso modo aux études secondaires, les écarts se creusent entre les trois groupes: 60 % des jeunes du groupe des sorties définitives, 43 % de ceux du groupe des présences intermittentes et 22 % de ceux du groupe des présences continues ont déclaré posséder une scolarité correspondant à ce niveau.

Par ailleurs, on constate que le taux de participation aux mesures de développement de l'employabilité est plus élevé dans les groupes des présences continues et des présences intermittentes, ce que l'on peut imputer en partie à leur plus faible scolarité par rapport aux jeunes du groupe des sorties définitives et à l'effet de la durée cumulative à l'aide sociale. Une plus longue durée augmente les probabilités de participer. De même, la participation a pour effet de retarder la sortie de l'aide sociale.

Le tableau 45 le confirme, le taux d'utilisation des mesures désignées passe du simple au double chez les jeunes qui sont demeurés ou revenus périodiquement à l'aide sociale par rapport à ceux qui s'en sont affranchis jusqu'à présent.

Tableau 45
Taux d'utilisation des mesures de développement
de l'employabilité (1984-1993)
Génération de 1983

Typologie de la durée	Participants aux mesures (1)	%	Nombre total de jeunes (2)	%	Taux d'utili- sation (1/2)
Sorties permanentes	7 766	33,0	25 455	48,7	30,5
Présences intermittentes	10 017	42,5	17 546	33,5	57,1
Présences continues	5 759	24,5	9 318	17,8	61,8
TOTAL	23 542	100,0	52 319	100,0	45,0

En ce qui a trait aux jeunes présents à l'aide sociale en 1993 et qui ont connu des allers et retours à ce programme entre 1983 et 1993 ou qui y sont demeurés durant toute la période, le tableau 46 montre que leur niveau de scolarité déclaré s'est globalement élevé. Ce phénomène est plus accentué dans le groupe des présences intermittentes: la proportion des jeunes déclarant 11 années ou moins de scolarité est passée de 87 % à 73 % tandis que la proportion de ceux signalant plus de 11 ans d'études a grimpé de 12 % à 22 %. Dans le groupe des présences continues, le degré de scolarité déclaré augmente plus modestement : la proportion des jeunes qui disent posséder 12 ans ou plus passe de 5 % à 7 % alors que la part de ceux qui mentionnent entre 7 et 11 ans demeure relativement stable (autour de sept cas sur dix). On peut

se demander dans quelle mesure les changements à ce niveau sont consignés au dossier des prestataires.

Tableau 46
Prestataires à l'aide sociale en 1983 et 1993
selon la scolarité, le type de ménage et
la typologie des comportements

	Présences intermittentes				Présences continues				Total			
	1983		1993		1983		1993		1983		1993	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
	11 787	100,0	11 787	100,0	9 318	100,0	9 318	100,0	21 105	100,0	21 105	100,0
Nombre d'années de scolarité déclaré												
Inconnu	169	1,4	585	5,0	1 224	13,1	1 316	14,1	1 393	6,6	1 901	9,0
Moins de 7 ans	353	3,0	429	3,6	904	9,7	934	10,0	1 257	6,0	1 363	6,5
7 à 11 ans	9 905	84,0	8 182	69,4	6 719	72,1	6 415	68,9	16 624	78,8	14 597	69,2
12 ans ou plus	1 360	11,6	2 591	22,0	471	5,1	653	7,0	1 831	8,6	3 244	15,3
Catégorie de ménage												
Personne seule	9 946	84,4	6 154	52,2	6 976	74,9	4 865	52,2	16 922	80,2	11 019	52,2
Couple sans enfants	570	4,8	375	3,2	426	4,6	205	2,2	996	4,7	580	2,8
Famille monoparentale												
1 enfant	720	6,1	1 501	12,7	1 223	13,1	1 218	13,1	1 943	9,2	2 719	12,9
2 enfants ou plus	43	0,4	1 306	11,1	86	0,9	1 549	16,6	129	0,6	2 855	13,5
Famille biparentale												
1 enfant	412	3,5	796	6,8	505	5,4	344	3,7	917	4,3	1 140	5,4
2 enfants ou plus	96	0,8	1 637	13,9	102	1,1	1 132	12,1	198	1,0	2 769	13,1
Conjoint/e d'étudiant/e	-	-	18	0,1	-	-	5	0,1	-	-	23	0,1

Des jeunes qui fondent une famille

Le même tableau présente les changements dans les catégories de ménages entre les deux années de référence. On observe au premier chef une forte décroissance de la proportion des personnes seules au profit des familles. Globalement pour les deux groupes (présences stables et intermittentes), la proportion de personnes seules a chuté de 80 % à 52 % pendant que celle des familles monoparentales était multipliée par deux fois et demie, grimpant de 10 à 26 % et que celle des familles biparentales était multipliée par près de quatre, passant de 5 % à 19 %. Ainsi, ces jeunes ont voulu s'installer en couple et fonder une famille. Ce qui demeure inquiétant, c'est la proportion de ceux qui se sont retrouvés chefs de famille monoparentale.

Avant de clore sur cette génération, voyons la classification de ces jeunes en 1993 afin de cerner leur degré d'aptitude au travail (voir le tableau 47). On constate tout d'abord que 17 % d'entre eux sont classés au programme Soutien financier (incluant les clientèles hébergées), surtout, comme on pouvait s'y attendre, dans le groupe des présences continues. De plus, 27 % de ces jeunes sont non disponibles, principalement en raison de la présence de jeunes enfants à charge. Les

Tableau 47¹
Classification des prestataires de la génération de 1983 encore
à l'aide de dernier recours en 1993

	Présences intermittentes		Présences continues		Total	
	N	%	N	%	N	%
Hébergé	73	0,6	321	3,4	394	1,9
Soutien financier	430	3,6	2 760	29,6	3 190	15,1
Apte non disponible	3 348	28,4	2 361	25,3	5 709	27,0
Apte participant	1 219	10,3	630	6,8	1 849	8,8
Apte disponible	1 141	9,7	358	3,9	1 499	7,1
Apte non participant	5 558	47,2	2 883	30,9	8 441	40,0
Conjoint/e d'étudiant/e	18	0,2	5	0,1	23	0,1
TOTAL	11 787	100,0	9 318	100,0	21 105	100,0

¹ Les données portent sur les prestataires présents à l'aide sociale en décembre 1983 et durant l'année 1993.

non-participants rassemblent 40 % des jeunes prestataires, ce qui en fait la catégorie la plus importante. Les participants représentent 9 % d'entre eux et la catégorie disponible regroupe 7 % de ceux-ci.

On remarque que les jeunes du groupes des présences intermittentes sont proportionnellement plus nombreux à participer ou à se déclarer disponibles à le faire.

4.4 LA DIMENSION INTERGÉNÉRATIONNELLE DE LA DÉPENDANCE SOCIALE

L'objectif de cette section consiste à explorer la dimension intergénérationnelle de la dépendance à l'aide sociale en déterminant si les jeunes ont eu des parents dépendant de l'aide sociale. En outre, nous comparerons la situation des jeunes dont les parents ont déjà connu un séjour à l'aide sociale, groupe appelé intergénérationnel, avec ceux dont nous n'avons pas retracé la présence des parents à ce programme (groupe non intergénérationnel). Enfin, nous chercherons à connaître le type de famille dans lequel ont grandi les enfants issus de familles assistées sociales. Nous utiliserons la cohorte de 1993 comme référence et celle de 1989 comme groupe de comparaison, notamment pour tenir compte de l'effet conjoncturel déjà signalé.

Une forte dépendance intergénérationnelle

La cohorte de 1993 était composée de 27 576 jeunes de moins de 21 ans. Nous avons retracé la présence des parents à l'aide sociale par un couplage des numéros d'assurance maladie des enfants devenus eux-mêmes prestataires à l'âge adulte et par la présence des parents à l'aide sociale révélée par le code d'exclusion de la contribution parentale. Nous avons recherché la présence des parents en remontant dans le temps jusqu'en 1983, année à partir de laquelle les numéros d'assurance maladie des enfants étaient plus systématiquement consignés au *fichier intégré de l'aide sociale*. La période d'observation s'échelonne donc sur dix années. De cette façon, nous avons identifié 17 023 jeunes dont les parents sont ou ont déjà été à l'aide sociale entre 1983 et aujourd'hui, **soit 62 % du contingent de départ**. De ce nombre, nous avons pu jumeler 16 236 numéros d'assurance maladie de façon à obtenir certaines données sur les caractéristiques de ces jeunes et de leurs parents.

En ce qui a trait à la cohorte de 1989, nous avons retracé 9 304 cas de dépendance intergénérationnelle, soit 50 % des jeunes de cette génération. Dans le cas présent, la période d'observation s'étend sur six années. En appliquant la même période d'observation à la cohorte de 1993, on obtient une proportion équivalente à celle de la génération de 1989, soit 51 %. Autrement dit, déterminée à partir d'une période d'observation de six années, la proportion des jeunes du groupe intergénérationnel demeure stable, quelle que soit la conjoncture économique. On aurait pu s'attendre à ce que la proportion de jeunes du groupe intergénérationnel soit plus importante en période de prospérité qu'en période de repli économique, annonçant ainsi une plus forte dépendance structurelle du groupe intergénérationnel par rapport au groupe non intergénérationnel. Ce n'est pas le cas. Ces observations n'invalident pas toutefois l'hypothèse à l'effet que

les règles d'exclusion relatives à la contribution parentale, l'une d'elles portant sur la présence des parents à la sécurité du revenu, peuvent engendrer une plus forte concentration de jeunes issus de familles assistées sociales, puisque le poids du groupe intergénérationnel ne s'abaisse pas en dépit d'un ralentissement économique observé au début des années 1990.

Les tableaux 48 et 49 comparent une sélection de caractéristiques sociodémographiques des jeunes des générations de 1993 et de 1989 qui ont connu ou non une dépendance sociale intergénérationnelle. L'examen de ces données sera présenté dans les sections qui suivent.

Tableau 48
Répartition des jeunes de la génération de 1993 selon la dépendance
intergénérationnelle, la région, le sexe, la catégorie de ménage et la scolarité

	Groupe intergénérationnel		Groupe non intergénérationnel		Total	
	N	%	N	%	N	%
%	17 020	61,7	10 556	38,3	27 576	100,0
Région						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	627	3,7	186	1,8	813	2,9
Bas St-Laurent (1B)	654	3,8	284	2,7	938	3,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	888	5,2	490	4,6	1 378	5,0
Québec (03A)	1 254	7,4	894	8,5	2 148	7,8
Chaudière-Appalaches (03B)	514	3,0	391	3,7	905	3,3
Mauricie-Bois-Francs (04)	1 494	8,9	731	6,9	2 225	8,1
Estrie (05)	808	4,8	479	4,5	1 287	4,7
Montréal-Banlieu (06A)	1 261	7,4	850	8,1	2 111	7,7
Laurentides (06B)	945	5,5	579	5,5	1 524	5,5
Monterégie-Ouest (06C)	1 402	8,2	1 033	9,8	2 435	8,8
Lanaudière (06D)	722	4,2	440	4,2	1 162	4,2
Laval (06E)	381	2,2	327	3,1	708	2,6
Ville de Montréal (06F)	3 144	18,5	2 119	20,0	5 263	19,0
Monterégie-Est (06G)	1 086	6,4	560	5,3	1 646	6,0
Outaouais (07)	787	4,6	482	4,6	1 269	4,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	570	3,4	372	3,5	942	3,4
Côte-Nord (09)	392	2,3	200	1,9	592	2,2
Nouveau-Québec (10)	91	0,5	139	1,3	230	0,8
Sexe						
Féminin	9 116	53,6	5 913	56,0	15 029	54,5
Masculin	7 904	46,4	4 643	44,0	12 547	45,5
Catégorie de ménage						
Personne seule	12 848	75,5	7 496	71,0	20 344	73,8
Couple sans enfants	579	2,8	430	4,1	909	3,3
Famille monoparentale	2 369	13,9	1 739	16,5	4 108	14,9
Famille biparentale	1 324	7,8	891	8,4	2 215	8,0
Nombre d'années de scolarité déclaré						
Inconnu	1 171	6,9	1 304	12,4	2 475	9,0
Moins de 10 ans	8 551	50,2	4 012	38,0	12 563	45,5
10-11 ans	5 569	32,7	3 603	34,1	9 172	33,3
12 ans ou plus	1 729	10,2	1 637	15,5	3 366	12,2

Tableau 49
Répartition des jeunes de la génération de 1989
selon la dépendance intergénérationnelle, la région,
le sexe, la catégorie de ménage et la scolarité

	Groupe intergénérationnel		Groupe non intergénérationnel		Total	
	N	%	N	%	N	%
%	9 304	50,6	9 072	49,4	18 376	100,0
Région						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	480	5,2	309	3,4	789	4,3
Bas St-Laurent (1B)	441	4,7	337	3,7	778	4,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	563	6,1	656	7,2	1 219	6,6
Québec (03A)	897	9,6	825	9,1	1 722	9,4
Chaudière-Appalaches (03B)	402	4,3	378	4,2	780	4,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	856	9,2	616	6,8	1 472	8,0
Estrie (05)	448	4,8	354	3,9	802	4,4
Montréal-Banlieu (06A)	478	5,1	791	8,7	1 269	6,9
Laurentides (06B)	419	4,5	381	4,2	800	4,4
Montréal-Ouest (06C)	644	6,9	768	8,5	1 412	7,7
Lanaudière (06D)	338	3,6	329	3,6	667	3,6
Laval (06E)	128	1,4	188	2,1	316	1,7
Ville de Montréal (06F)	1 548	16,7	1 598	17,6	3 146	17,1
Montréal-Est (06G)	563	6,1	436	4,8	999	5,4
Outaouais (07)	405	4,4	426	4,7	831	4,5
Abitibi-Témiscamingue (08)	253	2,7	272	3,0	525	2,9
Côte-Nord (09)	345	3,7	255	2,8	600	3,3
Nouveau-Québec (10)	96	1,0	153	1,7	249	1,4
Sexe						
Féminin	5 721	61,5	5 408	59,6	11 129	60,6
Masculin	3 583	38,5	3 664	40,4	7 247	39,4
Catégorie de ménage						
Personne seule	6 480	69,7	6 578	72,5	13 058	71,1
Couple sans enfants	282	3,0	265	2,9	547	3,0
Famille monoparentale	1 849	19,9	1 651	18,2	3 500	19,0
Famille biparentale	693	7,4	578	6,4	1 271	6,9
Nombre d'années de scolarité déclaré						
Inconnu	362	3,9	1 014	11,2	1 376	7,5
Moins de 10 ans	4 992	53,7	3 655	40,3	8 647	47,1
10-11 ans	3 286	35,3	3 358	37,0	6 644	36,2
12 ans ou plus	664	7,1	1 045	11,5	1 709	9,3

Les jeunes faiblement scolarisés et ceux provenant de certaines régions concentriques plus fortement touchés

Le sexe ne semble pas représenter un facteur discriminant de dépendance sociale intergénérationnelle. Le rapport femmes/hommes demeure à peu près inchangé, quelle que soit la catégorie (avec ou sans dépendance générationnelle) et la génération observées (1989 et 1993). Autrement dit, la répartition femmes/hommes suit la conjoncture économique sans que l'on puisse discerner une différence entre les groupes intergénérationnel et non intergénérationnel.

En ce qui concerne la catégorie de ménage, on constate une certaine variation que l'on peut encore une fois attribuer à la conjoncture économique. Les jeunes parents sont plus présents dans le groupe intergénérationnel en 1989 et le sont moins en 1993. Les familles étant proportionnelle-

ment plus nombreuses en période de croissance, on peut imputer les écarts à la situation économique.

À l'inverse, le niveau de scolarité déclaré apparaît comme une caractéristique discriminante entre les jeunes issus ou non d'une famille assistée sociale. En effet, les jeunes du groupe intergénérationnel sont proportionnellement moins scolarisés, quel que soit l'état de l'économie.

Les jeunes provenant de certaines régions sont plus touchés par la dépendance sociale intergénérationnelle. En particulier, les jeunes issus des régions Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Mauricie-Bois-Francs, Montérégie-Est et Côte-Nord sont davantage présents dans le groupe intergénérationnel, quelle que soit la génération étudiée.

La catégorie de ménage des parents et leur durée cumulative à l'aide sociale comme facteurs discriminants

Nous avons cherché à retracer le type de famille dans laquelle ont vécu les jeunes du groupe intergénérationnel, en remontant cette fois jusqu'aux années 1975. Nous avons retenu la donnée la plus ancienne consignée au dossier des parents sur leur composition familiale. Les résultats obtenus et affichés au

Tableau 50
Répartition des jeunes¹ assistés sociaux selon leur sexe et le type de ménage de leurs parents au moment où ils bénéficiaient de l'aide sociale²

Type de ménage	Sexe des enfants					
	Féminin		Masculin		Total	
	N	%	N	%	N	%
Famille biparentale	4 905	54,4	4 104	45,6	9 009	55,5
Famille monoparentale	3 864	53,5	3 363	46,5	7 227	44,5
TOTAL	8 769	54,0	7 467	46,0	16 236	100,0

¹ 784 données manquantes

² Nous avons retenu la donnée la plus ancienne consignée au fichier de l'aide de dernier recours

tableau 50 suggèrent que 55 % de ces jeunes ont vécu au sein d'une famille biparentale contre 45 % au sein d'une famille monoparentale. Le rapport familles biparentales/familles monoparentales calculé pour les parents des jeunes du groupe intergénérationnel (55/45) se démarque à la fois de celui qui prévaut à l'aide sociale et de celui observé dans la population. En effet, en 1991, ce rapport s'établissait à 32/68⁶⁸ à l'aide sociale et à 82/18⁶⁹ dans la population. On remarque ainsi que le poids des familles monoparentales chez les parents des jeunes du groupe intergénérationnel ne reproduit ni celui qui prévaut à l'aide sociale ni celui qui caractérise la population. On ne peut donc conclure, sur la base de ces données, à une plus forte dépendance intergénérationnelle des enfants issus de l'un ou l'autre type de famille. On peut tout au plus signaler que le taux de dépendance à l'aide sociale est nettement plus élevé chez les familles monoparentales que chez les familles biparentales : 48 % contre 5 % en 1991⁷⁰. En outre, on n'observe aucune différence

⁶⁸ *Rapport statistique mensuel*. Programmes de la sécurité du revenu, mars 1991.

⁶⁹ Selon les données du Recensement de 1991, si l'on tient compte des familles époux/épouses et des familles monoparentales avec fil(s) et/ou filles(s) de 17 ans ou moins. Ce rapport a peu évolué depuis 1986 alors qu'il se situait à 83/17 (Catalogue 93-312).

⁷⁰ P. Lanctôt et C. Rousseau, *Profil des familles monoparentales, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995, p.3.

significative entre les filles et les garçons du groupe intergénérationnel comparativement à l'ensemble des jeunes de cette génération : le rapport femmes/hommes s'établit à 54/46 dans le groupe intergénérationnel contre 55/45 pour l'ensemble des jeunes de cette cohorte.

Tableau 51
Répartition des jeunes assistés sociaux¹ selon la durée cumulative à l'aide de dernier recours entre 1975 et 1993 et le type de ménage de leurs parents

Durée cumulative à l'aide de dernier recours	Type de ménage					
	Famille biparentale		Famille monoparentale		Total	
	N	%	N	%	N	%
0 - 2 ans	1 205	13,4	668	9,2	1 873	11,5
2 - 5 ans	1 505	16,7	1 106	15,3	2 611	16,1
5 - 10 ans	2 035	22,6	1 728	23,9	3 763	23,2
10 - 15 ans	2 156	23,9	1 726	23,9	3 882	23,9
15 ans ou plus	2 108	23,4	1 999	27,7	4 107	25,3
TOTAL	9 009	100,0	7 227	100,0	16 236	100,0

¹ 784 données manquantes

observe que la durée cumulative varie peu en fonction du type de ménage (monoparental ou biparental). Si l'on compare la proportion de familles à l'aide sociale qui cumulent une durée de 10 ans ou plus⁷¹ avec celle des familles du groupe intergénérationnel, on obtient un écart significatif : 20 % contre 50 %, respectivement.

On peut conclure de l'analyse qui précède que la dynamique intergénérationnelle de la dépendance sociale joue en défaveur des enfants issus de familles dont la durée cumulative à l'aide sociale est longue. Les enfants élevés dans ces familles risquent fort de se retrouver dans la même situation que leurs parents une fois parvenus à l'âge adulte. Les enfants vivant au sein de familles biparentales sont, en termes absolus, plus fréquemment touchés que ceux élevés par un parent seul. Par contre, le taux de dépendance des familles monoparentales est de loin plus élevé et de plus longue durée que celui des familles biparentales, toutes proportions gardées.

Par ailleurs, l'examen de la durée cumulative de présence à l'aide sociale des parents entre 1975 et 1993, illustrée au tableau 51, révèle que près de 50 % d'entre eux sont demeurés plus de 10 ans à l'aide sociale et que 72 % d'entre eux y sont restés plus de cinq ans. Un peu plus du quart des parents cumulent ainsi moins de cinq ans de présence à l'aide sociale, dont à peine 11 % qui affichent une durée inférieure à deux années. En outre, on

⁷¹ *Rapport statistique mensuel*. Programmes de la sécurité du revenu, décembre 1993.

COMMENCER SA VIE ADULTE À L'AIDE SOCIALE

Dans le présent chapitre, nous voulons donner la parole aux jeunes de moins de 21 ans, prestataires de l'aide de dernier recours en décembre 1993, qui ont participé à des groupes de discussion. Tel que mentionné au chapitre 2, quatre groupes de jeunes ont été interviewés. Le premier groupe comprenait des jeunes femmes chefs de famille monoparentale. Le second groupe rassemblait des jeunes dont les parents sont ou ont déjà été à l'aide sociale. Les jeunes qui ont déclaré un niveau de scolarité supérieur à la onzième année ont formé un troisième groupe. Enfin, le quatrième groupe était composé de jeunes peu scolarisés. Les prestataires identifiés aux deux derniers groupes ne devaient pas, en principe, être chefs de famille monoparentale en décembre 1993. Cet échantillon étant non représentatif, rappelons que nos observations reflètent les tendances qui se dégagent de l'analyse, tendances qu'une étude qualitative n'a pour objet de quantifier.

Sur la base des témoignages recueillis, nous tenterons de mieux connaître les représentations de ces jeunes quant à leur situation, leurs besoins, leur cheminement socioprofessionnel, leurs perspectives d'avenir et leurs conditions de vie. Nous explorerons également la dynamique intergénérationnelle de la dépendance sociale et l'incidence de la contribution parentale sur l'entrée des jeunes à l'aide sociale. Nous chercherons encore à mettre en lumière les stratégies déployées par les jeunes pour assurer leur insertion sociale et/ou professionnelle. Nous tracerons, enfin, une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle en fonction de leur trajectoire de vie.

Il n'a pas été aisé de déceler les représentations des jeunes assistés sociaux rencontrés. Laconiques ou évasifs dans leurs propos, méfiants envers l'intervieweur, inquiets de la présence d'observateurs, ils n'ont pas clairement signifié leurs besoins et leurs attentes, non plus que leurs perceptions quant à leur situation et leur avenir socioprofessionnel. L'analyse demeure sur ce plan impressionniste et s'appuie autant sur des attitudes, des allusions, des hésitations et des silences devant certaines questions que sur des témoignages précis.

Dans les sections qui suivent, nous aborderons en premier lieu la question de l'entrée à l'aide sociale. En second lieu, nous explorerons le phénomène de la maternité comme mode d'insertion sociale et de subsistance. En troisième lieu, nous tenterons de cerner les perspectives scolaires et professionnelles des jeunes assistés sociaux. En quatrième lieu, nous essaierons de dégager les besoins de ces jeunes face aux difficultés qu'ils rencontrent. Enfin, nous tracerons une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle des jeunes rencontrés.

5.1 L'ARRIVÉE À L'AIDE SOCIALE

Nous avons vu que les données relatives aux motifs de recours à l'aide sociale sont incomplètes. On sait néanmoins que, chez les jeunes de cette génération, les motifs liés à l'emploi comptent

pour 25 % des demandes; la fin des études explique 15 % des entrées; la perte d'un conjoint et la naissance ou la prise en charge d'un enfant justifient 4 % des requêtes. La proportion des «autres» raisons avoisine les 60 %. Dans les paragraphes qui suivent, nous tenterons de documenter ce sujet en mettant en lumière la variété des motifs invoqués par les jeunes pour se présenter à un bureau d'aide sociale. Nous verrons notamment que l'arrivée à l'aide sociale représente, pour certains jeunes, l'aboutissement d'un long processus, en gestation depuis le début de l'adolescence.

Un départ précoce du domicile familial

Ce qui frappe au premier abord, c'est le jeune âge auquel certains prestataires rencontrés ont quitté le domicile familial. Pour certains d'entre eux, dès le début de l'adolescence, la famille ne constituait déjà plus le principal milieu de vie.

Pour les uns, la famille d'accueil ou le centre d'accueil s'est temporairement substitué à la famille d'origine, en raison du décès des parents, d'un divorce ou de tensions familiales, jusqu'à ce que l'aide sociale prenne le relais. Pour les autres, le partage d'un logement avec un ami ou un parent, ou la vie commune avec un conjoint, a autorisé l'affranchissement de la tutelle parentale pendant l'adolescence, en attendant de recevoir l'aide sociale une fois la majorité atteinte. Pour certaines adolescentes, la maternité est apparue comme un moyen d'accéder à l'indépendance avant l'heure et d'obtenir une sécurité financière, avec la mise au monde de l'enfant. Pour d'autres encore, c'est un peu la somme de tous ces événements qui explique l'arrivée à l'aide sociale.

«Quand mes parents ont divorcé j'ai été placé dans des centres d'accueil. J'ai fait pas mal de centres d'accueil... Quand tu es garoché dans des centres d'accueil, tu es pas mal révolté. Tu tombes dehors, puis... Tu ne sais plus où donner de la tête.»

«J'ai demandé l'aide sociale parce que je me trouvais à être orphelin. Mes deux parents sont décédés. Mon père est mort j'avais cinq ans, ma mère est morte j'avais 17 ans. De 17 ans à 18 ans, j'ai été dans une famille d'accueil, puis, à 18 ans, je n'avais aucun revenu, je ne travaillais pas, fait que j'ai demandé l'aide sociale. J'avais lâché l'école à 16 ans...»

«Ça allait déjà mal avec ma mère et mon père... Je ne voulais pas rester là. De toute façon j'étais partie depuis l'âge de 11 ans. C'était le moyen, en même temps, de tomber enceinte, de m'en aller de chez nous puis d'avoir la société en arrière de moi...»

«J'avais hâte d'être autonome, de m'en aller de chez nous. Ça (le fait d'être enceinte) a été une opportunité, un peu, là... C'était une raison pourquoi je ne voulais pas me faire avorter.»

«Je suis tombée enceinte au début de mes 16 ans, j'ai accouché à la fin de mes 16 ans. Ça faisait trois ans que je ne restais plus chez ma mère. Quand elle a vu que j'étais enceinte, elle m'a repris, parce qu'elle ne voulait pas que... Mais trois mois avant d'accoucher, elle a dit: fais de l'air, je ne veux pas de bébé dans la maison! C'est normal aussi, je comprends ça, elle n'a pas à prendre mes enfants en charge. Alors, je suis partie, je me suis trouvée un loyer à mon nom à moi. Ça été pas mal difficile. J'avais un conjoint, depuis l'âge de 13 ans que je restais avec lui. Puis, à 16 ans, je suis tombée enceinte et quand il a vu que j'étais enceinte, il n'a pas aimé ça pantoute et il est parti. Je me suis ramassée toute seule avec mon bébé. Je l'ai élevé toute seule. J'en ai eu un deuxième. Je l'élève encore toute seule.»

«Je travaillais avant, jusqu'à 17 ans. Quand je suis tombée enceinte, je n'étais pas regagnante à travailler. S'il arrive de quoi à la petite, les médicaments ne sont pas payés. Puis je travaillais comme téléphoniste... Quand j'ai accouché, je suis tombée sur l'aide sociale parce qu'avant, j'ai toujours travaillé. À partir de 14 ans, j'étais partie de chez ma mère. J'ai travaillé dans les restaurants, serveuse, téléphoniste, dans les lave-autos... Je gagnais à peu près 200 \$ par semaine, c'est pas gros. Tandis que sur l'aide sociale, s'il arrive de quoi à l'enfant, les médicaments sont payés, puis les avantages...»

«C'est une accumulation de toutes sortes de choses... Mon père est décédé, ma mère m'a mis à la porte un mois après, un autre mois après, je suis tombée enceinte. Je travaillais pendant ce temps-là... J'ai recommencé à travailler quatre ou cinq mois (après l'accouchement)... J'ai arrêté... Le père est aux études, les cours aux adultes pour aller au cégep...»

Nous avons vu au chapitre précédent que le fait de transiter par une famille ou un centre d'accueil hypothèque sérieusement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes assistés sociaux⁷². On le constate, le passage en famille ou en centre d'accueil semble déboussoler les jeunes. Privés de soutien et de repères familiaux, ils se sentent désemparés face à leur avenir.

De même, on y reviendra plus loin, la venue d'un enfant modifie les perspectives des jeunes filles quant à leur insertion professionnelle: les avantages que procure l'aide sociale à la jeune mère et son enfant sont tels que le retour au travail apparaît comme une perspective lointaine. En outre, le fait de connaître les contraintes liées à la monoparentalité n'empêche aucunement la naissance d'un deuxième enfant.

⁷²

Sur 919 jeunes assistés sociaux vivant en famille ou en centre d'accueil en décembre 1983, 656 ou 71 % sont encore à l'aide sociale dix ans plus tard. Certains de ces jeunes souffrent de handicaps permanents alors que d'autres connaissent des difficultés temporaires d'ordre socio-affectif.

Les conflits familiaux

Lorsque les parents divorcent, certains jeunes adultes aussi se retrouvent parfois sans toit, soit parce que ni le père ni la mère ne veulent ou ne peuvent assumer la garde de leurs enfants, soit encore parce que des conflits éclatent entre eux et les nouveaux conjoints des parents séparés. L'aide sociale apparaît alors comme un moyen de survie, en attendant de recouvrer une autonomie financière par l'emploi.

De même, les tensions et les mésententes familiales poussent des parents à forcer le départ du foyer de leurs enfants majeurs et incitent ces derniers à recourir à l'aide sociale pour assumer leurs besoins.

«J'ai commencé en 1992 à être sur l'aide sociale parce que chez nous, il y a eu une instance de divorce. Je suivais un DEP (diplôme d'études professionnelles), puis il y a eu une instance de divorce. Ça n'allait pas bien chez nous. On était quatre enfants... Ma mère nous a demandé de... bien, pas prendre la porte mais... voler de nos propres ailes si tu veux. Je m'en allais sur mes 19 ans. Je suis parti en logement. Je venais de finir mes timbres de chômage, j'aurais voulu me trouver une job de pâtissier parce que c'était mon ancien emploi... Je fouillais des jobs de plonge... une job minable. En fin de compte, c'était dur parce qu'il y a plusieurs personnes qui cherchent de l'emploi. Mais il fallait que je paye mon loyer... Alors, je suis allé faire ma demande à l'aide sociale...»

«C'est plutôt des problèmes familiaux. Je restais avec mon père. Ma mère restait avec son chum puis elle ne voulait pas me prendre. Alors la seule solution que j'avais c'était de m'en aller toute seule... Je me suis trouvée un appartement, puis...»

«J'ai été adoptée alors, à 18 ans, j'ai été mise à la porte... J'étais encore à l'école, je finissais mon secondaire V. Je n'ai pas eu le temps de finir parce qu'il fallait que je me trouve un logement. J'ai été en chambre et pension... J'ai demandé de l'aide sociale pour subvenir à mes besoins... La journée de ma fête, c'était fini, mes affaires étaient dehors...»

«Je me suis fait mettre à la porte de chez nous, j'avais 19 ans. Je suis allé resté chez mon frère qui était à l'aide sociale... J'étais en train de faire un cours au professionnel, j'avais fait deux ans, j'ai été obligé de lâcher parce que tu n'as pas le droit de continuer l'école tout de suite...»

L'éclatement de la famille pèse lourd sur l'entrée dans la vie adulte de ces jeunes. En plus de subir le rejet de leurs parents, qu'ils avouent parfois mériter, ils ne peuvent plus compter sur eux pour amortir les moments difficiles et faciliter leur départ dans la vie. Or, les statistiques du chapitre précédent le suggèrent, les jeunes assistés sociaux qui ont vécu plus longtemps chez un parent s'en sont mieux tirés, à long terme, que ceux ayant quitté prématurément leur famille.

L'école ou l'aide sociale...

Une fois leurs enfants parvenus à majorité, certains parents exercent une pression sur eux pour qu'ils quittent le foyer, du moins s'ils ne poursuivent pas d'études. En l'absence d'une insertion professionnelle et parce qu'elle procure une certaine autonomie financière, l'aide sociale devient pour ces jeunes une occasion d'émancipation de la tutelle parentale.

Lorsque les parents sont eux-mêmes à l'aide sociale, l'argument invoqué pour accélérer le départ du domicile familial ou pour inciter les jeunes adultes à recourir à l'aide sociale est d'abord et avant tout financier: les jeunes de plus de 18 ans qui n'étudient pas ne sont pas considérés à la charge de leurs parents de telle sorte que ces derniers voient leur prestation réduite. Cette réduction du montant de la prestation amène certains parents à inciter leurs enfants à déposer leur propre demande d'aide sociale.

«Quand j'ai eu 18 ans, ma mère m'a dit: si tu restes à l'école, tu peux rester à la maison, sinon, c'est le temps que tu t'en ailles. J'ai décidé d'arrêter l'école parce que je n'avancais pas. J'ai toujours eu beaucoup de difficulté depuis que j'étais jeune. Ma mère m'a dit: il faut que tu t'en ailles en appartement. Je n'ai pas fait de résistance, je suis parti pour voler de mes propres ailes... Je me suis dit: même si je reçois de l'aide sociale, je suis rendue autonome parce que... je peux évoluer un peu plus dans la société.»

«J'ai terminé mon secondaire, je restais avec ma mère... On a discuté puis... comme elle m'avait gardé pour que je puisse terminer mon diplôme d'études secondaires... je suis parti pour aller sur l'aide sociale, je n'avais pas d'ouvrage...»

«J'ai lâché l'école... En lâchant l'école ma mère se faisait couper sur le bien-être... Je me suis mis en attendant sur le bien-être pour payer une pension à ma mère, pour arriver à la fin du mois. Ça fait depuis que j'ai 18 ans...»

«Quand j'ai commencé (à recevoir de l'aide sociale), j'étais chez mon père. Lui retirait (de l'aide sociale) pour moi parce que je n'étais pas majeure... Quand j'ai eu mes 18 ans, comme je revenais de Montréal, je n'avais pas d'emploi, puis, (dans cette ville-ci), ce n'est pas la chose la plus évidente à trouver. C'était comme en attendant puis, finalement, je suis encore dessus!»

«Mon père est sur l'aide sociale et puis ils coupent vu que je ne vais plus à l'école. Je n'avais pas le choix, j'ai été faire ma demande.»

«C'est quasiment la femme qui s'occupe de mon père (l'agente d'aide socio-économique) qui lui a dit: là, ta fille elle peut faire une demande.»

Ainsi, l'héritage intergénérationnel de la dépendance sociale peut se transmettre sous l'impulsion de parents assistés sociaux qui, incapables de subvenir aux besoins de leurs enfants, compte tenu de leurs moyens financiers et de la coupure de leur prestation, en viennent à les encourager, le jour de leurs 18 ans, à suivre le sillon de leurs pas.

Cet héritage, c'est aussi une absence de modèle incitant à faire autrement ou une conformité à la culture d'un milieu où l'arrivée à l'aide sociale est vue comme une absence de choix, une fatalité ou encore un événement allant de soi.

... Ou l'aide sociale pour retourner à l'école

Les taux de décrochage scolaire demeurent très élevés au Québec. Pour certains jeunes qui abandonnent l'école, l'aide sociale représente une voie d'accès à l'éducation des adultes, une fois le délai d'attente prescrit écoulé (deux ans). Le recours au programme de prêts et bourses est rarement envisagé par les jeunes que nous avons rencontrés, non seulement à cause de l'endettement qui s'ensuit mais aussi parce que les études ne représentent plus aujourd'hui une garantie de décrocher un emploi.

«Les prêts et bourses, c'est pas évident... Quand tu commences à rembourser, tu en as pour dix ans... Tu étudies dans l'enseignement, tu n'es même pas sûr d'avoir une job là-dedans...»

«Les prêts et bourses, c'est encore pire, parce que ce n'est pas au mois, il faut que tu planifies tout... On serait mieux sur l'aide sociale... Rendu au cégep, c'est les prêts et bourses... En plus, c'est des dettes...»

«J'ai embarqué sur l'aide sociale pour avoir une chance de rattraper mon année scolaire que j'avais manquée à cause d'une maladie que j'avais quand j'étais plus jeune. J'ai manqué plusieurs cours, alors j'ai demandé à l'aide sociale de me replacer sur un cours aux adultes... Je me débrouille très bien en fait de job, je peux faire à peu près n'importe quoi, mais j'ai demandé ça pour l'école.»

«Je voulais retourner aux études. J'avais arrêté pour un an. Là où je travaillais... je n'avais pas assez fait de timbres (pour recevoir des prestations d'assurance chômage), puis, je voulais retourner à l'école, j'avais besoin d'un moyen financier...»

«J'étais aux études au professionnel, en mécanique, puis il n'y a pas de prêts et bourses là-bas. Il faut trouver le moyen d'arriver...»

«Je voulais finir l'école. Mes parents sont divorcés, je restais avec ma mère mais ma mère est partie. Je ne suis pas le genre à faire deux choses en même temps. Travailler et aller à l'école, ça n'aurait pas marché. Je voulais me concentrer sur mes études. Avoir une job, je n'aurais pas été capable...»

«Pour finir mes études... J'avais besoin d'argent parce que mes parents ne pouvaient pas me faire vivre.»

«J'ai été refusée pour ma bourse au cégep. Je ne pouvais pas continuer, mes parents n'avaient pas les moyens de m'aider. L'emploi, je n'ai pas réussi à en trouver.»

«Ceux qui veulent aller aux études, ils leur allouent un montant supplémentaire par mois... J'ai su que, depuis un an, ils ont arrêté d'envoyer les gens à l'école... C'est quand tu vas au professionnel, à l'école des adultes. Quand tu es rendu au cégep ou à l'université, ils ne paient pas pantoute, c'est à tes frais...»

Comme on le verra plus loin, l'enseignement secondaire est préféré par bon nombre de ces jeunes parce qu'il donne accès à des revenus «gratuits», alors que l'enseignement collégial suppose un endettement qu'ils ne veulent pas assumer. La poursuite des études ne représente pas un investissement pour eux mais un manque à gagner. Les années passées sur les bancs d'école sont autant d'années d'ancienneté et de revenus perdus. Avec l'aide sociale, ils ont la consolation de ne pas accumuler des dettes au surplus.

En outre, comme les jeunes rencontrés ont eu peu accès à l'assurance chômage, et par le fait aux programmes de formation du gouvernement fédéral, ils ont dû recourir à l'aide sociale qui demeure, à n'en pas douter, la dernière chance pour eux de décrocher un titre scolaire.

Il en est autrement pour les jeunes dont les parents sont considérés, aux fins du programme des prêts et bourses, suffisamment fortunés pour défrayer les études de leurs enfants mais ne peuvent ou ne veulent pas le faire. Les étudiants pourvus d'un diplôme d'études secondaires et refusés au programme de prêts et bourses, en basculant à l'aide sociale, doivent baisser d'un cran leurs aspirations scolaires et professionnelles.

«La contribution parentale, ça complique encore les affaires»

Nous avons mentionné au chapitre 3 que, parmi les jeunes assistés sociaux qui sont soumis à la contribution parentale, environ 70 % sont âgés de moins de 21 ans, ce qui représente moins de 20 % des prestataires de ce groupe d'âge. Les jeunes échappent à la contribution parentale principalement en raison du fait qu'ils sont enfants de parents à l'aide sociale (54 %), ont vécu hors du foyer pendant au moins deux ans (14 %) ou ont cumulé deux années de travail (13 %). Les parents introuvables ou refusant de contribuer comptent pour 11 % des cas d'exemption et les autres motifs en expliquent 8 %. Un peu moins de la moitié (47 %) des jeunes assujettis à la contribution parentale subissent une réduction de leur prestation.

Comme on le verra dans les témoignages qui suivent, les stratégies déployées pour contourner les règles de la contribution parentale sont multiples, allant du départ du domicile familial en passant par le mariage et le recours administratif à la révision. Certains jeunes comprennent plus

ou moins le comment et le pourquoi de la décision prise sur le sujet. En outre, les jeunes effectivement soumis à la contribution parentale ne perçoivent pas nécessairement les montants que devraient leur verser leurs parents. Ils ne veulent pas provoquer de conflits familiaux et préfèrent se débrouiller avec le chèque d'aide sociale qu'ils reçoivent plutôt que de réclamer la somme exigée de leurs parents.

«Mon père travaille pour le gouvernement puis, ils lui ont demandé qu'il subviennne à mes besoins. En fin du compte, mon père n'était pas intéressé... Mes parents sont divorcés, ma mère est déjà sur le bien-être... »

«Ma mère travaille mais, mon père est sur l'aide sociale, alors... J'ai pris un avocat juridique puis... ma mère a fait comprendre qu'au salaire qu'elle faisait elle ne pouvait pas faire vivre quatre enfants.»

«Mon père, ça fait 15 ans que je ne l'ai pas vu, il est parti dans la brume... Ma mère est à l'aide sociale.»

«En ayant un enfant, c'est comme si tu tombes indépendant de tes parents.»

«La contribution parentale, ça complique encore les affaires... Souvent, toi, c'est avec tes parents que tu t'arranges. Mais, là, ils te disent: le BS dit que le 100 \$, tu t'arranges pour aller le chercher à ta mère... Ça fait foirer encore plus l'affaire (les relations avec les parents) alors tu es mieux de t'arranger autrement. Le seul recours que tu peux avoir c'est de traîner tes parents en cour... sinon, tu fais comme moi, tu t'arranges.»

«Quand je suis rentré sur l'aide sociale, ils m'ont enlevé sur un chèque de 500 \$, 180 \$... On est allé en révision. Ils regardent le salaire du père et de la mère, les dépenses... Ils ont dit: on juge que vous pouvez donner tant à [votre enfant]. Ma mère a dit: je ne peux pas, je suis endettée par dessus la tête à cause de mes études (a poursuivi une formation universitaire à l'aide des prêts et bourses), j'ai deux enfants à faire vivre, mon mari a de la misère à me payer ma pension alimentaire... Après, ils m'ont dit devant ma mère: tu vas être obligé de poursuivre ta mère en cour si tu veux avoir ça... J'ai eu gain de cause en révision.»

«Ça a créé des tensions un petit peu. Elle m'a dit: tu as voulu t'en aller en appartement, tu disais que tu étais capable de t'arranger, bien arrange-toi... (elle s'est mariée).»

«Mauvaise expérience! Quand j'ai fait la demande... ils ont fait une recherche, ils ont demandé les rapports d'impôt à mes parents. Mes parents sont séparés... Ils m'ont dit: ton père est capable de te donner 917 \$ par mois. Êtes vous fous? Je ne restais plus chez mes parents, je voulais être autonome. J'ai été obligée de prendre un avocat et j'ai passé en cour... Je suis partie de chez mes parents

quand je suis rentrée au cégep, à 17 ans... Mes parents ne me doivent rien. Mon père... gagne quand même assez mais, pas assez pour me faire vivre à 917 par mois!»

«Ils ont demandé les rapports d'impôt de ma mère, parce que mon père est mort... Selon eux autres, j'aurais eu droit à 80 \$ par mois... J'ai fait une demande pour faire enlever ça, tomber ça. On a fait une démarche pour ça, ils ont envoyé les papiers chez nous, faire signer par ma mère comme de quoi elle n'avait pas les moyens vraiment de me le donner.»

«Ils m'ont fait remplir une formule, je restais chez mes parents. Tu fais remplir ça par ton père... C'était la nouvelle loi, ça venait juste de sortir, la contribution parentale... Deux semaines après, je reçois la feuille: donnez 400 quelques piastres à votre fille par mois. Il m'a regardée, il m'a dit: ma fille, tu vas te trouver du travail, n'importe quoi. J'ai laissé ça aller, après ça, je les ai emmenés en cour, parce que je leur ai dit que mon père n'avait pas d'affaires à payer pour moi. À partir de l'âge de 18 ans, j'étais adulte... J'ai perdu à cause de mon avocat... J'ai commencé à avoir de l'aide sociale seulement à 20 ans... Pour détruire la contribution parentale, il faut que tu aies un an de travail ou que tu restes en appartement sans demander d'argent à tes parents. J'ai fait ça, je sortais avec un gars, j'ai resté chez ses parents pendant un an, j'ai resté pendant presque un an en appartement avec, puis...»

Les jeunes consultés saisissent mal que leurs parents soient encore responsables d'eux une fois parvenus à l'âge adulte. Tout se passe comme si, dans leur esprit, il revenait à la société tout entière de suppléer une absence de revenus, les devoirs de leurs parents étant déjà assumés. De ce point de vue, l'aide sociale apparaît encore comme un mode d'émancipation de l'autorité parentale, en donnant accès à l'autonomie financière. On le constate, les règles de la contribution parentale sont contournées par diverses voies d'évitement, les unes plus lourdes de conséquence que les autres, notamment le fait de quitter sa famille, se marier ou avoir un enfant.

5.2 LA MATERNITÉ COMME MODE D'INSERTION SOCIALE ET DE SUBSISTANCE

Nous avons vu plus haut que les adolescentes sont parfois tentées par la maternité, parce qu'elle leur procure un statut d'adulte et une autonomie financière. Si la maternité justifie l'entrée à l'aide sociale de bon nombre de jeunes filles⁷³, elle peut également se produire à la suite de l'entrée de la jeune adulte au programme. On le constatera à la lumière des témoignages qui suivent, la maternité précède ou accompagne l'entrée à l'aide sociale et semble constituer une stratégie d'insertion sociale, délibérée ou par défaut.

⁷³

En particulier chez les jeunes assistées sociales mineures qui sont mères neuf fois sur dix, comme on l'a vu au chapitre 4 (tableau 39).

Les perspectives d'emploi sont minces pour ces jeunes mères sans diplôme, sans métier, sans objectif fixe. Elles veulent élever leurs enfants elles-mêmes et envisagent difficilement de recourir aux services de garde existants. La sécurité financière que fournit l'aide sociale leur permet d'exercer leur rôle de mère, en l'absence d'un conjoint ou d'autres revenus et de poursuivre leurs études, chemin faisant. Lorsqu'elles vivent avec un conjoint, elles se sentent d'autant plus légitimées d'assumer leur rôle de mère qu'elles misent davantage sur le père de leurs enfants que sur elles-mêmes pour se sortir de l'aide sociale.

«Les enfants. On est toutes tombées enceintes jeunes. J'avais 16 ans quand j'ai mis mon premier au monde.»

«Je travaillais mais, je suis tombée enceinte... J'ai retourné au travail mais je m'ennuyais trop de mon bébé. J'ai décidé de rester un bout avec.»

«Je suis sortie d'un centre d'accueil à 18 ans. Je suis allée restée avec mon chum, j'ai travaillé un peu. Après, je suis tombée enceinte, j'ai laissé mon chum, puis je me suis ramassée toute seule avec mon bébé alors, j'ai demandé l'aide sociale.»

«Je restais chez mes parents, j'ai eu un petit bébé, j'ai resté encore là un petit bout puis, quand il a eu six mois, j'ai déménagé. C'est là que j'ai demandé l'aide sociale...»

«Je me suis retrouvée enceinte. Je suis partie de chez mes parents, j'avais 16 ans, pour aller vivre avec mon chum. Il avait un emploi dans ce temps-là. On avait pris la décision d'avoir un enfant... J'étais à sa charge... et encore aux études... Il a arrêté de travailler, il n'avait plus d'emploi, pour terminer ses études aux adultes, son secondaire V... Quand la naissance du bébé est venue, l'aide sociale m'a pris en charge parce que mon chum, qui est devenu mon mari, avait de l'assurance chômage pendant ses études. Alors l'aide a embarqué pour compenser... J'ai repris mes études aux adultes, un peu plus tard quand mon enfant a été un peu plus vieux... Mon mari a continué au cégep pendant ce temps-là mais ça n'a pas marché, alors il a pris une année sabbatique... On s'est marié puis on a décidé d'avoir un autre enfant. Mon mari a décidé de sa carrière... il suit un cours avec le bien-être... Je viens de finir mon secondaire... Je suis inscrite pour une technique...»

«Je suis tombée enceinte de ma plus vieille à 17 ans, je l'ai eue à 18 ans et un mois. Durant ma grossesse, j'étais chez ma mère mais, après, j'avais mon loyer parce que je voulais me prendre en main. Je ne voulais pas rester chez ma mère... J'avais un enfant et j'étais toute seule avec. J'ai commencé à avoir mon conjoint elle avait un an puis, après, au bout d'un mois, j'ai décidé de me rapprocher de mon chum parce que lui restait chez sa mère. Fait que, à un moment donné, on a fini par rester ensemble. Il fallait donner le temps que la

petite s'adapte... Il ne fallait pas l'embarquer trop vite non plus. Depuis ce temps là, j'ai élevé mes enfants (a eu un deuxième enfant). Je ne pouvais pas les faire garder, ça revenait aussi cher... Toutes mes études, vu qu'elles étaient payées, on est allé tous les deux au cégep, on en a profité pour faire nos études le plus qu'on pouvait.»

«J'allais au cégep. Je voulais être indépendante avec le gars avec qui je sortais alors, on s'est mariés puis, un mois après, je suis tombée enceinte... J'étais tout le temps malade et j'ai eu trop d'articles 33 alors pour faire une histoire courte on a demandé de l'aide sociale... Je faisais trop de socioculturel dans la vie étudiante et je ne mettais pas assez de temps dans mes cours. Il (son mari) étudiait aussi et lui aussi a eu trop d'articles 33: c'est quand tu as trop d'échecs et d'abandons... Quand mon fils est né, j'ai continué l'aide sociale parce que je ne voulais pas le laisser (son fils).»

«Moi, c'était un peu une surprise, je suis tombée enceinte à l'âge de 15 ans. Je le suis encore mais, ce n'est pas une surprise, c'est vraiment désiré. Mais à l'âge de 15 ans je suis tombée enceinte et j'ai été obligée de lâcher l'école. Je vivais chez mes parents, sauf que je suis allée rester avec mon copain qui était lui aussi sur l'aide sociale. Aujourd'hui, on l'est encore parce que je veux récupérer mes cours... J'ai le secondaire II complet. Il me reste III, IV, V à faire... Après je vais pouvoir faire quelque chose... Mon conjoint a de l'expérience dans la construction sauf qu'il n'y a pas vraiment d'ouvrage. Il fait des demandes un peu partout mais il n'a rien.»

«Pour payer un loyer. Pour prendre nos responsabilités à un moment donné... Je travaillais mais, mon conjoint n'avait pas d'emploi. À un moment donné je suis tombée enceinte, on le voulait aussi, mais mon travail ne me donnait pas assez pour que je puisse payer tout.»

Le rôle de parent, les très jeunes filles l'assument le plus souvent seules, la naissance de l'enfant résultant d'une décision qu'elles ont de toute façon portée seules. L'avortement ne semble pas s'être présenté à elles comme une alternative sérieuse. La famille d'origine peut temporairement servir de repli pour ces jeunes filles enceintes, mais la jeune mère ne tardera pas à rechercher un logis autonome pour élever sa progéniture. Pour celles qui vivent avec un conjoint, les efforts de réintégration au travail ne semblent pas toujours accentués, en raison du désir qu'elles nourrissent d'éduquer leurs enfants elles-mêmes. Le fait de retirer une aide financière gratuite semble conforter les jeunes mères dans leur décision de demeurer au foyer.

Les pères des enfants vivant au sein d'une famille monoparentale semble jouer un rôle de second plan dans l'éducation de leurs enfants. Même lorsque les deux parents maintiennent des contacts étroits et intimes, le père demeure parfois chez ses propres parents, ne verse aucune pension alimentaire, et la jeune fille continue d'être considérée comme chef de famille monoparentale.

Ainsi en est-il de ces jeunes mères qui auront un deuxième enfant, avec le même conjoint, tout en demeurant chefs de famille monoparentale. La formation d'une famille biparentale semble conditionnelle à l'insertion professionnelle d'un des deux conjoints, principalement le père, encore vu comme éventuel pourvoyeur de la famille. Les jeunes femmes qui accouchent d'enfants nés de pères différents et ont rompu, volontairement ou non, les liens avec eux, courent davantage de risques de se retrouver complètement seules à assumer leur rôle de parent. Ces jeunes mères apparaissent ainsi à la fois victimes, parce que seules, et partiellement responsables, lorsqu'elles rejettent le père, du désengagement de ce dernier vis-à-vis sa progéniture.

«Monoparentale, quand le père est sur le bien-être et ne donne pas de pension alimentaire... Monsieur, il va à l'école, il n'a pas la charge de l'enfant puis il reçoit du bien-être chez ses parents... Sa mère gagne 50 000 par année, elle paye tout pour lui, elle l'héberge, le nourrit, il est payé pour aller à l'école, 100 \$ de plus par mois, avec son chèque de 500 \$, il ne verse pas de pension alimentaire, il n'a pas la charge de l'enfant... C'est facile comme ça, tous les gars vont commencer à mettre les filles enceintes demain matin s'ils peuvent retirer du bien-être après... L'enfant est à son nom mais, lui n'a aucune charge de l'enfant, aucune responsabilité. En plus, il faudrait que je lui donne une fin de semaine sur deux... puis monsieur retire 500 \$ par mois.»

Nous n'avons pas rencontré de ces jeunes pères qui vivent encore chez leurs parents. Nous avons cependant reçu le témoignage d'un père assumant une garde partagée avec la mère de son enfant, bien que cette dernière, également prestataire de l'aide sociale, détienne un jugement légal en sa faveur.

«Je reçois de l'aide sociale pour moi tout seul, mais quand j'ai mon enfant, c'est moi qui paye. Ils (l'aide sociale) ne donnent pas grand'chose quand c'est pas toi qui a la garde. Il faut une pièce pour ton enfant puis ils ne t'en donnent pas plus... En plus, j'ai tombé sur un programme pendant la naissance de ma petite puis, ce n'était pas le temps pantoute puis, ils m'ont coupé de 100 \$ en plus. Ils ne veulent pas me le redonner, ils m'ont condamné pendant douze mois... La plupart du temps c'est moi qui l'a (l'enfant). On se chicane, avec mon ex, elle ne veut pas me laisser la garde... Je sors d'en dedans (de prison). Les dettes se sont accumulées, dette de Bell, dette d'Hydro, ça te claque dans la face en sortant... Les intérêts quand tu ne payes pas, ça monte vite...»

On le constate, la situation de ce père n'est pas nécessairement plus reluisante que celle des jeunes mères seules que nous avons interrogées. Mais il ne s'agit que d'un seul témoignage sur lequel on ne peut fonder d'hypothèse valable.

5.3 L'EMPLOI, UNE PERSPECTIVE LOINTAINE

Nous avons vu dans les deux sections précédentes que l'aide sociale peut constituer un mode d'accès à la vie adulte ou un levier financier à la concrétisation de projets familiaux ou professionnels. Le danger réside dans le fait qu'une fois à l'aide sociale, les jeunes, et les jeunes parents en particulier, découvrant les nombreux avantages assortis à ce programme, en viennent à renoncer à réintégrer le marché de l'emploi. Les jeunes mères n'envisagent cette possibilité que dans une perspective de très long terme, une fois qu'elles auront achevé des études leur donnant accès à un emploi bien rémunéré, que leurs enfants auront intégré le système scolaire, qu'ils seront plus autonomes, bref, que toutes les conditions idéales seront réunies. En dépit du fait qu'elles ont pour la plupart abandonné l'école avant même la fin des études secondaires, elles se sentent justifiées de nourrir des aspirations scolaires et professionnelles élevées et de demeurer à l'aide sociale le temps de les réaliser. Après tout, elles n'ont pas l'énergie de faire autrement et ne ressentent aucune pression en ce sens.

«C'est comme si on était bloquée... On a une énergie bloquée... On se dit je serais capable de faire ça, ça, ça, mais, je ne peux pas pour différentes raisons.»

«J'ai deux jeunes enfants à la maison, alors ce n'est pas possible de retourner à l'école ou quoi que ce soit.»

«Si je veux aller à l'école... j'ai presque mon secondaire V, il faudrait que j'aille au cégep, que je paye la gardienne, paye mes études, paye mon transport, c'est beaucoup ça, c'est une grosse responsabilité... C'est quelque chose qu'on voit ça gros... Je ne veux pas passer ma vie là-dessus mais... Ma mère va à l'école, mon père va à l'école... Moi, j'ai arrêté l'année passée, en secondaire V, il me reste à faire mon anglais... Je vais essayer de le finir... Avec un autre moyen... Avec l'école par correspondance...»

«Va travailler au salaire minimum et paye une garderie. Ce n'est pas évident pantoute. Puis tes enfants tu ne les vois plus. Ils vont en garderie, ils ne sont plus supportables, toi tu arrives, tu es fatiguée, tu as le lavage, le ménage...»

Plus tard et pas une job à 5\$ de l'heure... »

«J'ai commencé le cégep cet automne et j'ai trouvé ça dur. J'ai payé une gardienne de ma poche pendant un mois et demi de temps pour voir à la fin qu'elle m'a laissée tomber puis, je ne trouvais pas ça le fun que ma petite ne m'appelait plus maman, elle ne voulait voir que [la gardienne]. Je finissais par trouver ça dur au cégep. J'ai laissé tomber. Ma petite fille avait six mois, arriver le soir, le lavage, ah! non.»

«J'aimerais retourner à l'école quand la plus jeune va être à la maternelle... Pour avoir des enfants plus autonomes, qui peuvent ranger leurs jouets le soir, puis...»

«Dans le fond on est bien, on a l'assurance médicament, un montant fixe, il y en a qui travaillent pour le même prix puis qui ont des enfants à faire vivre, puis les enfants tombent tout le temps malades et ils doivent payer les médicaments. Dans le fond, on est pas mal. On est mal de ne rien faire.»

«Avec le bien-être, je suis sûre d'avoir mon 1 000 \$ par mois, puis je n'ai pas de gardienne à payer.»

«J'ai des allocations à tous les mois puis, mon chum avait déjà une fille, alors, on en a déjà deux et c'est le troisième qui s'en vient, mais, pour moi, c'est le deuxième. On vit quand même assez bien avec les allocations.»

«J'aime mieux être à l'aide sociale plus longtemps et finir mon école, pour avoir quelque chose de valable, un bon salaire, de quoi que j'aime. M'en aller travailler au salaire minimum, jusqu'à 50 ans... Là, ça va être pour trois ans mais, après, je vais avoir de quoi de pas pire et je vais en payer de l'impôt!»

Non seulement la sécurité et les avantages financiers (incluant la carte-médicament et les prestations spéciales) que procure l'aide sociale, mais aussi le fait d'assumer seule la charge des enfants, pèsent lourd dans la décision de ces jeunes mères de retourner ou non aux études ou de tenter de réintégrer le marché de l'emploi. Pourquoi se donner tant de mal lorsque l'aide sociale et les autres allocations pour enfants permettent de vivre sans travailler? Ce raisonnement ne vaut que pour l'instant présent. À plus long terme, elles veulent s'affranchir de l'aide sociale, même si les moyens pour y parvenir ne semblent pas encore à leur portée. Cependant, parce qu'elles ne se projettent aucunement dans cet avenir, vivant au jour le jour et dans l'anxiété de ne pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants, elles ne prennent pas ces décisions immédiates qui leur permettraient de changer leur situation à plus long terme.

«Les études, ça ouvre plus de portes mais, sont plus dures à ouvrir...»

Pour ces jeunes assistés sociaux, choisir un métier ne représente pas une mince affaire. Ils ont connu l'échec, les redoublements et/ou l'abandon scolaires, ils ne savent pas ce qu'ils veulent ou peuvent faire compte tenu de leur passé scolaire, ils ont perdu confiance dans l'école et, surtout, ne ressentent aucune presse à prendre une décision sur le sujet.

Nous avons en effet été frappés par l'absence de sentiment d'urgence, chez ces jeunes assistés sociaux, de se sortir de leur situation. Ils semblent en quelque sorte résignés. Le croisement de leur passé scolaire et professionnel avec le contexte économique ne les pousse aucunement à l'effort. À quoi bon investir dans la formation alors que les diplômés chôment? Quelles aspirations peut-on nourrir quand on ne possède même pas le diplôme minimalement requis pour postuler un emploi? Que faut-il attendre de l'école qui laisse tomber les jeunes autant qu'elle est abandonnée par eux? Tels sont les raisonnements que tiennent ces jeunes interrogés.

En même temps qu'ils affirment que l'école représente leur unique planche de salut, ils se sentent désespérément loin d'elle. Les tests de classement à l'éducation des adultes les ramènent le plus souvent au tout début des études secondaires, si ce n'est à la fin de l'école primaire, en alphabétisation ou du côté de l'adaptation scolaire. Échappés, oubliés ou recalés par le système scolaire, et qui plus est désorientés, ils ne sont pas enthousiastes à l'idée de retourner sur les bancs d'école.

À l'inverse, ceux et celles qui réussissent à se raccrocher à l'école et, surtout, qui ont trouvé leur voie professionnelle, en tirent une grande fierté. L'éducation des adultes leur offre un encadrement plus adéquat et un enseignement plus adapté à leurs besoins et à leur style d'apprentissage.

«Si un employeur a vingt demandes d'emploi, il va prendre la personne qui est le plus scolarisée et qui a le plus d'expérience. C'est normal qu'il faut que tu ailles te chercher une certaine scolarité.»

«A'steure, tu es obligé d'avoir trois, quatre métiers pour te placer quelque part... Tu as le temps d'avoir des cheveux blancs avant de finir tes cours, ils vont te dire que tu es trop vieux.»

«Quand je suis rentré à l'école, pour être technicien... les employeurs venaient chercher le monde à l'école. Quand je suis sorti, il fallait que tu cours après. On était à peu près six qui s'est trouvé une job. Je ne l'ai pas gardée longtemps mais, au moins, j'ai réussi à trouver une place. En voulant penser qu'aller à l'école ça ne donne rien... On prend une chance en restant à l'aide sociale.»

«10 ans d'école c'est mieux que 20 ans sur le bien-être...»

«Quand tu subis des échecs, ça ne te motive pas à continuer»

«Ça va bien à l'école depuis que j'ai recommencé... Surtout ces derniers temps, ça va encore mieux, je suis plus motivée parce qu'à l'école j'ai eu un suivi puis ils m'ont dit: il faut que tu te rendes jusque là, puis... Je suis inscrite à un cours puis tout... J'ai des bonnes notes, je suis fière de moi...»

«On m'a enlevé tous les espoirs que j'avais de croire en l'école...»

«Le meilleur cours que j'ai eu à date, ce n'est pas à l'école que je l'ai appris, c'est dans la rue. Ce qu'on apprend dans la rue, c'est pas mal plus la réalité que ce qu'ils t'apprennent à l'école. Ce n'est pas adapté à la réalité... L'école, c'est comme en virtuel puis, dehors, c'est la réalité... J'aime mieux dehors qu'aller à l'école.»

«Deux ans au cours aux adultes en alphabétisation... J'avais des problèmes familiaux puis ils ne m'ont pas laissé de chance... Ils disent que le gouvernement veut aider les jeunes... J'avais une mère qui avait un cancer... Mon père était malade... C'est moi qui s'occupe d'eux autres... J'ai fait comme un genre de dépression... L'école... le break qu'ils me donnaient c'était pendant un an! Je suis encore en alphabétisation... Va voir le psychologue de l'école!... Ils ne m'ont pas laissé la chance de poursuivre malgré tout... L'école a décidé que ce n'était pas bon pour moi.»

«Ce qu'ils appelaient les retardés un peu... l'adaptation qu'ils appellent... Il y avait des cours exprès pour montrer comment rencontrer un employeur...»

«Ils voulaient me transférer dans les fichus d'analphabètes... (n'a pas fini son secondaire II)»

«J'étais rendu en secondaire III, là, ils te font passer un examen, ils m'ont mis en sixième année! Une claque en arrière de la tête...»

«Il me reste juste mon français à faire. Puis avec le bien-être c'est 30 heures par semaine, puis je faisais par jour six heures de français, fait que j'ai lâché...»

«Ils m'ont retourné en bas de l'échelle, en secondaire II... En français, j'ai manqué d'heures... Ils disent: vas-y à ton rythme, vas-y à ton rythme mais, tu as 30 heures pour faire tes livres! Vas-y à ton rythme mais dépêche-toi! ... Ils m'ont mis dehors. Je voudrais y retourner mais ils ne veulent pas me reprendre parce qu'il faudrait que je finisse les cahiers que j'avais commencés... L'aide sociale me donne rien...

Pour ces jeunes qui cumulent des difficultés d'ordre familial, scolaire et social, réussir à l'école, dans les conditions prescrites, apparaît impossible. L'école ne semble pas adaptée à leurs conditions de vie et les règles relatives à la poursuite des études, dictées notamment par le ministère de la Sécurité du revenu, ne tiennent pas toujours compte de la situation particulière des jeunes en difficulté ou des parents isolés.

«Il faut que tu étudies dans la bonne branche»

Le point de départ du succès scolaire semble reposer sur le choix d'une orientation qui corresponde aux aspirations professionnelles. Le problème pour les jeunes décrocheurs, c'est qu'ils partent de loin: ce qui apparaît pour d'aucuns comme une course de 100 mètres représente pour eux un marathon. En dépit des retards qu'ils ont accumulés, certains jeunes aspirent à entreprendre des études postsecondaires. À leurs yeux, l'enseignement secondaire ne protège pas du chômage et conduit à des emplois peu rémunérateurs et peu valorisants. Ceux qui accèdent effectivement à l'enseignement collégial doivent cependant troquer l'aide sociale contre les prêts et bourses, à moins d'être chef de famille monoparentale et de bénéficier du programme de Retour aux études postsecondaires (REPS).

D'autres jeunes préfèrent se rabattre sur des formations de courte durée ou des deuxièmes choix, à défaut de pouvoir accéder à la spécialité de leur choix. Ils comprennent d'ailleurs mal le pourquoi des préalables à l'admission à certains programmes et déplorent les exigences à l'exercice de métiers qui leur apparaissent peu complexes.

Certains jeunes vagabondent dans le système scolaire avant de trouver leur voie, le métier qui leur convient et leur permettra de progresser en emploi. Tantôt ils terminent une formation pour se rendre compte que la pratique du métier choisi ne leur sied pas, tantôt ils veulent prolonger leur formation pour accéder à des postes plus intéressants et gratifiants, tantôt encore ils vont au hasard des circonstances et se découvrent des talents cachés. Une fois la cible bien en vue, cependant, la motivation suit et, bien souvent, la réussite scolaire l'accompagne.

«Faut que tu saches où tu t'en vas aujourd'hui, parce que si tu te trompes de cheminement, tu risques de rester sur le chômage.»

«Mais que ça adonne, je vais retourner à l'école... Il faut que je fasse mes maths de secondaire V pour aller en informatique. C'est ce que je voulais faire au début. J'ai essayé de le faire mais, ça l'air que... c'est *rushant*... Il va falloir que je me trouve autre chose.»

«J'étais poche... Mais là, ça me tente parce que j'ai compris. Avant je ne comprenais pas. Quand tu es adolescent, tu ne sais pas ce que tu veux... Mes parents sont séparés et ma mère est alcoolique fait que...»

«L'école, ça ne m'intéressait pas... Il n'y avait rien qui m'intéressait... Ce qui m'a intéressé à un moment donné, c'est que j'ai eu des buts...»

«Ce qui me fait peur, c'est d'aller au cégep, m'embarquer dans un cours que j'aime puis, arrivée au bout, et j'en ai pas de job... Il faut que tu étudies dans la bonne branche.»

«Je veux être garantie à 100% que je vais l'avoir ma job avant d'aller au cégep.»

«Je pense que j'ai besoin d'un orienteur un peu... Quand j'étais jeune voulais être infirmière en puériculture à la pouponnière sauf que, là, je l'ai fait moi-même ma pouponnière!»

«Je ne pense même pas à travailler. Moi, tout ce que je veux, c'est aller au cégep. Le secondaire, ce n'est pas assez pour moi. Je ne l'ai pas fini, mais, je vise plus haut que ça... J'ai avancé pas mal. J'ai arrêté en secondaire I et je suis presque rendue (en secondaire V), j'ai fini mon français et mon anglais, il me reste mes maths... J'aurais besoin d'un orienteur... Je n'ai pas d'idée fixe...»

«Quand même tu as un plan de carrière, tu veux t'en aller là, c'est pas évident... Tu t'en vas de même, de même, de même (dans toutes les directions).»

«J'ai essayé d'y retourner mais je me suis dit: qu'est-ce que je vais aller faire au cégep? C'est trop long... puis, j'ai comment de chances de me trouver un emploi après ça? Il y a peut être un DEP que j'irai me chercher...»

«Je suis allé faire un métier, comme débosseleur-peintre (un diplôme d'études professionnelles)... J'ai mes cartes pour travailler là-dedans mais je n'aime pas ça... J'aimais le cours mais quand je suis tombé dans un garage, je n'aimais pas ça... Je suis revenu au bien-être, suivre un autre cours, en électromécanique... un DEP de deux ans et demi, qui demande un secondaire V. C'est assez compliqué... Je commence au mois de septembre.»

«Pourquoi aller tant chercher si loin pour avoir un métier en garderie? Ce n'est pas ce qui est difficile, j'en ai une fille, je sais c'est quoi... Pourquoi aller chercher un secondaire V, un diplôme en ci, faire des cours au cégep, tu sors de là à 28 ans ou 29 ans et tu as tout manqué ces années là que tu aurais pu faire l'affaire pareil et travailler pareil. Pourquoi tant d'études? Pour un métier comme avocat, ça en prend des études, tu n'as pas le choix... tandis que pour des métiers, ça en prend trop...»

«Là, je sais dans quoi je m'en vais, alors, ça ne sert à rien de chercher un autre emploi. Il faut que je finisse mon secondaire V et je m'en vais en comptabilité... (à la suite d'une participation à un programme EXTRA). J'ai super aimé ça alors, je sais dans quoi je m'en vais et j'aime mieux finir mon secondaire V. Je sais où je m'en vais...»

«Après le secondaire... Je suis allé au cégep pour voir que je n'étais pas dans mon élément là-bas, en sciences humaines... Je suis allé en mécanique puis, ça va bien... Ça durait deux ans de temps et je me rembarque pour un autre deux ans de temps pour des spécialisations.»

«Ce que je vise, ça me prend vraiment mon secondaire V. C'est vraiment une place que j'aime. M'en aller dans une place à 4 piastres de l'heure, 5 piastres de l'heure, 6 piastres de l'heure, que je n'aime pas, ça sert à quoi d'aller là? Te faire baver à te faire rabaisser puis tout, ce n'est pas vraiment meilleur.»

Trouver sa branche professionnelle est une chose; être admis et réussir dans le programme d'études qui y mène en est une autre. Comme le dit bien le témoignage qui suit...

«Les emplois sont de plus en plus complexes, l'école aussi.»

Une fois le choix scolaire et professionnel arrêté, encore faut-il être admis au programme d'études convoité. Les jeunes ne possèdent pas toujours les préalables scolaires requis, non plus que le profil des candidats recherchés au moment de la sélection. Ceux qui ont emprunté la filière de l'éducation des adultes se sentent pénalisés par rapport aux élèves qui ont suivi la filière régulière lorsque vient le temps d'accéder à certains programmes, surtout ceux de l'enseignement collégial. En outre, les programmes contingentés font l'objet d'une sélection plus serrée, où la démonstration de certaines qualités sociales s'ajoute aux exigences scolaires.

Les retards que doivent rattraper certains jeunes peuvent signifier un long séjour dans le système scolaire, séjour qui repousse d'autant leur entrée éventuelle sur le marché de l'emploi. Pour les uns, une ferme volonté à s'en sortir permet de parcourir avec succès ce qui apparaît parfois comme une course à obstacles; pour les autres, c'est le perpétuel recommencement de l'échec.

«J'ai un secondaire II, pas de prérequis, pas d'expérience...»

«Quand tu es à l'école aux adultes, ils (le cégep) prennent la note de l'école où tu étais au régulier. Je trouve ça injuste. Dans le temps, je n'étais pas motivée mais, présentement, je buche comme une folle, je fais tout pour me tenir dans les 80, 90... Là, probablement qu'ils vont baisser ma moyenne de 20 points... Si je ne suis pas acceptée (au cégep), je capote...»

«La technologie... Prends l'électronique, les disques lasers. Aujourd'hui, quand tu vas à l'école, il faut que tu apprennes tout ce qui a déjà été inventé. J'ai un de mes chums qui travaille dans l'électronique. Il répare des vidéos, il est rendu avec des fours à micro ondes, des disques au laser, il a de la misère dans ça... Il faudrait tout le temps aller à l'école.»

«Avant, tout ça n'existait pas. Les jobs étaient plus faciles, ça ne prenait pas un Bacc. pour aller couper un arbre dans une forêt.»

«À toutes les années je retournais ici, aux décrocheurs, puis... ça ne marchait pas.»

«J'ai arrêté au milieu de secondaire V. Là, j'ai passé un test d'équivalence de cours... Je me suis inscrite en septembre pour un cours... Au lieu de tout recommencer mes cours de secondaire V, tu passes cet examen-là puis tu vas pouvoir entrer dans ton DEP, un diplôme d'études professionnelles. Je me suis inscrite en cuisine d'établissement.»

«J'ai arrêté en secondaire II... Je n'aimais pas ça... Je suis retournée à Louis-Joliet. Avec le test de classement, j'ai été obligée de tout recommencer. Là je suis

en deux et en trois, en deux en math et en trois en français. Mon anglais est tout fini.»

«Moi aussi j'ai demandé un cours contingenté... à 44, 22 le jour, 22 le soir. Puis, j'ai passé une entrevue, ils m'ont posé des questions sur mes enfants parce qu'ils sont très restreints (restrictifs?) là-dessus. Ils ne veulent pas qu'on manque de cours... si les enfants sont malades... Ça m'a choquée, on veut s'en sortir puis... Ils m'ont demandé si un cours tombe l'anniversaire de mon enfant puis... On dirait que quand tu as d'autres responsabilités, ils sont plus restreints... »

Tous les jeunes n'envisagent pas le rattrapage scolaire comme stratégie de réintégration à l'emploi. D'autres mesures de développement de l'employabilité et d'intégration à l'emploi leur sont offertes, comme on le verra maintenant.

«[Le] cycle infernal : Tu reviens toujours au point de départ»

Selon les témoignages recueillis, lorsque les jeunes prestataires participent à une mesure désignée autre que le Rattrapage scolaire, c'est qu'ils nourrissent l'espoir de se rapprocher rapidement de l'emploi, en obtenant une expérience de travail à inscrire à leur curriculum vitae, ou en étant embauchés à l'issue de leur participation. Ainsi, ils ne veulent pas être référés sur une mesure sans issue ou inutile, non plus qu'ils ne se résignent à exercer des tâches qui leur paraissent ingrates. Ils souffrent encore moins les pénalités qui accompagnent les abandons ou les refus de participer et ont l'impression que leur point de vue sur leur avenir et leurs aspirations comptent peu dans les décisions prises par les agents de les référer à une mesure.

Les participants reçoivent une compensation financière en échange de leur participation qui ne leur semble pas toujours équitable, d'autant plus qu'ils accomplissent souvent des tâches qu'exercent normalement d'autres travailleurs. La prestation de base qu'ils perçoivent n'entre pas dans leur calcul. Seul le supplément au montant du chèque régulier est considéré lorsqu'il s'agit de déterminer si le placement en vaut la peine. En outre, la couverture de certains frais, en particulier les frais de garde, les oblige à empiéter sur leurs besoins essentiels pour assumer une partie des coûts encourus.

Pour certains jeunes, la participation à une mesure est l'occasion de découvrir de nouveaux intérêts pour un domaine d'activité. Ils déplorent néanmoins les détours qu'ils doivent emprunter pour exercer l'emploi de leur choix. Par exemple, des jeunes qui ont apprécié oeuvrer auprès des personnes âgées en perte d'autonomie ou auprès de personnes handicapées physiques et mentales regrettent d'avoir à poursuivre une longue formation pour pouvoir accéder à un poste dans ce domaine.

«Le problème, c'est que toi, tu penses qu'ils vont te garder... Tu reviens toujours au point de départ... Avant de prendre les programmes, si j'avais su, je serais retournée à l'école... Mon agent voulait me rembarquer sur les programmes mais

je ne voulais rien savoir... J'ai fait toutes les écoles pour me trouver une place pour finir mon secondaire V...»

«Les programmes PAIE, ils vont t'engager pendant un an de temps, là tu vas retirer tes prestations d'assurance chômage, après le chômage qu'est-ce que tu fais si tu n'as pas de job? Tu retournes à l'aide sociale. C'est un cycle infernal.»

«Savoir qu'il y aurait un débouché après le programme... c'est plus intéressant que si tu sais qu'il ne t'engagera jamais... »

«Les stages dans les ministères... Je faisais le travail d'une permanente, 40 000 \$ par année...»

«Des contrats EXTRA de concierges... S'il y en a pas de programme EXTRA... ils n'auront pas le choix de t'embaucher à 40 heures. Ils volent les jobs...»

«Les maudits projets, ils te prennent pour trois mois mais après trois mois ils te mettent dehors, ça leur coûte trop d'argent.»

«En trois mois, c'est pas là-dessus que tu peux mettre quelque chose sur un C.V.»

«C'est pour 100 \$ de plus par mois. Dans le fond on travaille pour une piastre de l'heure pour se faire rire de nous autres. Dans ce temps-là, tu aimes autant pas en avoir de projet.»

«Je voulais aller sur un programme du bien-être. Je suis allée voir mon agent, je me suis informée. Il m'a dit: on va te donner 100 \$ de plus par mois tu vas faire 20 heures par semaine. Je commence à calculer ça, 80 heures par mois, tu me donnes 100 \$ par mois, 10 \$ par jour par enfant pour ma gardienne... Le problème c'est qu'à la garderie ils me chargent 20 \$ par enfant, 3 \$ pour le repas, on est rendu à 23 \$ par jour.»

«Programme EXTRA. J'ai commencé à travailler pour eux autres, sur un programme participant, avec personnes déficientes intellectuelles. Je fais de l'accompagnement et c'est ça que je veux faire plus tard. Mais, je n'ai pas de diplôme là-dedans.»

«J'en ai demandé des programmes, ils m'ont envoyé faire des cours pour faire des curriculum vitae puis des demandes d'emploi. J'en ai fait tout le long que j'étais au séminaire, j'en ai fait au cégep... Le curriculum vitae je sais comment le faire!»

«Il faut que ça fasse tant de temps que tu es sur le bien-être avant de participer à tel tel projet... S'ils veulent qu'on se dépêche à sortir de là-dessus...»

«En plus que si à un moment donné tu as le malheur de débarquer de sur un de leurs projets, tu es pénalisé pour tant de temps, tu ne peux pas embarquer sur un autre projet.»

«Ils pourraient plus s'informer de la situation du client... Ils décident qu'ils te coupent...»

«Ils t'appellent et ils disent: tu fais ça... Faire du porte à porte pour vendre des aspirateurs...»

«Ça ne tente pas à tout le monde d'aller nettoyer les fesses des petits vieux... Ils sont bien fins, mais ça ne tente pas à tout le monde de faire ça.»

Les jeunes que nous avons rencontrés ne comprennent pas la logique du Ministère pour leur venir en aide. En fait, ils n'ont pas le sentiment que le gouvernement veut les aider. Ils se placent dans une position d'attente, seule riposte à l'indifférence qu'ils prêtent aux générations précédentes et protégées, celles qui leur bloquent le passage. Comme on le verra dans la section suivante, l'absence de sentiment d'urgence chez les jeunes assistés sociaux vient aussi du désespoir qui les afflige.

«Il y en a de l'emploi, sauf qu'il faut que tu arrives au bon moment à la bonne place.»

La théorie de la segmentation du marché du travail n'a pas de secret pour les jeunes assistés sociaux consultés. Ils savent que, d'un côté, il existe un marché protégé, réservé aux initiés et, de l'autre, un marché précaire, celui auquel ils sont destinés. Certains domaines, en particulier ceux de la construction et de la fonction publique et parapublique, leur sont dorénavant complètement fermés. Bon nombre des emplois qui s'offrent à eux sont à temps partiel, saisonnier, sur appel, de nuit ou de fin de semaine, à durée déterminée, sans possibilité d'avancement.

Sur le marché de l'emploi, ces jeunes se retrouvent en concurrence non seulement avec les travailleurs syndiqués et indélogeables mais également avec ceux qui travaillent au noir. Dans tous les cas, ils se sentent perdants. En outre, ils racontent que certains employeurs, pour éviter d'avoir à syndiquer de nouveaux employés, ont recours à toutes sortes de tactiques qui ont pour effet de marginaliser les jeunes. Ils embauchent pour de courtes périodes des jeunes peu motivés par l'école et sans qualification, participant ainsi au décrochage scolaire, et les congédient avant que ces derniers ne puissent accéder à une protection syndicale, dans la silencieuse complicité des travailleurs protégés.

Lorsque les probabilités de dénicher un emploi correspondant au domaine d'études sont faibles, sur quoi d'autre compter que la chance, le hasard ou les relations personnelles pour y parvenir? Pour les jeunes qui se dirigent dans les secteurs lourdement éprouvés par les restrictions

budgetaires gouvernementales, les perspectives professionnelles sont sombres et l'avenir aussi. Dans ce contexte, l'aide sociale représente-t-elle un dernier recours ou une nécessité récurrente?

«J'ai eu cinq jobs qui ont duré au maximum cinq mois...»

«Je ne travaille pas l'hiver. Je reçois 45 \$ par semaine de chômage... plus l'aide sociale.»

«Quand les plus vieux vont prendre leur retraite, on va peut-être avoir une chance?»

«Est-ce qu'il va y avoir une porte à un moment donné qui va s'ouvrir pour nous autres? Il y en a qui ont des diplômes puis, il n'y a rien...»

«Quand tu fais des études et que tu n'as pas de job après, c'est décourageant. Tu ne peux pas dire à tout le monde que tu es sur l'aide sociale parce qu'il y en a gros qui vont dire des niaiseries. Moi, j'ai étudié mais, il n'y en a pas de job, quand bien même je m'arracherai les cheveux sur la tête.»

«J'ai des cartes d'apprenti, ils sont obligés de me donner 12 \$ de l'heure. Un autre avec 15 ans d'expérience arrive derrière moi, il demande 8 \$ en dessous de la table...Ça marche de même a'steure... Les métiers comme débosseurs, soudeurs, les petits métiers, c'est dur de se trouver une job...»

«Avec les postes qu'ils coupent aujourd'hui, il n'y en a plus bien bien d'ouvrage à 40 heures semaine... J'ai lâché l'école au secondaire, j'ai été travaillé... Il y a eu une grève, je n'avais pas assez de timbres de chômage pour tomber sur l'assurance chômage, il a fallu que je m'en aille sur l'aide sociale. Là, tu rentres et tu ressors, tu rentres et tu ressors...»

«Tu vois dans les nouvelles, ils coupent du côté de la santé... Il y en a que ça fait dix ans qu'ils sont là, ils s'en vont en équipe volante, ils ne sont plus sur un département. Ça veut dire que moi je fais dur! Ils disent d'aller à Montréal mais il n'y a rien de plus...»

«C'est toutes des places que les employeurs engagent des jeunes qui n'ont pas de secondaire V... Parce qu'on est des petits faibles... Tu commences au salaire minimum, puis au bout de trois mois, au lieu de te syndiquer, ils te mettent dehors.»

«J'ai été travailler à la Baie James mais, ça n'a pas duré longtemps. J'avais suivi mon cours de sécurité... un cours qu'il faut que tu fasses pour travailler sur la construction... Ça prend un carnet d'apprenti. Moi, mon père a réussi à me faire

monter, puis les gars (les inspecteurs de chantier) sont passés sur la job, je n'ai pas fait deux semaines, j'ai pogné l'amende... Il faudrait que le bassin ouvre, qu'il y ait des apprentis qui travaillent. Pour l'instant, il y a trop d'apprentis qui ne travaillent pas.»

En dépit d'horizons bloqués et de la précarisation du marché de l'emploi, bon nombre de ces jeunes entretiennent le rêve de dégoter un emploi permanent, intéressant, bien rémunéré et qui leur permettra de progresser.

«Je ne travaillerai pas avant d'avoir les deux pieds sur un bloc»

Certains jeunes de cette génération ont vu leurs parents, s'ils travaillaient, exercer le même emploi tout au long de leur vie active. Ils aspirent à suivre le même cheminement: être embauchés au service d'une entreprise qui leur donnera les moyens de progresser dans leur emploi et d'accéder à des postes de responsabilité. En somme, le marché secondaire de l'emploi, certains jeunes n'en veulent plus et l'ont suffisamment expérimenté. Pour eux, c'est peu valorisant, faiblement payé, instable et cela ne conduit nulle part. L'aide sociale, par contre, apporte une sécurité économique et une certitude de pouvoir payer son loyer le premier du mois. Mais l'aide sociale, ce n'est pas un but dans la vie.

«Je veux une job mais pas une job pas stable... Une job à long terme. Pas une job saisonnière ou à temps partiel... Si j'arrive à une place puis ils me disent suis ton cours on va t'engager, OK, mais... Pourquoi faire un cours si tu ne sais pas ce que ça va donner?»

«Le salaire et aimer ce qu'on fait; avoir une sécurité d'emploi, un emploi qui conduise à la retraite.»

«Le temps est long... surtout quand tu regardes les autres à côté, avec leur gros char. Mettons que je vise un gros salaire pour le métier que je veux prendre.»

«Ça (l'aide sociale) m'apporte une sécurité... Tu te cherches de l'emploi mais, pas trop, parce qu'avec tous les avantages que tu as à l'aide sociale... Si tu travailles au salaire minimum, les soins dentaires payés, les lunettes, tu n'as pas ça...»

«Il y en a de la job, mais juste 15 heures, pas 30 heures par semaine. Ou ils font affaire avec ceux qui font des projets sur l'aide sociale. Ils profitent du gouvernement, ils sont payés en même temps puis, nous autres, ont est les petits bouche-trou... À 15 heures par semaine tu ne peux pas faire vivre un loyer, tu ne manges pas et tu ne survis pas.»

«Travailler au salaire minimum, ça revient à la même chose. Mais, pour moi, j'aimerais mieux avoir un salaire même si c'était moins, juste pour ma personne.

Comme là, j'ai un enfant, ça ne me tente pas que plus tard il aille à l'école et qu'on lui demande: ta mère qu'est-ce qu'elle fait? puis qu'il dise que je suis sur l'aide sociale...»

«Moi, je suis musicien. Alors, ils m'envoient mes chèques et je reste toute la journée chez nous et je pratique... Mettons que si ça marchait ça marcherait, ça serait quelque chose de pas mal plus payant que le salaire minimum, ça ne m'intéresse pas.»

«J'avais déjà travaillé, mes parents avaient des commerces... Se trouver un emploi au salaire minimum, c'est facile... mais quand tu calcules tout ton budget... Quand tu travailles au salaire minimum ou à l'aide sociale, tu ne pourras jamais t'en sortir... Faut payer pour aller travailler...»

Lorsque l'aide sociale est le seul moyen de subsistance, le coût du travail devient, comme toute autre dépense, plus visible. L'aide sociale couvre la majeure partie des besoins essentiels, ce que ne fait pas toujours l'emploi. Pour ces jeunes assistés sociaux, le coût du travail comprend non seulement les frais de transport, d'habillement et de garderie mais aussi le manque à gagner qui résulte de la perte de la carte-médicament et des prestations spéciales. Si l'emploi convoité ne procure pas un revenu suffisant pour vivre décemment, sa valeur tiendra à la satisfaction intrinsèque que pourrait en retirer celui ou celle qui l'exerce. Les emplois précaires ne répondent pas aux attentes minimales en ces domaines et, en conséquence, ne valent pas l'aide sociale qui assure à tout le moins une sécurité économique.

À défaut de partager la richesse, est-ce qu'on ne pourrait pas partager le travail?

Certains jeunes ressentent une honte à vivre de l'aide sociale parce qu'ils représentent une charge pour les travailleurs et contribuables. D'autres banalisent leur situation ou jettent le blâme sur leurs aînés: ils ne se sentent pas responsables du fait de vivre de l'aide sociale parce que la société n'a rien d'autre à leur offrir et attendent plus ou moins passivement des jours meilleurs. À leurs yeux, les payeurs de taxes n'ont qu'à leur faire une place s'ils veulent payer moins d'impôt.

La solution au chômage et aux inégalités qui leur vient le plus spontanément à l'esprit réside dans le partage du travail. Puisqu'il n'y a pas d'emploi pour tout le monde, il faudrait le répartir autrement.

«Tu vis aux crochets de ceux qui travaillent. Le bien-être, ils ne le prennent pas n'importe où. Ils l'enlèvent un peu sur chaque paie de ceux qui travaillent... Le monde qui travaille te dit: toi, tu es bien parce que c'est moi qui te fais vivre.»

«Je n'aime pas dire que je suis sur l'aide sociale, j'aime mieux dire que je suis sur l'assurance chômage, ça paraît moins. Aujourd'hui, être sur l'aide sociale, c'est

comme une honte... Il y en a gros qui disent: toi, tu es sur l'aide sociale, tu es un rien, tu ne travailles pas, puis, moi je travaille et au moins je gagne ma vie, je paie pour toi parce que dans le fond leur salaire c'est pour le donner à ceux qui sont sur l'aide sociale... »

«C'est comme si je mettais un enfant au monde pour le faire vivre par la société, c'est comme ça que je me sentais... Le premier j'achète des couches, c'est comme si c'était la société qui les payait... Quand j'arrive à la banque avec mon chèque, je me cache...»

«Il y a trop de chômage puis il faut que ceux qui gagnent trop, s'ils sont tannés de travailler, qu'ils réduisent leurs heures de travail... Quand on est rendu à parler de travail partagé et de travail à temps partiel, c'est que les emplois garantis ça n'existe plus...»

«Les entreprises, partout, mondialement, au lieu d'avoir trois employés, ils en prennent un et les deux autres c'est bye bye... La personne qui reste, c'est supposé être la meilleure des trois, il faut qu'elle fasse la job de deux ou trois personnes. Puis une job toute une vie, ça ne se peut plus. Ça veut dire qu'il faut que tu ailles à l'école toute ta vie, au cours de ta vie, pour changer de poste dans l'entreprise ou quelque chose du genre... La personne est toujours *loadée*, il faut qu'elle produise le plus possible... Ça serait mieux qu'ils gardent deux ou trois employés... Ils coupent des postes pour que ça leur coûte moins cher de salaire et pour pouvoir offrir des produits les moins chers possible, c'est évident, c'est la mondialisation des marchés... S'ils avaient deux ou trois employés qui faisaient 35 heures à la place de 45, au moins ils travailleraient et ils pourraient aller à l'école en même temps... ils offriraient un meilleur travail... ils auraient le temps de continuer à s'améliorer. L'entreprise aurait du bon monde pour travailler alors, elle aurait la qualité qu'il faut pour la mondialisation des marchés.»

«Du 24 heures, c'est pas payant pour la personne qui fait du temps partagé, même s'il gagne plus cher, parce qu'il y a des affaires auxquelles tu n'as plus droit, comme les congés de maladie... Il faut que tu fasses un minimum de 32 heures par semaine. Les avantages sociaux que tu perds quand tu es en travail partagé...»

En somme, le partage du travail ne devrait pas se faire sur le dos des seuls travailleurs concernés. Pour encourager les travailleurs et les employeurs à adhérer à cette formule, il faudrait ainsi revoir le système des normes du travail et des avantages sociaux, notamment, pour éviter de pénaliser les moins nantis et pour encourager les employeurs à recruter davantage de main-d'oeuvre. Dans ce sens, ces jeunes lancent, bien qu'encore timidement, un appel à une nouvelle solidarité conduisant non seulement à une nouvelle répartition du travail mais également à un partage plus équitable des sacrifices qui en résultent.

5.4 LES CONDITIONS DE VIE DES JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX

Une étude sur l'image des prestataires⁷⁴ a permis de mieux comprendre les stratégies déployées par ces derniers pour camoufler leur statut, pour se débrouiller avec de maigres moyens financiers, pour améliorer leurs conditions de vie. Dans la présente section, notre attention portera principalement sur les éléments qui peuvent apporter un éclairage supplémentaire sur les stratégies qu'utilisent certains jeunes pour améliorer leurs conditions de vie.

«Sur le bien-être, tu ne vis pas, tu existes»

Les jeunes rencontrés ont recours à une panoplie de moyens, de ressources ou de combines pour arrondir leurs fins de mois: ils recyclent leurs vieux habits, font appel à des réseaux d'entraide, puisent aux dépanneurs alimentaires, empruntent des sommes d'argent à des amis ou des parents, achètent à crédit, retardent le paiement de certaines factures, exécutent des jobines au noir (travaux de nettoyage, d'entretien, de peinture et de terrassement, par exemple), travaillent tout juste pour gagner l'équivalent du montant des gains de travail exclus, cohabitent avec un conjoint, déclaré ou non, logent chez leurs parents ou dans des logements délabrés ou simplement participent à une mesure de développement de l'employabilité pour accroître leurs revenus.

Ces jeunes prestataires ne saisissent pas la logique des gains de travail exclus. Ils savent que l'aide sociale couvre des besoins essentiels mais ignorent qu'ils doivent eux-mêmes subvenir à une fraction de ces besoins. Pour eux, les gains de travail exclus représentent un revenu supplémentaire qu'ils sont autorisés à gagner sans subir une diminution de leur prestation. Tout montant excédentaire perçu réduisant d'autant le montant de leur chèque d'aide sociale, ils se disent pénalisés, peu incités à faire des efforts et ne voient pas l'utilité de se donner tant de mal pour si peu. Ce qui compte, en somme, c'est le montant à la marge, à gagner ou à perdre, en échange d'un effort supplémentaire de travail. Le même raisonnement prévaut, nous l'avons vu, lorsqu'il s'agit de jauger ce que peut rapporter, sur le plan économique, la participation à une mesure de développement de l'employabilité.

«Les enfants, ça grandit, à toutes les saisons il faut changer les vêtements. Nous autres, on peut couper nos manches... quand mon linge est brisé, je fais des shorts avec...»

«Quand j'ai besoin d'aide, ma mère est là... pour des prêts sans intérêt. À tous les mois tu empruntes puis, ton chèque du mois suivant est hypothéqué... Je n'ai pas de honte à le dire, quand je suis arrivé... l'armée du salut j'ai connu ça, puis les presbytères où ils donnaient de la bouffe... Il fallait que je pile sur mon orgueil... Dans la dernière semaine, à un moment donné...»

⁷⁴

N. Lemieux, *L'image des prestataires de l'aide de dernier recours ou C'est pas parce qu'on est BS qu'on aime le baloné*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, janvier 1995.

«Dépannage alimentaire, à mon école... Tu peux aller chercher un sac avec de la bouffe, tu donnes 5 \$ au début de l'année.»

«Au mois de janvier... le frigidaire me lâche... la seule place que j'ai pu aller... chez Légaré... Tu vas le payer trois fois ton maudit frigidaire...»

«Ça arrive souvent que je dois emprunter 20, 40 \$ puis le premier du mois je suis dans le rouge, le compte de téléphone, il reste un 50, 60 \$ à payer l'autre mois.»

«On va faire l'épicerie chez maman!»

«Je n'ai pas d'aide. Je ne peux pas avoir de l'aide. Mes parents sont sur l'assistance sociale. Mes beaux-parents ne peuvent pas travailler (sont à la retraite).»

«J'avais des factures d'électricité exorbitantes, j'ai été obligée de prendre des versements égaux parce que je n'arrivais pas... Quand arrive le premier, ton frigidaire commence à être vide. J'ai deux enfants, je paie mon loyer, je paie mon électricité, je paie mon câble, je paie mon téléphone, je paie mon épicerie, puis dis-toi qu'il me reste 10 \$... Je reçois des allocations familiales... Ma mère ne travaille plus, alors elle ne peut pas m'aider... Mon père, avec sa blonde et les deux enfants de sa blonde... il n'a pas les moyens de m'aider non plus. Mes parents voient ça: nous autres on s'est débrouillé dans la vie, fais-en autant.»

«Comment on fait pour s'en sortir? On ne sort pas! On reste à la maison le plus possible.»

«C'est dur. Il faut se priver... Les seules sorties, c'est le plein air... Les seuls loisirs, c'est fumer puis, sortir prendre des marches.»

«Du travail au noir, c'est ça qu'il faut que tu fasses.»

«Je suis sur un programme... Avec la gardienne et tout ça, ça me fait 30 \$ par mois mais, au moins, ça me fait faire de quoi. Puis, ça arrive de temps en temps que j'emprunte de l'argent à ma soeur...»

«Je suis allée restée un an avec un conjoint. J'ai déclaré, je restais chez lui dans sa maison. J'avais mon chèque quand même... Je payais avec lui, sauf que j'avais plus d'argent pour moi et mes enfants... Il n'a pas su endurer mes enfants. Mais le temps que j'étais avec lui, ça été formidable parce que j'ai pu refaire la garde-robe de mes enfants, j'ai pu leur offrir des bottes d'hiver neuves, ce qu'ils n'avaient jamais eu de leur vie, leur offrir l'essentiel de ce qu'un enfant demande: du linge, des habits d'hiver potables...»

«Tu as le droit de faire 174 \$ par mois sans être coupé, fait que... C'est ça que je fais, avec une petite job sur appel.»

«Je suis moitié aide sociale et je travaille sur appel comme infirmière-auxiliaire... Ça dépend des mois, si des mois je travaille trop, c'est sûr que j'en ai pas (de l'aide sociale). J'ai un enfant. S'il y a des mois que je ne travaille pas, j'en ai... J'ai le droit de gagner 135 \$ par mois. Moi, quand je travaille une journée, ça me donne 105 \$ alors, si je travaille une journée et demie, je l'ai, mais, si je travaille deux ou trois jours, ils me coupent tout. Ils n'assistent pas le monde à travailler parce que, quand tu travailles, ils te coupent tout le temps. Quand ils m'appellent pour travailler j'y vais mais, des fois tu dis: j'ai travaillé ma journée et demie, les autres journées... J'avais le programme APPORT mais, ce n'est pas avantageux parce que, quand tu reçois le programme APPORT, il faut que tu travailles (régulièrement) et moi du travail, c'est sur appel... »

Si la valeur du travail est d'abord et avant tout mesurée en termes monétaires, c'est que les emplois auxquels accèdent ces jeunes assistés sociaux sont précaires et peu intéressants: emplois saisonniers, sur appel, à durée déterminée ou à temps partiel, emplois dont les horaires sont coupés ou irréguliers, emplois dont les tâches sont ingrates, répétitives et monotones, etc. Plutôt que de subir des allers et retours en emploi et à l'aide sociale, bon nombre de ces jeunes préfèrent encore rester à l'aide sociale et ne pas avoir à vivre l'insécurité économique ou tout simplement ne pas avoir à revivre le découragement qui accompagne les rechutes.

Les conditions de logement

Les conditions de logement des prestataires interviewés sont variables: les uns dégotent un loyer à bas prix et convenable, les autres se contentent d'un appartement délabré et insalubre, le temps de dénicher un logis plus acceptable. Dans tous les cas, il s'agit de faire en sorte que le coût du loyer, incluant les frais de chauffage et d'électricité, ne vienne pas grever leur budget.

Selon les propos tenus par ces jeunes, les départs des locataires avant le terme du bail se produisent à l'occasion, notamment lorsque les conditions des logements sont inacceptables. Malheureusement, cette pratique pèse lourd sur la réputation des assistés sociaux à qui les propriétaires refusent de louer leurs logements ou réclament un endosseur. Les logements à prix modique semblent peu accessibles aux jeunes assistés sociaux, ce que confirment les données citées aux chapitres précédents⁷⁵. L'allocation-logement semble toutefois appréciée des jeunes familles qui ne peuvent bénéficier de logements subventionnés.

⁷⁵

Au chapitre 3, par exemple, nous avons vu que 3 % des prestataires de moins de 30 ans étaient locataires d'un logement subventionné, contre 8 % des prestataires de 30 ans et plus.

«Mon logement c'est une maison louée... Je trouve ça pratique parce que tu ne te fais pas plaindre parce que ton enfant court... J'ai un jardin en arrière que je peux faire l'été...»

«Il y avait des coquerelles, des bibites... L'avantage d'être sur l'aide sociale... Moi, je m'en vais... Le premier logement que j'ai eu sur l'aide sociale c'était un vrai taudis.»

«Premièrement, on a de la misère à se pogner des loyers parce que tu es sur l'aide sociale: nous autres on ne veut pas de troubles avec ça... Un endosseur...»

Avec des enfants, penses-tu que je vais fuir la nuit?»

«C'est pas facile parce qu'on est sous-estimé... Pourtant à l'aide sociale c'est nous autres qui payent le mieux, on a notre chèque le premier, on arrive le premier puis le loyer est payé.»

«J'ai appelé pour les loyers à prix modiques... Ma mère est dans un loyer à prix modique, elle ne paie pas cher... Elle est sur le bien-être... Combien il y en a avant moi?»

«J'avais commencé à sortir avec un gars, je m'étais déclarée avec, lui avait le loyer à son nom parce que moi, je suis barrée comme on peut dire... On s'est chicané... J'ai rappelé le bien-être, il faut que j'amène une lettre comme de quoi il n'est plus là... L'allocation-logement, j'aime ça qu'ils fassent ça... 100 \$ à peu près de plus. Je paye 495 \$ pas chauffé, pas éclairé...

Le choix qui s'impose consiste à opter pour un logement trop petit ou délabré dans un quartier moins intéressant ou à affecter une part plus importante de la prestation au logement de façon à choisir un appartement plus acceptable et un quartier plus sécuritaire.

5.5 POUR NE PAS FINIR SA VIE À L'AIDE SOCIALE

En somme, tout se passe comme si l'aide sociale faisait partie des modes de vie de certains jeunes, ou du moins des étapes de vie à franchir pour accéder à une pleine autonomie. L'aide sociale s'inscrit dans leur parcours de vie, tantôt comme une solution de rechange à l'emploi, tantôt encore comme un support financier à la réalisation de projets d'études ou de famille. Pour les uns, l'aide sociale représente un passage obligé, une sorte de fatalité, alors que pour les autres, c'est un choix momentané mais qui perdure.

Les matériaux qualitatifs recueillis n'ont pas eu toute la consistance et la richesse attendues, pour les motifs que nous avons évoqués au début de ce chapitre. Les jeunes avaient peu à dire sur leurs conditions d'existence, leurs perspectives socioprofessionnelles, leurs besoins et leur vision

des choses, peut-être en raison du vide que laisse l'absence de participation à la vie collective⁷⁶. La privation d'emploi empêche en quelque sorte le développement du sentiment d'appartenance à la collectivité et, en corollaire, conduit à l'isolement et au découragement.

Nous avons vu dans ce chapitre que les jeunes assistés sociaux rencontrés désirent se sortir de la dépendance sociale mais pas à n'importe quelle condition. Ils exigent un emploi convenable et bien rémunéré. Le rattrapage scolaire leur apparaît comme un moyen privilégié d'accéder à l'emploi. Certaines mesures de développement de l'employabilité sont également recherchées pour acquérir des compétences professionnelles, occuper le temps libre ou simplement conserver le moral.

Les besoins exprimés par ces jeunes sont de divers ordres: mesures préventives pour empêcher d'autres jeunes de tomber dans le piège de la dépendance sociale, mesures de soutien pour favoriser la réinsertion en emploi et alléger les charges familiales, mesures de développement de l'employabilité et autres mesures permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la réinsertion en emploi, mesures sociales pour encourager la participation du plus grand nombre au marché du travail.

Certains jeunes mettent en outre l'accent sur le soutien des parents pour favoriser la persévérance scolaire et assurer un bon départ dans la vie. Ils déplorent d'ailleurs que cette prise de conscience de l'importance de la famille se fasse une fois qu'ils l'ont quittée. À cet égard, il semble que les parents qui ont connu un bref passage à l'aide sociale soient plus enclins à pousser leurs enfants à se prendre en charge que ceux qui y ont séjourné pour une longue période. Pour ces derniers, la présence de leurs enfants à l'aide sociale s'inscrit-elle dans une sorte de continuité perçue comme une fatalité?

De la part des agents, les jeunes interrogés souhaitent recevoir des renseignements sur les ressources disponibles qui pourraient améliorer leurs conditions de vie et favoriser leur réinsertion en emploi. Ces ressources concernent à la fois les banques alimentaires, les programmes relatifs au logement, les services de garde pour enfants vivant en milieu défavorisé, etc.

«Je ne veux pas vivre là-dessus toute ma vie... Je vais finir par trouver un emploi et foncer quelque part. Pour les enfants aussi. J'ai vécu dans l'autobus scolaire (comme brigadière) puis, il y avait deux enfants qui étaient vraiment mal habillés, vraiment l'aide sociale... mais, je comprenais. Mais, les enfants, ça tapoche là-dessus: toi ton père travaille pas, c'est un sale... Ce n'est parce qu'on est sur l'aide sociale qu'on est pas du monde!»

«C'est honteux pour moi (d'être à l'aide sociale). Je ne me vois pas là-dessus, je suis jeune encore. Je vois des vieux et des vieilles de 45-50 ans qui ont passé

⁷⁶

Sur la question des représentations des prestataires de l'aide de dernier recours, voir notamment N. Lemieux, *L'image des prestataires de l'aide de dernier recours ou, c'est pas parce qu'on est BS qu'on aime le baloné*, op. cit.

quasiment toute leur vie sur le bien-être. Eux autres, pas de problème. Mais si j'arrive à la caisse... la caissière doit se dire: il est jeune encore. Autrement dit, avoir des préjugés. C'est comme une petite gêne. Quand on me pose des questions je dis que je suis étudiant aux prêts et bourses.»

«Pas de gêne dans mon coin, ça fait la file dehors...»

«Je trouve ça long chez nous, démoralisant... Toutes mes chums sont sur le bien-être, c'est tous des mêlés... Il n'y a pas de jobs, si tu fais application tu n'as pas ton secondaire V, c'est pour ça que je veux y retourner (à l'école)... Je suis tannée du bien-être, je ne passerai pas ma vie là-dessus... Je capote dans la maison...»

«Je commençais à déprimer un peu... C'est pas si pire depuis que j'ai commencé le programme... J'ai le projet de suivre des cours, tout ça...»

«J'aurais eu besoin du support de ma mère... Si j'étais resté chez ma mère, logé, nourri...»

«J'avais des bonnes notes mais je n'étudiais pas... Je n'étais pas suivi par mes parents, c'est ça que je trouve plate et que je leur reprocherais a'steure. Ils ne regardaient pas mes bulletins, ce que je faisais, ils ne s'intéressaient pas vraiment à ça... »

«Ma mère a été deux ans à l'aide sociale... Elle me pousse pour que je retourne aux études, pour faire de quoi...»

«La garderie et l'habillement pour les enfants, avoir un répit. C'est le CLSC qui m'a aidée pour avoir mon enfant en garderie deux jours par semaine.»

«J'avais arrêté l'école, je voulais passer un été sympathique... Je me suis mis sur le BS... Je suis encore là...»

«J'en ai eu des chances de m'en sortir mais, c'est parce que j'ai fait le con.»

«Commencer jeune, faire de la prévention... Avoir un enfant jeune ce n'est pas la meilleure chose à faire... Ceux qui ont déjà des enfants, aller au primaire, faire comme un groupe puis aller dans les écoles secondaires et se promener.»

Pour ne pas finir sa vie à l'aide sociale, mieux vaut n'avoir pas goûté à cette médecine. Dans cette optique et en dépit des critiques qu'elle suscite, la contribution parentale joue un rôle non négligeable. Il n'en demeure pas moins qu'une fois à l'aide sociale, d'autres moyens doivent être mis en oeuvre pour détourner ces jeunes de la dépendance sociale à plus long terme.

5.6 UNE TYPOLOGIE DES PROFILS ET DES STRATÉGIES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

En conclusion à ce chapitre, nous dégagerons de l'analyse une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans rencontrés en groupes de discussion. Étant donné le jeune âge de ces jeunes prestataires, il s'agit de décrire le début d'une trajectoire et non pas de qualifier l'issue d'un long parcours. Cette typologie est composée de quatre profils d'insertion auxquels sont associées des stratégies correspondantes.

1) Le mariage ou la maternité comme mode d'insertion sociale ou de subsistance

Ce profil rassemble le cas des jeunes filles qui, en l'absence d'une insertion professionnelle, envisagent le mariage ou la maternité comme stratégie d'émancipation de l'autorité parentale et comme mode d'insertion sociale ou de subsistance. Ces jeunes comptent sur un éventuel retour aux études pour accéder à un emploi suffisamment rémunérateur pour leur permettre de recouvrer leur pleine autonomie financière. À court terme, les avantages et la sécurité économique que procure l'aide sociale aux jeunes mères, de même que la lourdeur de la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles, les détournent du marché de l'emploi.

2) L'émancipation de la tutelle familiale à court terme par le recours à l'aide sociale

Ce profil regroupe les jeunes qui, mus par un désir d'indépendance face à leur famille ou encouragés par elle, recourent à l'aide sociale pour assumer leur autonomie financière dans l'attente d'un emploi. Bon nombre d'entre eux sont issus de familles assistées sociales. Certains de ces jeunes comptent sur un retour à l'école ou sur une autre mesure de développement de l'employabilité comme stratégie d'insertion professionnelle alors que d'autres misent sur leurs propres moyens pour décrocher un emploi. Ces jeunes entretiennent souvent des aspirations professionnelles relativement élevées, compte tenu de l'état du marché du travail et de leur faible scolarité, ce qui les amène à préférer l'inactivité à un emploi qui ne réponde pas à leurs attentes.

3) L'insertion professionnelle partielle et l'aide sociale comme principale source de revenu

Ce profil renferme le cas des jeunes qui exercent un emploi leur procurant un revenu insuffisant. L'aide sociale représente un complément, si ce n'est leur principale source de revenu. Ces jeunes ou bien font des allers et retours à l'aide sociale, ou bien font en sorte que leur niveau de revenu n'excède pas ou pas trop celui des gains de travail exclus, de telle sorte qu'ils conservent les avantages associés au programme, notamment la carte médicament et l'assurance de recevoir un revenu minimal et régulier. Les stratégies déployées par ces jeunes, plutôt que d'être tournées vers la recherche intensive d'une plus grande autonomie financière, consistent à minimiser ou maintenir leurs revenus de travail à un niveau leur permettant de conserver les avantages de l'aide sociale.

4) L'aide sociale transitoire

Dans ce groupe se retrouvent les jeunes plus scolarisés qui recourent à l'aide sociale dans l'attente d'un emploi ou d'un retour aux études. Ou bien ces jeunes recherchent activement un emploi, diplôme en poche, ou bien ont déjà reçu une promesse d'emploi, ou bien encore sont inscrits à un programme d'enseignement professionnel collégial et transitent par l'aide sociale avant de passer aux prêts et bourses.

CONCLUSION

Cette étude a été consacrée aux jeunes assistés sociaux âgés de moins de 30 ans et, parmi eux, en particulier à ceux âgés de moins de 21 ans. Pour mieux comprendre la situation de ces jeunes, nous avons au préalable examiné celle des jeunes en général sous l'angle de l'insertion sociale, insertion assurée selon des modalités variables: départ du domicile familial, cohabitation, union consensuelle, mariage, maternité et insertion professionnelle sont au nombre de ces modalités.

Dans la mesure où il est question de jeunes, la notion d'insertion sociale est en outre caractérisée par le passage à l'âge adulte. Trois dimensions de l'accès au monde adulte ont été analysées: les dimensions résidentielle, matrimoniale et professionnelle, cette dernière s'avérant centrale dans notre propos. Dans cette perspective, et à défaut d'une insertion professionnelle, nous avons posé l'hypothèse que l'aide sociale puisse constituer, pour certaines catégories de jeunes, une occasion d'émancipation de l'autorité parentale et d'accession au monde adulte. Avec le temps, cependant, la dépendance sociale risque de traduire une forme d'exclusion sociale.

Le taux de chômage des jeunes âgés entre 15 et 24 ans est d'au moins une fois et demie supérieur à celui des hommes âgés de plus de 25 ans et ce, depuis les années 1960. Le problème de l'insertion professionnelle ne représente donc pas un phénomène nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur qu'a pris ce problème dans la plupart des sociétés industrialisées, notamment en raison de la persistance de taux élevés de chômage et de la part croissante du chômage structurel. Les délais dans la réalisation de l'intégration au marché du travail, l'instabilité de la vie active et les exigences académiques accrues pour accéder aux emplois disponibles ont eu pour effet de repousser l'entrée dans la vie adulte, l'indépendance par rapport à la famille étant généralement conditionnée par l'autonomie financière.

L'enchaînement des étapes de la vie qu'ont connu les générations précédentes se trouve ainsi rompu. La fin des études ne conduit pas automatiquement à l'emploi, l'emploi ne permet pas toujours de quitter la famille, le départ de la famille ne coïncide plus systématiquement avec la vie en couple et la vie en couple ne va pas toujours de pair avec la naissance du premier enfant. Ainsi, avec l'allongement de la période de dépendance à l'égard des parents, se dégage une nouvelle phase de la vie, appelée post-adolescence ou jeune adulte, une période caractérisée par la fin des études, l'intégration à l'emploi, l'occupation d'un logement autonome, la formation d'un couple et la naissance du premier enfant, l'ordonnancement de ces étapes étant dorénavant, à l'image des emplois accessibles aux jeunes, de plus en plus souvent atypique. Le dénuement économique a-t-il pour effets de retarder l'affranchissement de la tutelle parentale ou d'accélérer la formation d'une famille chez les jeunes assistés sociaux? Il semble que la sécurité économique que procure l'aide sociale, en dépit de la pauvreté qu'elle engendre, puisse soutenir dans certains cas la réalisation de ces projets.

Les jeunes adoptent des comportements polarisés selon le sexe et l'appartenance sociale. Chez les jeunes issus de milieux plus défavorisés, on observe que les modèles familiaux traditionnels sont encore prégnants. Les jeunes filles quittent plus tôt le domicile familial et misent souvent sur le mariage comme mode d'insertion sociale et, accidentellement le plus souvent, sur la maternité. Chez les garçons, l'établissement matrimonial est plus généralement précédé par l'insertion en emploi. L'aide sociale peut représenter pour certains de ces jeunes un mode d'accès à l'indépendance et, par ricochet, au monde adulte.

Pour documenter la situation d'ensemble de la jeunesse québécoise et celle des jeunes assistés sociaux en particulier, nous avons procédé à une analyse quantitative de données provenant de sources diverses, dont *le fichier intégré de la sécurité du revenu*. Ce faisant, nous avons examiné le phénomène de la dépendance sociale chez les jeunes, brossé un portrait des caractéristiques sociodémographiques des jeunes de moins de 30 ans qui retiraient des prestations d'aide de dernier recours en 1994 et observé trois générations de jeunes assistés sociaux âgés de moins de 21 ans, soit celles de 1983, 1989 et 1993.

En ce qui a trait aux jeunes Québécois âgés entre 15 et 24 ans, nous avons constaté qu'au cours de la décennie s'échelonnant de 1983 à 1993, leur nombre a décru de 17 %. En outre, si d'un côté ces jeunes ont vu leur taux de participation aux études s'accroître au cours de la période, de l'autre ils s'avèrent proportionnellement moins nombreux à travailler à temps plein et légèrement plus nombreux à cumuler plus d'une occupation. Globalement, les jeunes dépendent, toutes proportions gardées, un peu moins des transferts gouvernementaux à la fin de la décennie qu'à son début.

L'analyse des taux de dépendance à l'aide sociale et à l'assurance chômage, entre le milieu des années 1970 et 1994 révèle ce qui suit:

- le taux de dépendance à l'aide sociale chez les jeunes âgés entre 18 et 29 ans est passé de 3,8 % en 1975 à 12,4 % en 1994, pendant que celui des adultes de 30 à 64 ans grimpait de 7,4 % à 11,1 % respectivement entre ces années;
- le taux de dépendance des jeunes tend à dépasser celui des adultes en période de repli économique et, inversement, à être inférieur en période prospère, ce qui suggère une plus forte vulnérabilité des jeunes à une conjoncture économique défavorable;
- parmi les jeunes de moins de 30 ans, le groupe des jeunes de moins de 20 ans est le seul à avoir vu son taux de dépendance fléchir au cours des années 1990, ce qui coïncide avec l'application du principe de la contribution parentale entré en vigueur lors de la réforme de l'aide sociale de 1989;
- les jeunes femmes et les jeunes parents connaissent une plus forte dépendance sociale structurelle;

- la comparaison des taux de dépendance à l'aide sociale et à l'assurance chômage suggère que les jeunes bénéficient de moins en moins de l'assurance chômage et doivent se rabattre sur l'aide sociale comme moyen de survie. Ainsi, si la situation des jeunes s'est globalement améliorée en termes de taux de chômage au début de la décennie 1990, celle des jeunes les plus défavorisés s'est détériorée, ces derniers bénéficiant moins de l'assurance chômage et étant davantage dépendants de l'aide sociale.

Les principales conclusions tirées de l'examen des caractéristiques sociodémographiques chez des jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans qui percevaient en mars 1994 des prestations en vertu du programme APTE se résument comme suit:

- cette clientèle représente le tiers des adultes aptes au travail qui perçoivent une aide de dernier recours;
- les jeunes prestataires sont classés au programme APTE dans 92 % des cas, ce qui surpasse de loin la proportion moyenne des prestataires identifiés à ce programme (79 %).
- on compte une plus forte proportion de femmes que d'hommes (53% contre 47 %) et l'écart est plus marqué chez les plus jeunes de ce groupe d'âge;
- la région de Montréal regroupe 60 % de ces jeunes, ce qui se compare à l'ensemble de la clientèle;
- les personnes seules forment la majorité des jeunes prestataires, soit 56 %; 4 % vivent en couple sans enfants; 40 % ont charge de famille (22 % monoparentale et 18 % biparentale) et une proportion marginale est conjoint d'étudiant;
- les jeunes sont célibataires dans 86 % des cas;
- les jeunes familles (56 481) comptent au total 88 178 enfants, dont 45 568 vivant au sein d'une famille monoparentale;
- la majorité des jeunes ont quitté le domicile parental; 63 % sont locataires, 3 % propriétaires, 14 % chambreurs ou pensionnaires et 21 % chambreurs ou pensionnaires chez un parent;
- la contribution parentale concerne 6 916 jeunes, dont 71 % ont moins de 21 ans;
- la raison d'entrée à l'aide de dernier recours est liée à la perte d'un emploi dans près de quatre cas sur dix;

- les jeunes participent davantage (14 %) aux mesures de développement de l'employabilité et d'intégration à l'emploi et se déclarent davantage disponibles (13 %) à le faire que leurs aînés;
- la mesure Rattrapage scolaire accapare 56 % de la participation des jeunes;
- la scolarité déclarée s'élève à 11 années ou moins dans une proportion de 67 % et s'accroît au fur et à mesure que les jeunes avancent en âge;
- la durée cumulative à l'aide de dernier recours croît rapidement avec l'âge et s'établit à moins de deux ans pour 47 % des ménages, entre deux et six ans pour 40 % d'entre eux et à plus de six ans pour 13 % des ménages.

Les femmes de moins de 30 ans présentent des particularités par rapport aux hommes du même groupe d'âge sur plusieurs plans :

- elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes du même groupe d'âge (53 % contre 47 %);
- elles dominent le groupe des jeunes âgés de moins de 18 ans (96 % de femmes);
- elles sont surreprésentées chez les jeunes couples sans enfants (59 %) et les jeunes familles, que celles-ci soient monoparentales (98 %) ou biparentales (62 %);
- elles sont plus fréquemment mariées, veuves, séparées (avec ou sans jugement) et divorcées (19 % contre 8 %);
- elles sont plus souvent locataires ou propriétaires (77 % contre 53 %) mais nettement moins représentées chez les chambreurs et pensionnaires, résidant chez un parent ou non (23 % contre 46 %);
- elles sont moins soumises à la contribution parentale (42 % contre 58 %), probablement en raison de la présence d'enfants à charge;
- elles sont proportionnellement plus nombreuses à être d'origine amérindienne et inuk (1,3 % contre 0,9 %) et moins nombreuses à revendiquer un statut de réfugié (2 % contre 5 %);
- elles arrivent à l'aide de dernier recours moins souvent en raison d'une perte d'emploi (33 % contre 47 %) mais plus souvent à la suite de la naissance d'un enfant (2 % contre 0,3 %) ou de la perte d'un conjoint (15 % contre 3 %);
- elles sont proportionnellement beaucoup plus fréquemment classées non disponibles (57 % contre 5 %), principalement en raison de la présence d'enfants d'âge préscolaire;

- elles sont près de deux fois plus nombreuses à cumuler six années ou plus de présence à l'aide de dernier recours (17 % contre 10 %).

En ce qui concerne les jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans, l'analyse comparative des générations de 1983, 1989 et 1993, les deux périodes extrêmes suivant des récessions économiques et l'année 1989 coïncidant avec une période de reprise, a permis de dégager les constats suivants:

- le taux de dépendance des jeunes assistés sociaux de moins de 21 ans a connu de fortes fluctuations au cours de la décennie 1983-1993, passant du simple à plus du double entre les périodes économiques favorables et défavorables;
- le rapport femmes/hommes chez les jeunes assistés sociaux s'établit à 55/45 en conjoncture économique défavorable et à 61/39 lorsque celle-ci s'améliore; en corollaire, l'écart entre le taux de dépendance des femmes et celui des hommes se creuse en période de reprise économique et rétrécit en période de ralentissement, ce qui vient à l'appui de l'hypothèse d'une plus forte dépendance structurelle chez les femmes;
- on assiste à une concentration graduelle des jeunes assistés sociaux dans la grande région de Montréal, concentration comparable à celle de l'ensemble de la population;
- la proportion de jeunes familles assistées sociales a augmenté entre 1983 et 1993 et s'avère plus élevée en période de croissance économique qu'en période de repli, confirmant l'hypothèse d'une plus forte dépendance sociale structurelle chez les jeunes parents par rapport aux autres types de ménages;
- les familles monoparentales et les familles de deux enfants ou plus sont proportionnellement plus nombreuses à la fin de la décennie étudiée par rapport à son début;
- la proportion de jeunes vivant chez un parent ne cesse de décroître au cours des dix années analysées, indépendamment de la conjoncture économique;
- la proportion de jeunes nés hors Canada s'accroît de période en période, au rythme des vagues migratoires;
- les motifs d'entrée à l'aide sociale liés à une perte d'emploi occupent une place de plus en plus importante au cours de la décennie;
- l'état de santé des jeunes demeure relativement stable d'une période à l'autre;
- le nombre d'années de scolarité déclaré se situe majoritairement entre 7 et 11 années et la situation des jeunes plus scolarisés s'est améliorée au cours de la décennie 1983-1993.

En outre, l'analyse longitudinale de la cohorte de 1983 a permis de dégager une typologie de la durée à l'aide sociale et a conduit aux constats suivants:

- vu sous un angle statique, on constate qu'en décembre 1993, 40 % des jeunes de la cohorte initiale retiraient encore des prestations d'aide de dernier recours;
- d'un point vue dynamique (de mois en mois au cours de la décennie), on observe que 9 318 jeunes (18 %) ont été présents tout au long de la période (présences continues), 17 546 jeunes (33 %) y ont séjourné de façon sporadique (présences intermittentes) et 25 455 (49 %) ont quitté l'aide sociale à un moment donné sans y revenir (sorties définitives);
- la durée cumulative à l'aide sociale est en moyenne de deux ans dans le groupe des sorties définitives, d'un peu plus de quatre ans dans le groupe des présences intermittentes et de près de dix ans dans le groupe des présences continues;
- la grande région de Montréal est plus durement frappée par la dépendance de très longue durée chez les jeunes. À l'inverse certaines régions en sont moins affectées (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec-Chaudière-Appalaches et Abitibi-Témiscamingue);
- les jeunes femmes et les jeunes parents connaissent une dépendance sociale davantage structurelle et les jeunes hommes une dépendance sociale plus conjoncturelle;
- les jeunes assistés sociaux qui vivaient dans leur famille en 1983 sont proportionnellement plus nombreux dans le groupe des sorties définitives que ceux qui l'avaient quittée;
- le mauvais état de santé et le faible degré de scolarité se sont avérés deux facteurs déterminants de la dépendance sociale prolongée;
- les jeunes assistés sociaux qui aspirent à fonder un couple et une famille semblent réaliser ces projets.

De même, nous avons analysé la situation des jeunes des générations de 1989 et de 1993 en rétrospective de façon à quantifier le phénomène de la dépendance intergénérationnelle. Les caractéristiques des jeunes du groupe intergénérationnel de la cohorte de 1993 ont également été examinées. Les principales conclusions de cette analyse se lisent comme suit:

- en 1993, la proportion de jeunes prestataires de moins de 21 ans issus de familles elles-mêmes assistées sociales s'établissait à 62 % (si l'on remonte dix ans en arrière);
- les jeunes faiblement scolarisés (moins de 11 années de scolarité) et ceux provenant de certaines régions concentriques (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Mauricie-Bois-Francs, Montérégie-Est, Côte-Nord) sont plus touchés par la dépendance sociale intergénérationnelle;

- les jeunes du groupe intergénérationnel ont vécu au sein d'une famille monoparentale dans 55 % des cas et biparentale dans 45 % des cas;
- entre 1975 et 1993, les parents des jeunes du groupe intergénérationnel sont demeurés à l'aide sociale plus de cinq ans dans 72 % des cas et plus de dix ans dans 50 % des cas.

L'étude qualitative menée auprès d'une soixantaine de jeunes assistés sociaux de la génération de 1993 a permis d'étoffer l'analyse des données quantitatives. Nous avons ainsi constaté que l'arrivée à l'aide sociale peut être le résultat d'un processus amorcé dès le tout début de l'adolescence. Certains jeunes ont ainsi quitté prématurément leur famille et se sont retrouvés à un moment où l'autre contraints de recourir à l'aide sociale pour subvenir à leurs besoins. Il est apparu que les ruptures et les conflits familiaux rendaient particulièrement difficile le passage à l'âge adulte, en raison de l'absence ou du manque de soutien de la part des parents.

Nous avons également observé que l'aide sociale pouvait servir de levier financier à la réalisation de projets d'études ou de famille. Ainsi, certains jeunes décrocheurs, à la fois pour éviter l'endettement que suppose le recours aux prêts et bourses et parce que les études représentent pour eux un manque à gagner, comptent sur l'aide sociale pour financer leurs études. De même, les jeunes réaliseront-ils leur désir d'avoir un ou plusieurs enfants. Il semble que le montant consenti d'aide sociale cumulé à celui accordé par les allocations d'aide à la famille, sans constituer un incitatif à fonder une famille, ne constitue pas un frein. Pour certaines adolescentes, il s'est même avéré que la maternité puisse représenter un mode d'émancipation de l'autorité parentale et d'acquisition d'une autonomie financière.

Si l'aide sociale peut constituer un mode d'affranchissement de la tutelle parentale, ce programme représente également un piège. Une fois à l'aide sociale, et les avantages qu'elle procure connus, il semble que l'emploi soit moins attrayant. En raison de leur faible niveau de scolarité et de la forte concurrence sur le marché de l'emploi, les postes offerts aux jeunes assistés sociaux rencontrés sont précaires et peu valorisants. Ils préfèrent donc demeurer à l'aide sociale, le temps de redresser leur scolarité ou encore de dénicher l'emploi typique qui les conduira à la retraite. certains jeunes nourrissent des aspirations professionnelles qui ne concordent pas toujours avec la faiblesse de leurs acquis.

Les conditions d'existence de ces jeunes assistés sociaux demeurent précaires. Le retour aux études apparaît comme le moyen privilégié par lequel ils aspirent à réintégrer le marché de l'emploi. À cet égard, il semble qu'une orientation professionnelle adéquate représente une assurance de réussite scolaire et professionnelle. De même, une pédagogie adaptée, un suivi et un encadrement soutenus constituent autant de conditions préalables au succès dans les études.

Ce volet de la recherche a en outre permis de tracer une typologie des profils et des stratégies d'insertion socioprofessionnelle formée de quatre groupes:

- 1) le groupe des jeunes femmes pour qui le mariage ou la maternité donne accès à l'âge adulte et à l'autonomie par rapport à la famille, l'aide sociale procurant une sécurité financière et des avantages qui les détournent du marché de l'emploi;
- 2) le groupe des jeunes qui, à défaut d'une insertion professionnelle, utilise l'aide sociale pour assumer leur autonomie financière et morale par rapport à leurs parents. Pour ces jeunes, la recherche d'emploi, le retour aux études ou les autres mesures désignées représentent autant de stratégies d'intégration à l'emploi;
- 3) le groupe des jeunes qui utilisent l'aide sociale comme sécurité financière et l'emploi comme complément de revenus, dans l'attente d'une opportunité d'emploi qui supprime les avantages économiques de l'aide sociale;
- 4) le groupe des jeunes qui ont recours à l'aide sociale de façon transitoire, dans l'attente d'un emploi, assuré ou qu'ils recherchent activement, ou de la reprise des études, le programme des prêts et bourses prenant alors le relais de l'aide sociale.

Par ailleurs, nous avons soulevé la question de la contribution parentale et formulé quelques hypothèses à ce sujet à différents endroits de ce rapport. Nous voulons rassembler ici les principales conclusions que l'on peut tirer de cette analyse. Nous avons vu qu'en décembre 1993, plus de 70 % des jeunes soumis à la contribution parentale étaient âgés de moins de 21 ans; un peu moins de 20 % des jeunes du même âge y sont assujettis. Un peu moins de la moitié (47 %) des personnes soumises subissent une réduction de leur prestation. La présence des parents à la sécurité du revenu représente le principal motif d'exclusion de la contribution parentale chez ces jeunes. Nous avons également constaté que le taux de dépendance à l'aide sociale des jeunes de la même tranche d'âge a diminué depuis 1990 alors qu'il n'a pas cessé de grimper chez les jeunes des autres sous-catégories d'âge. À partir de ces constats, nous avons formulé les hypothèses suivantes relativement à l'incidence de la contribution parentale sur l'entrée à l'aide sociale chez les jeunes et sur leur profil sociodémographique:

- la contribution parentale a eu pour effet de freiner l'entrée des jeunes de moins de 21 ans à l'aide sociale et, par conséquent, de réduire le taux de dépendance des jeunes appartenant à cette tranche d'âge;
- la contribution parentale a occasionné une concentration plus forte de jeunes de moins de 21 ans issus de familles assistées sociales;
- l'administration et l'application de la contribution parentale sont complexes et peuvent occasionner des tensions familiales ou une perte de revenu chez les jeunes qui veulent prévenir ces conflits;
- les règles de la contribution parentale pourraient avoir pour effet d'accélérer le départ de certains jeunes de leur famille.

ANNEXE**GUIDE D'ENTRETIEN THÉMATIQUE****Introduction (10 min.)**

- présentation de l'interviewer et des interviewés
- rappel sur les objectifs de la recherche
- assurance du respect de la confidentialité de l'identité des répondants
- raisons de l'enregistrement des entrevues sur bande magnétique sonore
- présence d'observateurs
- explications sur le déroulement de l'entretien

1. Les raisons d'entrée à l'aide sociale (10 min.)

- fin des prestations d'assurance chômage
- perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage
- reçoit des prestations d'assurance chômage insuffisantes
- perte du conjoint
- fin des études à temps complet
- naissance ou prise en charge d'un enfant
- autre raison

2. L'incidence de la contribution parentale (10 min.)

- sur le niveau de revenu
- sur les relations avec les parents
- sur la décision de quitter le domicile parental
- sur la décision de recourir à l'aide sociale

3. L'insertion sociale (20 minutes)

- conditions de logement et partage du logement
- situation financière (obligation de recourir à des organismes de charité, endettement, secours des parents, etc.)
- l'incidence de la présence d'enfants à charge
- les problèmes de santé, en particulier la santé mentale

4. Le cheminement scolaire (15 minutes)

- au secteur général ou professionnel
- le champ de spécialisation
- la durée des études
- les résultats scolaires (échec/réussite)
- interruption ou non des études
- le ou les diplômes obtenus

5. Le cheminement professionnel (20 minutes)

- le délai de recherche des emplois occupés
- les démarches de recherche d'emploi
- le secteur d'activité et le type d'emploi recherché (les qualifications requises, les conditions de travail et de rémunération)
- le titre des emplois occupés et leur statut (temps plein/temps partiel, régulier/sur appel, etc.)
- l'expérience acquise
- la durée de l'emploi
- les motifs de départ
- le mobilité professionnelle
- les motifs d'une réorientation de carrière
- la perception du marché du travail et son évolution
- la place du travail dans la vie et son évolution
- la perception et la signification de l'emploi occupé et son évolution
- les aspirations et les ambitions professionnelles
- les perspectives d'avenir

6. Les expériences, les tentatives, les démarches en vue de se tailler une place dans le monde du travail (15 min.)

- les diverses formes d'aide, d'assistance et d'appui demandées et obtenues
- le recours aux relations personnelles ou familiales (réseaux informels)
- le recours aux centres d'emploi ou bureaux de placement (réseaux formels)
- le mode d'approche des employeurs (téléphone, lettres, C.V., etc.)
- le bénévolat

7. Les formations post-initiales et la participation à une mesure de développement de l'employabilité et d'intégration à l'emploi (20 min.)

- les démarches personnelles
- les interventions extérieures
- les motifs
- le domaine de formation ou de l'expérience de travail acquise
- la durée
- la nature et les contenus de la formation ou du travail et des tâches accomplies
- les qualifications ou l'expérience acquises
- les titres décernés
- interruption et motifs de départ
- perceptions quant à l'utilité des mesures

8. Les renseignements familiaux et personnels (questionnaire)

- l'âge
- la scolarité et la profession des parents (approximatif)
- le nombre de frères et soeurs
- la scolarité et la profession des frères et soeurs (approximatif)
- le nombre d'années de scolarité
- le dernier diplôme obtenu

Les remerciements

LEXIQUE

Aide de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide de dernier recours correspondant aux besoins de base à court terme. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

non disponible : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans ou plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

disponible : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

participant : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

non participant : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont classés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

Classification

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou à l'une des catégories du programme APTE.

Contribution parentale

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci : la contribution parentale est établie en fonction de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

Durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide de dernier recours depuis le 1^{er} janvier 1975.

Enfant à charge

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

Mesures de développement de l'employabilité

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

Les mesures de formation comprennent Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

Les activités communautaires comprennent Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

Nombre d'années de scolarité

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide de dernier recours. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

PAIE

Programme qui vise à favoriser l'accès à des emplois aux prestataires de l'aide de dernier recours au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent à la personne participante un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide de dernier recours.

Taux de dépendance

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours et la population.

Taux de dépendance par groupe d'âge

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours dans un groupe d'âge donné et l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge dans la population.

Taux de féminité

Proportion de femmes dans l'ensemble des personnes d'un groupe donné.

BIBLIOGRAPHIE

- BAKER, Maureen, «*Quand je pense à demain...*» *Une étude sur les aspirations des adolescentes*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mars 1985.
- B.-DANDURAND, Renée, «Jeunes et milieu familial», dans *Une société des jeunes*, sous la direction de F. DUMONT, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.
- BOURDIEU, Pierre, «La jeunesse n'est qu'un mot», dans *Questions de sociologie*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1980, p. 143-154.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le succès professionnel des jeunes sur le marché du travail*, Québec, Les publications du Québec, 1987; *Vivre seul ou en groupe*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, 1984; *Les 15-19 ans. Portrait statistique des jeunes par région*, Québec, Les publications du Québec, 1984.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude, «Adolescence et post-adolescence: la *juvénisation*. Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse», dans *Adolescence terminée, adolescence interminable*, sous la direction de A.-M. Alléon et coll., Colloque national sur la post-adolescence, Grenoble, 1983, p. 13-28.
- DEMERS, Linda, «Les jeunes et la famille au Québec; aspects démographiques», dans *Santé mentale au Québec. Regards sur les jeunes adultes*, vol. IX, no 2, novembre 1984, p. 49-56.
- DENIGER, Marc-André, «Quand la jeunesse s'enfarge dans les cordes de la bourse», collectif sous la direction de M.-A. DENIGER, J. GAMACHE et J.F. RENÉ, *Jeunesses: les illusions tranquilles*, Montréal, VLB éditeur, 1986.
- DUCHASTEL, Jules, «Il n'y a plus de jeunesse... mais encore un État», dans *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 8, no 48, automne 1982, p. 165-175.
- DUCHESNE, Louis, *Statistiques démographiques. La situation démographique au Québec*, Québec: Les publications du Québec, Éditions 1990 et suivantes.
- DUMONT, Fernand, «Âges, générations, société de la jeunesse», dans *Une société des jeunes?*, sous la direction de F. DUMONT, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.
- ERIKSON, Eric, *Enfance et société*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1976.

- FORTIN, Denis, *Impact du chômage sur le bien-être psychologique et la santé mentale*, Revue de littérature, École de psychologie, Université Laval, 1983.
- FORTIN, Pierre, «La hausse et la persistance du chômage: aspects économiques», dans *Traité des problèmes sociaux*, sous la direction de Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994 p. 605-622.
- FORTIN, Pierre, «Conjoncture, démographie et politique: où va le chômage des jeunes au Québec?», dans *Une société des jeunes?*, sous la direction de Fernand DUMONT, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 191-208.
- FORTIN, Pierre, «Le chômage des jeunes au Québec. Aggravation et concentration, 1966-1982», dans *Relations industrielles*, vol. 39, no 3, 1984, p. 419-447.
- GAGNÉ, Pierre et coll., *De l'aide sociale à la sécurité du revenu. Rapport statistique 1992-1993*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, janvier 1994.
- GALLAND, Olivier, *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin, 1991.
- GALLAND, Olivier, *Les jeunes*, Paris, Éditions La Découverte, Coll. Repères, 1985.
- GALLAND, Olivier, «Formes et transformations de l'entrée dans la vie adulte», dans *Sociologie du travail*, no 1, 1985, p. 32-52.
- GALLAND, Olivier, «Précarité et entrées dans la vie», dans *Revue française de sociologie*, vol. XXV, 1984, p. 49-66.
- GATEAU, Gilles et Diane TREMBLAY, «Tuc et travaux communautaires: les enjeux de l'insertion/exclusion des jeunes», dans *Économies et sociétés*; «Pénurie d'emploi et flexibilité du travail», Cahiers de l'I.S.M.E.A., Série Économie du travail, no 14, 1986, p. 261-304.
- GAUTHIER, Madeleine, «Les jeunes sans emplois sont-ils pauvres?», dans *Les nouveaux visages de la pauvreté*, sous la direction de Madeleine Gauthier, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Coll. Questions de culture, no 12, 1987, p. 45-65.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *La jeunesse québécoise, faits et chiffres (15-29 ans)*, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à la jeunesse, 1992.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, «*Dites à tout le monde qu'on existe...*», Avis sur la pauvreté des jeunes, Ministère du Conseil exécutif, Conseil permanent de la jeunesse, 1993.
- HAMEL, Thérèse, «Obligation scolaire et travail des enfants au Québec: 1900-1950», dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, no 1, été 1984.

- LANCTÔT, Pierre et Nicole LEMIEUX, *Profil des jeunes de moins de 30 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Profil no 2, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, mai 1995.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, Tattamangalam R. BALAKRISHNAN et Karol J. KROTKI, «La cohabitation au Québec, prélude ou substitut au mariage? Les attitudes des jeunes Québécoises», dans *Couples et parents des années quatre-vingt*, sous la direction de Renée B.-Dandurand, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, Coll. Questions de culture, no 13, 1987, p. 27-46.
- LE BRAS, Hervé, «L'interminable adolescence ou les ruses de la famille», dans *Le Débat*, no 25, 1983, p. 116-123.
- LEMIEUX, Denise, «Visions des jeunes, miroirs des adultes. Quelques points de vue des adultes sur la jeunesse», dans *Une société des jeunes*, sous la direction de F. DUMONT, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.
- LEMIEUX, Nicole, *L'image des prestataires de l'aide de dernier recours ou C'est pas parce qu'on est BS qu'on aime le baloné*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, janvier 1995.
- LEMIEUX, Nicole, «Stages, alternance école-travail et insertion professionnelle de jeunes employées de bureau», *Les cahiers du LABRAPS*, Série Études et recherche, vol. 11, 1993.
- LEMONDE, Marie, *Rétrospective des raisons qui ont motivé la mise sur pied des mesures de relance en 1984*, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Direction des politiques et programmes de développement de l'employabilité, mars 1990.
- MORAZAIN, Jeanne, «L'adolescence qui bascule», dans *La Gazette des femmes*, Conseil du statut de la femme, juillet-août 1991, p. 15-22.
- MERLE, Vincent, «Désenchantement plus qu'allergie», dans *Autrement*, no 20, septembre, 1979, p. 16-29.
- MICHON, François, *Chômeurs et chômage*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.
- MONTELH, Bernard et Florence MORGENSZTERN, «Quinze ans de politiques pour l'emploi des jeunes en France», dans *Problèmes économiques*, no 2, 182, 4 juillet 1990.
- PASSERON, Jean-Claude, «L'inflation des diplômés», dans *Revue française de sociologie*, vol. XXIII, no 4, octobre-décembre, 1982.

- PERRON, Pierre, Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Denis MORISSETTE, «Le changement familial: aspects démographiques», dans *Recherches sociographiques*, vol. XXVII, nos 2-3, 1987, p. 317-339.
- PHANEUF, Louis, «Hystérésis du chômage: faits, théories et politiques», dans *L'actualité économique*, vol. 64, no 4, décembre 1988, p. 509-531.
- PLANTE, Marie-Carmen, «La santé mentale des jeunes et le chômage», dans *Santé mentale au Québec. Regards sur les jeunes adultes*, vol. IX, no 2, novembre 1984, p. 17-25.
- PROVOST, Monique, «Jeunesse et rapport au travail», dans *Jeunesse: des illusions tranquilles*, collectif sous la direction de M.-A. DENIGER, J. GAMACHE et J.F. RENÉ, Montréal, VLB éditeur, 1986.
- ROUSSEL, Louis, «La cohabitation juvénile en France», dans *Population*, no 1, janvier-février, 1978, p. 15-42.
- ROUSSELET, Jean, *L'allergie au travail*, Paris, Éditions du Seuil, Coll. Actuels, 1974.
- SCHWARTZ, Bernard, *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, rapport au Premier Ministre, Paris, La Documentation Française, 1981.
- SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *La jeunesse québécoise, faits et chiffres (15-29 ans)*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à la jeunesse, 1992.
- THEVENOT, Laurent, «Une jeunesse difficile: les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements», dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, nos 26-27, mars-avril 1979.
- WUHL, Simon, *Du chômage à l'exclusion?*, Paris, Éditions Syros, coll. Alternatives, 1991.